



## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 20 MARS 2019

9 heures

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

29 AVR. 2019

## CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS ENTRE LE POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE

ANNEE 2019

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 20/03/2019 à 9H00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Frédéric AGUILERA - *Président*, M. Dominique ADENOT, M. Bertrand BARRAUD, M. Nicolas BONNET, M. Frédéric BONNICHON, M. Jacques DE CHABANNES, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Jean-Claude GUILLON, Mme Isabelle LAVEST, M. Gabriel MAQUIN, M. Christian MELIS, M. Patrick MONTAGNER, M. Bertrand PASCIUTO, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE

### Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Marcel ALEDO, ayant pouvoir à M. Frédéric AGUILERA  
M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Frédéric BONNICHON  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bertrand BARRAUD  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. Dominique ADENOT  
M. Jean-Pierre BRENAS, ayant donné pouvoir à M. Hervé PRONONCE  
M. Cyril CINEUX, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LAVEST  
Mme Danielle GILBERT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Henri GISSELBRECHT, ayant donné pouvoir à M. Roger GARDES  
M. Jean-Sébastien LALOY, ayant donné pouvoir à M. Gabriel MAQUIN  
M. Pierre PECOUL, ayant donné pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Gilles VOLDOIRE, ayant donné pouvoir à M. Gilles PAULET

### Étaient excusés :

M. Tony BERNARD, Mme Marion CANALES, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Claude NOWOTNY, M. Pascal PIGOT

Conseillers en exercice : 40  
Conseillers présents : 21  
Conseillers représentés : 0  
Conseillers ayant donné pouvoir : 12  
**Total votants : 33**

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Il est proposé au Conseil du Pôle Métropolitain :

- de valider les termes de la convention de participation financière à Vichy Communauté, jointe en annexe, et les conditions de son financement par le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne pour l'année 2019 ;
- de valider la participation financière de 6 000 €.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

**Convention de mutualisation de moyens  
entre  
la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté  
et  
le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

**Année 2019**

BUREAU DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

29 JAN. 2019

Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ,  
Représentée par son Vice-Président, Monsieur Jean-Sébastien LALOY, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil de la Communauté en date du 07 octobre 2017 et par arrêté n°2017-02 du 20 janvier 2017,  
Désignée ci-après, par le terme « VICHY COMMUNAUTÉ »

**d'une part,**

**Et :**

Le Pôle Métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne,  
Représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Comité syndical en date du 12 janvier 2018,  
Désignée ci-après, par le terme « PM CVA »

**d'autre part,**

Considérant, que dans le cadre d'une bonne organisation des services, afin de rationaliser leur fonctionnement et de profiter du savoir-faire et des compétences développées par la Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTÉ il a été décidé qu'une partie de ses services apporterait leur soutien au fonctionnement du PM CVA.

**Il est exposé et convenu ce qui suit :**

Article 1er - Objet de la convention

Les directions concernées par la présente convention et les charges correspondantes (en termes de journées d'agents par an) sont les suivantes :

- Affaires juridiques (5 jours)
- Finances (8 jours)
- Secrétariat général (3 jours)

La présente convention adopte et précise les informations nécessaires quant au soutien des services de VICHY COMMUNAUTÉ, et notamment les modalités de remboursement par le PM CVA. De plus, la présente convention prévoit la prise en charge de certaines dépenses par VICHY COMMUNAUTÉ (informatique, mission ponctuelle de stage), lesquelles seront remboursées par le PM CVA.

## Article 2 – Procédures applicables

Les agents de VICHY COMMUNAUTÉ apportant leur soutien au fonctionnement du syndicat appliquent les processus décisionnels du PM CVA, qui leur sont communiqués dès la mise en œuvre de la convention. Ils ont vocation à travailler et à échanger en tant que de besoin avec l'ensemble des services du PM CVA.

En matière financière, les agents concernés peuvent être amenés à gérer des crédits du PM CVA. Le syndicat établit, dans le cadre des procédures internes au PM CVA des prévisions budgétaires en vue de leur adoption par le Comité syndical.

En application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le chef de service pourra recevoir délégation de signature pour engager les dépenses nécessaires à l'exercice des missions confiées aux agents de VICHY COMMUNAUTÉ.

Les agents en charge veilleront particulièrement au respect des règles relatives à l'engagement des dépenses, aussi bien sur un plan comptable (disponibilité des crédits, procédure liée aux délégations), que sur le plan du fonctionnement hiérarchique.

Une expertise est apportée par le service juridique de VICHY COMMUNAUTÉ auprès du PM CVA sur saisine de ce dernier.

Enfin, le secrétariat des assemblées est assuré par le secrétariat général de VICHY COMMUNAUTÉ en lien étroit avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole.

## Article 3 - Modalités de remboursement

Le remboursement des frais de fonctionnement des services « Affaires juridiques », « Finances » et « Secrétariat général » apportant leur soutien au PM CVA s'effectue sur la base d'un coût annuel global et forfaitaire de 6 000 € TTC.

De plus, pour des raisons d'efficacité, des coûts liés au système d'information du PM CVA pourront être pris en charge par VICHY COMMUNAUTÉ puis remboursés par le PM CVA (au-delà du forfait de 6 000 €). Ces remboursements s'effectueront sur présentation des factures acquittées par VICHY COMMUNAUTÉ. Ces factures devront clairement indiquer le détail des prestations effectuées.

## Article 4 - Paiements

Le paiement du coût annuel global et forfaitaire de 6 000 € TTC (hors coûts système d'information) interviendra à la signature de la convention.

Les autres remboursements auront lieu ponctuellement et sur demande de VICHY COMMUNAUTÉ. Ces demandes seront matérialisées par des titres de recette.

## Article 5 - Durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour une durée d'une année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Elle pourra être modifiée, par voie d'avenant.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, suite à une délibération de son organe délibérant, pour un motif lié à la bonne organisation des services notifiée au cocontractant, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette dénonciation ne pourra avoir lieu que dans le respect du préavis d'un exercice budgétaire.

Article 6 - Juridiction compétente en cas de litige

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention, et d'échec des négociations amiables, le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand est compétent.

Fait à Clermont-Ferrand,  
le 20/03/2019

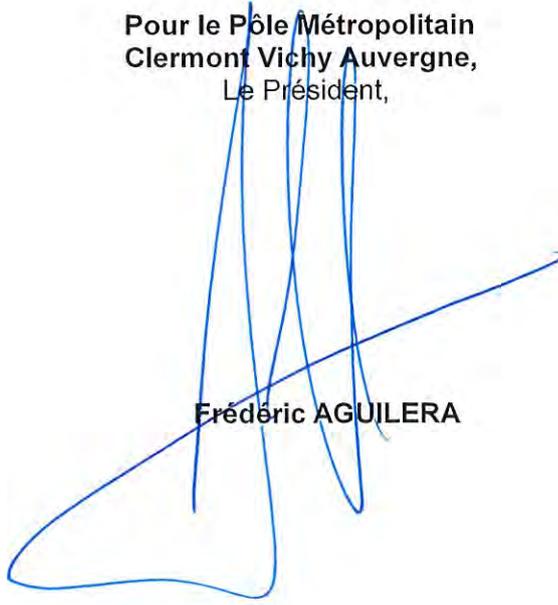
**Pour VICHY COMMUNAUTÉ,**

Le Vice-Président en charge  
De la Culture, des Sports,  
De l'Enseignement supérieur et  
De la Métropole

**Jean-Sébastien LALOY**

**Pour le Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne,  
Le Président,**

**Frédéric AGUILERA**



## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 20 MARS 2019

9 heures

### ADHESION A L'OBSERVATOIRE DU TOURISME

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 20/03/2019 à 9H00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

M. Frédéric AGUILERA - *Président*, M. Dominique ADENOT, M. Bertrand BARRAUD, M. Nicolas BONNET, M. Frédéric BONNICHON, M. Jacques DE CHABANNES, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Jean-Claude GUILLON, Mme Isabelle LAVEST, M. Gabriel MAQUIN, M. Christian MELIS, M. Patrick MONTAGNER, M. Bertrand PASCIUTO, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir :**

M. Marcel ALEDO, ayant pouvoir à M. Frédéric AGUILERA  
M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Frédéric BONNICHON  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bertrand BARRAUD  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. Dominique ADENOT  
M. Jean-Pierre BRENAS, ayant donné pouvoir à M. Hervé PRONONCE  
M. Cyril CINEUX, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LAVEST  
Mme Danièle GILBERT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Henri GISSELBRECHT, ayant donné pouvoir à M. Roger GARDES  
M. Jean-Sébastien LALOY, ayant donné pouvoir à M. Gabriel MAQUIN  
M. Pierre PECOUL, ayant donné pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Gilles VOLDOIRE, ayant donné pouvoir à M. Gilles PAULET

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME  
**29 AVR. 2019**  
Bureau du contrôle régulier et des créations de l'Etat

**Étaient excusés :**

M. Tony BERNARD, Mme Marion CANALES, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Claude NOWOTNY, M. Pascal PIGOT

Conseillers en exercice : 40  
Conseillers présents : 21  
Conseillers représentés : 0  
Conseillers ayant donné pouvoir : 12  
**Total votants : 33**

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Il est proposé au Conseil du Pôle Métropolitain :

- de devenir partenaire à l'Observatoire du Tourisme (voir la convention partenariale en annexe).

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA



PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

29 AVR. 2019

Bureau de l'Observatoire Régional et des Affaires de l'Etat

## Convention Observatoire du Tourisme

---



---

**Mars 2019**

## **Convention cadre partenariale**

ENTRE LES MEMBRES PARTENAIRES

**Clermont Auvergne Métropole**, représentée par M. R o g e r G A R D E S

Vice-Président, en charge de l'Urbanisme, Espaces naturels, Cours d'eau, Tourisme et Partenariats institutionnels et domiciliée 64-66, avenue de l'Union Soviétique BP 231 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1, ci-après nommée Clermont Auvergne Métropole.

ET

**La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans** représentée par M. Frédéric BONNICHON, Président et domiciliée 5 mail, Jost Pasquier CS 80045 - 63201 Riom cedex, ci-après nommée Riom Limagne et Volcans.

ET

**La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté** représentée par M. Jean-Sébastien LALOY, Vice Président en charge de l'Enseignement Supérieur, Métropole, Sport et Tourisme et domiciliée 9, place Charles de Gaulle CS 92956 – 03209 VICHY Cedex, ci-après nommée Vichy Communauté.

ET

**Mond'Arverne Communauté**, représenté par M. BLANCHET, Vice-Président en charge du Tourisme domiciliée ZA Le Pra de Serre 63960 Veyre-Monton, ci-après nommée Mond'Arverne.

ET

**Le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**, représenté par M. Frédéric AGUILERA, Président et domicilié 68 Ter avenue Edouard Michelin, 63 100 CLERMONT-FERRAND, ci-après nommé Pôle Métropolitain.

ET

**Le Grand Clermont**, représentée par M. Dominique ADENOT, Président et domicilié 72 avenue d'Italie, CS 40001, 63057 CLERMONT-FERRAND cedex 1, ci-après nommé Grand Clermont.

ET

**La Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme**, représentée par M. GUILLON, président de la Commission Innovation et domiciliée 148 Boulevard Lavoisier, 63 037 CLERMONT-FERRAND, ci-après nommée CCI63

ET

**L'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole**, représentée par M. Olivier BIANCHI, Président et domiciliée 68 Ter avenue Edouard Michelin, 63 100 CLERMONT-FERRAND, ci-après nommée Agence d'Urbanisme.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## **PREAMBULE**

---

OSE Clermont a été créé depuis 2012. Il a comme objectif d'être un lieu de croisement et de débat autour de la connaissance de la situation économique de notre territoire. Cette plateforme est multi-partenaire et constitue un outil d'aide à la décision pour les collectivités dans le cadre de leur politique publique et leur suivi.

En 2018, de façon simultanée mais non commune, Clermont Auvergne Métropole et Vichy communauté ont interrogé la possibilité et la faisabilité de réfléchir à la structuration d'un observatoire du tourisme au sein de OSE afin de les appuyer dans la définition, l'orientation et le suivi des politiques publiques en matière de tourisme. L'Agence a ainsi mené une étude de préfiguration d'un observatoire afin de faire converger les deux démarches dans un souci de mutualisation et de cohérence territoriale.

### **CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DU TOURISME**

Il est nécessaire de rendre plus lisible la vocation touristique des territoires (tant à l'échelle des EPCI mais également à l'échelle du Grand Clermont et du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne).

L'observatoire doit être un outil au service d'une stratégie afin d'être le plus efficient. Il répond ainsi à des enjeux locaux spécifiques. Il peut, également, apporter, en amont, une aide à l'élaboration ou à la ré-orientation de la stratégie en éclairant les décideurs sur les spécificités locales (connaissance partagée) : positionnement de l'offre d'hébergement et des équipements, niveau de services, fréquentation, visibilité/notoriété, clientèles, mise en réseau/coordination des acteurs publics et privés... L'enjeu d'une stratégie claire et partagée semble déterminant. Comme outil d'accompagnement, l'observatoire se doit d'être ainsi multi-partenarial. Cette posture doit se construire dès cette phase de préfiguration de l'observatoire, gage d'appropriation et de pérennisation de l'outil par les différents acteurs.

Par ailleurs, depuis 2017, OSE Clermont structure son observatoire économique socle avec comme fil conducteur l'attractivité et 3 entrées principales : les ménages, les entreprises et les touristes. L'observatoire du tourisme trouve ainsi sa place naturellement dans la feuille de route de OSE : les travaux simultanés venant s'enrichir mutuellement.

## ARTICLE 1 : OBJET ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE

---

### 1.1. OBJET

La présente convention vise à préciser les modalités de fonctionnement de l'observatoire du tourisme, les contributions et les engagements des différents partenaires.

L'observatoire est un outil dynamique, prospectif et pédagogique, d'aide à la décision permettant l'accompagnement des politiques de développement local.

Il s'inscrit en cohérence avec les observatoires thématiques existants.

### 1.2 OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE DU TOURISME

Il est établi que l'Observatoire est un outil mis en œuvre pour aider les collectivités et établissements publics à **concevoir, partager, rendre lisible et suivre** une stratégie de développement touristique du territoire :

Connaître de façon pérenne les caractéristiques et le fonctionnement du bassin économique local y compris à l'échelle de la plaque urbaine (dynamique métropolitaine) : **OUTIL DE SENSIBILISATION ET DE VEILLE.**

Apporter aux décideurs, aux partenaires, aux acteurs économiques (publics et privés) les éléments d'analyse nécessaires à la mise en œuvre de leurs objectifs : **OUTIL d'AIDE A LA DECISION et PROSPECTIF.**

Participer à l'**EVALUATION** des politiques publiques et des stratégies territoriales multi-Echelles.

Créer une dynamique partenariale entre les différents acteurs de l'observatoire : **OUTIL MULTI-PARTENARIAL.** Ce partenariat repose, entre autre, sur une mise en commun d'informations et/ou de partage de ressources.

Communiquer, organiser des débats et des conférences, des formations sur la thématique économique en s'appuyant sur le partenariat: **OUTIL de COMMUNICATION.**

La production de l'Observatoire s'articule ainsi sur 2 axes complémentaires :

**Socle de base/ Veille:** partage de la connaissance de base pour laquelle seront déclinés des suivis dynamiques de l'économie locale : portrait de territoires, tableaux de bord conjoncturels, fiches filières synthétiques, etc...

**Socle expertise stratégique:** co-analyse d'étude plus approfondie sur des thématiques stratégiques pour le territoire, et nécessaires au pilotage des actions de développement partagé.

## ARTICLE 2 : GOUVERNANCE DE L'OBSERVATOIRE

---

L'observatoire dispose d'instances de concertation, d'instances de suivi et de validation. Elles se composent d'un Comité de pilotage, d'un Comité technique et d'un animateur-coordonateur de ces instances. Ces instances assurent la programmation des études et garantissent la qualité des échanges entre les collectivités et les partenaires.

### 2.1. LE COMITÉ DE PILOTAGE

#### 2.1.1. Composition du comité de pilotage

Le Comité de pilotage se compose de la maîtrise d'ouvrage :

La **maîtrise d'ouvrage** de l'observatoire est assurée par : Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, et Vichy Communauté.

Le Comité de Pilotage pourra évoluer et intégrer d'autres acteurs publics et privés, en tant que membre de la maîtrise d'ouvrage ou partenaire associé, après validation de la maîtrise d'ouvrage et donnera lieu à un avenant à cette présente convention.

#### 2.1.2. Objet et fonctionnement

Avec l'appui des résultats de l'Observatoire, la **maîtrise d'ouvrage** partage des réflexions de stratégie de développement économique cohérent sur le territoire et les met en débat au sein du Comité de pilotage.

Parallèlement et en écho au développement stratégique, la maîtrise d'ouvrage est garante de la gouvernance politique, du questionnement stratégique qu'elle priorise et de la mise en condition opérationnelle de l'observatoire en fixant les priorités d'analyses et travaux à mener avec les partenaires.

Le **Comité de pilotage** prend acte des questionnements et des propositions formulées par la maîtrise d'ouvrage. Il se réunit au minimum une fois par an, afin d'arrêter le programme et le calendrier de réalisation des études à mener. Il entérine les partenariats financiers et valide les diffusions de l'information (cf§ article 5) qui fondent le programme de l'année en cours.

Les membres du Comité de pilotage s'engagent à partager les études, données, expertises et réflexions menées au sein de leur réseau, qu'ils jugent pertinents de diffuser. L'adhésion à l'observatoire implique ainsi que chaque partenaire s'engage à faciliter les expertises demandées par le Comité de pilotage.

Au titre de cet Observatoire, les membres du Comité de pilotage n'ont pas vocation à solliciter individuellement des analyses ou publications qui n'auraient pas été validées par le Comité de Pilotage.

## **2.2. LE COMITÉ TECHNIQUE**

### **2.2.1. Composition du Comité technique**

Le Comité technique regroupe au moins un technicien désigné par chaque organisme du comité de pilotage de l'Observatoire (Cf. § 2.1.1).

En fonction des thématiques, le Comité technique peut s'élargir et s'entourer de partenaires et d'experts ponctuellement afin de constituer des « **groupes de suivi thématiques** ».

### **2.2.2. Objet et fonctionnement**

Le Comité technique se réunit au moins une fois par trimestre et réalise, suivant les moyens déterminés, le programme arrêté par le Comité de pilotage.

Le Comité technique est aussi force de proposition auprès du Comité de pilotage pour actualiser les objectifs de l'observatoire. Il réfléchit aux évolutions techniques nécessaires.

A ce stade, les échanges d'informations deviennent **partenariaux** car ils permettent de construire une analyse actualisée et partagée.

Ainsi, les partenaires communiquent, si possible, les études et réflexions qu'ils mènent au sein de leur organisme, afin d'en débattre au sein de l'observatoire. Ils sont amenés, pour certains d'entre eux, à échanger les données suivant des conventions spécifiques pluriannuelles (Cf. § 4.2.) qui en fixeront les modalités de diffusion.

Chaque membre de l'observatoire relaie en interne auprès de sa structure et en externe auprès de ses propres partenaires les informations traitées dans le cadre de l'observatoire.

Le comité technique tourisme comprend : l'agence d'urbanisme, le CRT, Clermont Auvergne Métropole, Vichy Communauté, Riom Limagne et Volcans, la SPL Clermont Auvergne Tourisme, la future SPL de Vichy Communauté, l'OTTI Terra Volcana, le CDT 03, le CD 63, la CCI 63 et CCI 03.

L'Observatoire participe plus largement aux réflexions engagées au sein des collectivités (Commissions tourisme, groupes de réflexions projet de territoire, ...) dans le cadre de la mise en œuvre des politiques locales.

## **2.3 L'ANIMATION- COORDINATION**

La maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agence Clermont Métropole l'animation et la coordination de l'Observatoire (Comité de pilotage et le Comité technique).

L'Agence Clermont Métropole a pour mission :

- d'accompagner la maîtrise d'ouvrage et le comité de pilotage : elle accompagne, au moins une fois par an, les maîtres d'ouvrage dans l'appropriation des études et dans la formalisation

- des questionnements stratégiques : présentation, notes d'information, participation aux instances politiques (commission, bureau, comité syndical et conseil communautaire).
- de dynamiser le réseau de partenaires techniques
  - de valoriser au nom de l'Observatoire les études en s'appuyant sur les productions du Comité technique
  - de centraliser physiquement les données/indicateurs de base permettant une veille partagée pour les partenaires de l'Observatoire des fondamentaux du tourisme.
  - de réaliser un rapport de bilan annuel des activités de l'Observatoire.
  - d'assurer la complémentarité et le croisement avec les autres observatoires thématiques du territoire et plus largement avec les observatoires locaux, départementaux et régionaux.

Les sujets d'expertise de l'observatoire porteront sur 4 types de tourisme :

- Le tourisme d'affaires
- Le tourisme thermal
- Le tourisme culturel et urbain
- Le tourisme de pleine nature

### **ARTICLE 3 : NIVEAU TERRITORIAL D'OBSERVATION**

---

Le territoire du Pôle Métropolitain décrit en Annexe no1 constitue **le territoire de la connaissance privilégiée** de l'Observatoire du tourisme. Il se décline en différents niveaux géographiques selon la pertinence des études à mener et des indicateurs à analyser : infra-communales, communales et EPCI.

Les études s'attachent systématiquement à cadrer les résultats dans un contexte régional et plus largement utiliser des comparatifs au plan national, international. Les référentiels territoriaux (bassin d'emploi, Aire Urbaine, etc..) seront alors privilégiés.

### **ARTICLE 4: MOYENS MIS A DISPOSITION DE L'OBSERVATOIRE**

---

#### **4.1 MISE EN ŒUVRE**

L'observatoire est alimenté par:

- la ressource d'animation-coordination de l'Agence Clermont Métropole.
- les ressources humaines d'expertises et de traitement de l'information des partenaires du Comité de Pilotage et de l'Agence Clermont Métropole dans la limite de leurs moyens respectifs.

Les signataires s'engagent ainsi à faciliter les expertises de l'observatoire par :

- la mise à disposition de données brutes et/ou analysées selon les conditions précisées par des conventions particulières et ce, dans le respect des règles de droit, de secret statistique et de conditions d'utilisation et de rediffusion,
- la mise à disposition d'ingénierie et d'expertises dans les limites de leur capacité respective.

#### **4.2 CONVENTIONS PARTICULIÈRES**

Des conventions particulières doivent être établies afin de formaliser des échanges de données et/ou d'expertises. Elles s'appuieront sur le contexte de la présente convention cadre.

Auvergne Rhône Alpes Tourisme accompagnera l'Agence d'urbanisme, la première année, pour la mise en œuvre de l'observatoire ; une convention est établie, entre les parties, pour fixer le cadre de cet accompagnement (CF : convention de partenariat entre Auvergne Rhône Alpes Tourisme et l'Agence).

Une convention entre le Pôle Métropolitain et Auvergne Rhône Alpes Tourisme est également établie concernant l'achat mutualisé de données (CF: convention de partenariat entre Auvergne Rhône Alpes Tourisme et le Pôle Métropolitain) afin de formaliser les conditions d'échanges de données et/ou d'expertise et de diffusion : mentions légales de droit de propriété, mode de diffusion autorisé, etc..

Les conventions partenariales annuelles signées entre l'Agence et les EPCI adhérents précisent les montants financiers dédiés à l'observatoire du tourisme.

#### **ARTICLE 5 : COMMUNICATION ET DIFFUSION**

---

L'Observatoire met en œuvre la diffusion des expertises produites via les supports classiques et/ou complémentaires (internet) en fonction des moyens disponibles.

Le calendrier prévisionnel des publications est validé lors du Comité de Pilotage.

Toute analyse, document sous forme papier et/ou numérique produits et diffusés dans le cadre de cet observatoire devront faire mention explicite des partenariats, sauf avis contraire formulé par écrit par un des partenaires. Ces mentions et les modalités de diffusion sont précisées dans les conventions particulières (cf§ 4.2).

La charte graphique de l'Observatoire devra refléter le caractère multi-partenarial propice à son appropriation par chaque partenaire. Les modes de diffusion et la déclinaison graphique seront validés par le Comité de Pilotage.

#### **ARTICLE 6: DURÉE**

---

Le présent protocole est établi pour une durée de trois ans tacitement renouvelable à compter

de la date de signature.

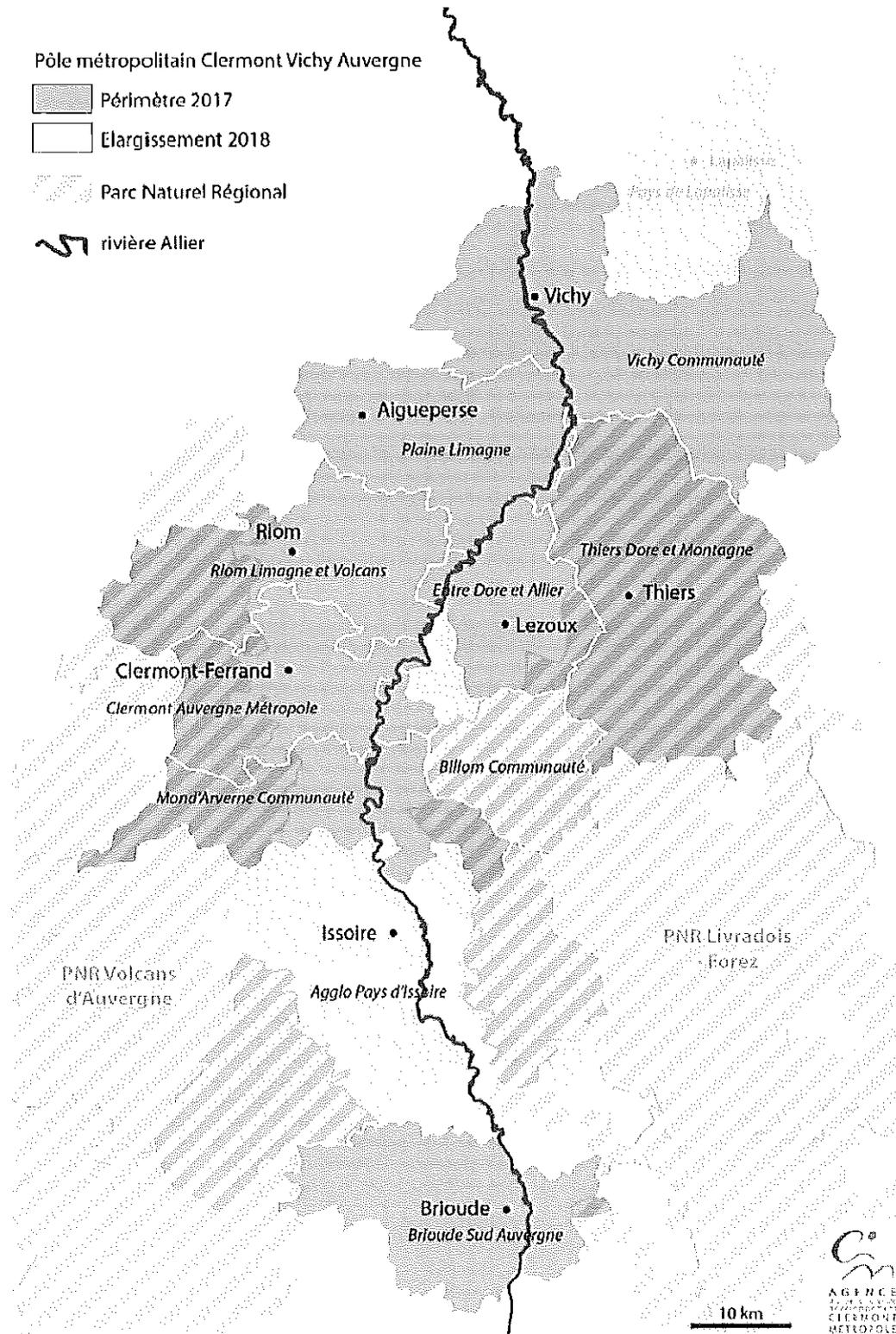
Celui-ci peut faire l'objet d'avenants aussi bien pour sa durée que son contenu, sur validation de la maîtrise d'ouvrage après propositions du Comité technique.

Chaque membre de l'observatoire a la possibilité de quitter l'Observatoire et ses engagements établis par la signature de cette convention cadre, par simple courrier en respectant un préavis de 2 mois avant la date anniversaire de la présente convention.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 mars 2019

ANNEXE 1

Territoire du Pôle Métropolitain *source Agence Clermont Métropole*





## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Je vous rappelle tout d'abord que le budget 2018 du syndicat Clermont Vichy Auvergne ne comportait pas de crédits en section d'investissement.

Conformément à l'instruction comptable M14, après le vote du compte administratif 2018 qui arrête définitivement les résultats, le Conseil Métropolitain doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le compte administratif 2018 fait ressortir un excédent en section de fonctionnement de : **191 968.49 €**

Je vous propose d'affecter l'excédent disponible de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **191 968.49 €** en excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2019 (recettes - art. 002).



Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 20 MARS 2019

9 heures

#### BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 20/03/2019 à 9H00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

M. Frédéric AGUILERA - *Président*, M. Dominique ADENOT, M. Bertrand BARRAUD, M. Nicolas BONNET, M. Frédéric BONNICHON, M. Jacques DE CHABANNES, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Jean-Claude GUILLON, Mme Isabelle LAVEST, M. Gabriel MAQUIN, M. Christian MELIS, M. Patrick MONTAGNER, M. Bertrand PASCUTO, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir :**

M. Marcel ALEDO, ayant pouvoir à M. Frédéric AGUILERA  
M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Frédéric BONNICHON  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bertrand BARRAUD  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. Dominique ADENOT  
M. Jean-Pierre BRENAS, ayant donné pouvoir à M. Hervé PRONONCE  
M. Cyril CINEUX, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LAVEST  
Mme Danièle GILBERT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Henri GISSELBRECHT, ayant donné pouvoir à M. Roger GARDES  
M. Jean-Sébastien LALOY, ayant donné pouvoir à M. Gabriel MAQUIN  
M. Pierre PECOUL, ayant donné pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Gilles VOLDOIRE, ayant donné pouvoir à M. Gilles PAULET

**Étaient excusés :**

M. Tony BERNARD, Mme Marion CANALES, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Claude NOWOTNY, M. Pascal PIGOT

**Conseillers en exercice : 40**  
**Conseillers présents : 21**  
**Conseillers représentés : 0**  
**Conseillers ayant donné pouvoir : 12**  
**Total votants : 33**

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

L'affectation du résultat de l'exercice 2018 est intégrée au budget primitif 2019 et annexée ci-joint.

Il est proposé la répartition des dépenses suivante pour 2019 :

## 1. Projets :

- **Etudes 2018 à finaliser en 2019 :**
  - . Allier : « Route de l'Allier », 67 200€ ;
  - . Allier : « Observatoire de l'Allier », 71 803€ ,
  - . Programme d'Investissement d'Avenir Territoires d'Innovation, 11 700€.
- **Nouvelles études 2019 :**
  - . Allier : Conférence du Val d'Allier », 5 000€ ;
  - . Allier : « La rivière Allier en fête », 15 000€ ;
  - . Allier : Etude phase 2 : lancement de l'observatoire Allier, rédaction d'une Charte des acteurs, concertation avec les acteurs amont/aval, évaluation des besoins de formation, 70 000€
  - . Numérique : Evénement de restitution de l'étude, 2 000€ ;
  - . Numérique : Déploiement d'actions hors infrastructures, 9 000€ ;
  - . Numérique : Etude « Connectivité infrastructures numériques PME/TPE, 34 000€ ;
  - . Economie : Publication de chiffres clés sur le Tourisme, 6 000€
  - . Mobilité : Conférence « La Voiture autrement », 8 000€ ;
  - . Mobilité : Etude « Aires de covoiturage », 6 000€ ;
  - . Mobilité : Ateliers vélo, 6 000€ ;
  - . Mobilité : Nouvelles NRJ, 6 000€ ;
  - . Accompagnement juridique, 1 000€.

## 2. Charges courantes :

- . Communication : valorisation des actions du Pôle Métropolitain, 28 000€ ;
- . Frais de réception et maintenance, 2 710€.

## 3. Charges de personnel :

Mise à disposition des services de Clermont Auvergne Métropole et de Vichy Communauté

- . Clermont Auvergne Métropole (années 2018 et 2019), 3 940€ ;
- . Vichy Communauté, 6 000€.

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### 4. Contributions partenariales :

- . Animation, communication et support administratif du Pôle par l'Agence d'urbanisme, 80 000€ ;
- . Convention Agence d'urbanisme, participation au programme partenarial : 123 654€ ;
- . Programme partenarial Agence d'urbanisme reste à payer 2018 de l'étude « Route de l'Allier », 18 000€ ;
- . Parts sociales MassiFIX, 2 500€ ;
- . Adhésion à Macéo : 350€.

**BESOINS PREVISIONNELS 2019 : 583 857€**

### 5. Estimation des recettes :

- **Reliquat 2018 : 191 968€**
- **Cotisations des membres : 263 963€**
- **Subventions études :**
  - . Etude « Allier » - Happi Montana : 28 000€ restent à percevoir de 2018
  - . Etude « Numérique » - Happi Montana : 6 125€ restent à percevoir de 2018
  - . Allier : Atelier Gémapi 2017 – Agence de l'Eau : 3 900€ restent à percevoir de 2018
  - . Programme d'Investissement d'Avenir Territoires d'Innovation : 11 700 € restent à percevoir de 2018
  - . Etude « Observatoire de l'Allier – Agence de l'Eau : 43 200€
  - . Happi Montana – Subvention Etude « Allier » phase 2 : 35 000€

**RECETTES PREVISIONNELLES : 583 857€**

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### 6. Cotisation globale 2019

Comme validé lors de la délibération du D.O.B. 2018 en Conseil Métropolitain le 20 mars 2018, il est proposé aux délégués de maintenir la cotisation globale 2019 à 0,40 pour l'année 2019.

### COTISATIONS 2019

EPCI	Pop Totale 2016	Poids Pop	Nb délégués	Poids délégués	Pop €	Délégués €	Total €
Clermont Auvergne Métropole	295 358	44,76 %	15	39,47%	59 072 €	52 098 €	111 169 €
CA Vichy Communauté	84 770	12,85 %	5	13,16%	16 954 €	17 366 €	34 320 €
CA Riom Limagne et Volcans	68 500	10,38 %	4	10,53%	13 700 €	13 893 €	27 593 €
CA Agglo Pays d'Issoire	57 453	8,71%	3	7,89%	11 491 €	10 420 €	21 910 €
CC Thiers Dore et Montagne	38 428	5,82%	2	5,26%	7 686 €	6 946 €	14 632 €
CC Plaine Limagne	21 494	3,26%	2	5,26%	4 299 €	6 946 €	11 245 €
CC Billom Co (MeA)	7 161	1,09%	1	2,63%	1 432 €	3 473 €	4 905 €
CC Mond'Auverne	40 987	6,21%	3	7,89%	8 197 €	10 420 €	18 617 €
Entre Dore et Allier	19 249	2,92%	1	2,63%	3 850 €	3 473 €	7 323 €
CC Brivadois	17 806	2,70%	1	2,63%	3 561 €	3 473 €	7 034 €
CC Lapalisse	8 700	1,32%	1	2,63%	1 740 €	3 473 €	5 213 €
<b>Total des cotisations EPCI</b>	<b>659 906</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>131 981 €</b>	<b>131 981 €</b>	<b>263 962 €</b>
<b>CCI Auvergne</b>			<b>1</b>		<b>1 €</b>		<b>1</b>
<b>TOTAL DES COTISATIONS MEMBRES</b>			<b>39</b>		<b>131 982 €</b>		<b>263 963 €</b>

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

## BUDGET PREVISIONNEL 2019

Dépenses	Prévisionnelles		Recettes	Prévisionnelles	
		GTIC			GTIC
<b>Total Projets</b>		<b>318 703</b>	<b>Report 2018</b>		<b>191 968</b>
			<b>TOTAL Cotisations membres</b>		<b>263 963</b>
<i>Etudes 2018 à finaliser en 2019</i>		<b>150 703</b>	Clermont Auvergne Métropole		111 169
Allier - Etude "Route de l'Allier"		67 200	CA Vichy Communauté		34 320
Allier - Etude "Observatoire de l'Allier"		71 803	CA Riom Limagne et Volcans		27 593
Programme d'Investissement d'Avenir Territoires d'Innovation		11 700	CA Agglo Pays d'Issoire		21 910
<i>Nouvelles études 2019</i>		<b>168 000</b>	CC Mond'Auverne		18 617
Allier - Conférence du Val d'Allier (prestataire)		5 000	CC Thiers Dore et Montagne		14 632
Allier - La rivière Allier en fête (communication collective : logo commun, flyer, impression, diffusion)		15 000	CC Plaine Limagne		11 245
Economie numérique - conférence de restitution de l'étude		2 000	CC Entre Dore et Allier		7 323
Economie numérique - Déploiements d'actions hors infrastructures (prestation externe pour financement de portraits inspirants ; réalisation de certaines actions élaborées en 2018 et valorisation en terme de communication)		9 000	CC Brivadois		7 034
Economie numérique - Etude Connectivité infrastructures numériques PME/TPE (prestataire)		34 000	CC Lapalisse		5 213
Economie - Publication de chiffres clés sur le Tourisme (achat de données et édition/diffusion d'une publication)		6 000	CC Billom Co (MeA)		4 905
Mobilités - Conférence : La Voiture autrement (28 mars ou 23 mai, paiement de prestataires)		8 000	CCI 63		1
Mobilités - Etude aires de covoiturage (appui stagiaires pour une enquête sur les usages et les possibilités d'évolution des aires en terme de services)		6 000			
Mobilité - Ateliers vélo (ODM) (le PM est partenaire, paiement de prestataires)		6 000			
Mobilité - Nouvelles NRJ (ODM) (le PM est partenaire, paiement de prestataire)		6 000			
Etude "Allier" phase 2 : lancement de l'observatoire Allier, rédaction d'une Charte des acteurs, concertation avec les acteurs amont/aval, évaluation des besoins de formation, ... (50% pour 2019)		70 000			
Accompagnement juridique		1 000			
<b>Total charges courantes</b>		<b>30 710</b>			
Communication : valorisation des actions du Pôle Métropolitain (prestataire)		28 000			
Réception / Maintenance / Divers		2 710			
<b>Total Charges de personnel</b>		<b>9 940</b>			
Clermont Auvergne Métropole (2018-2019)		3 940			
Vichy Communauté		6 000			
<b>Contributions partenariales</b>		<b>224 504</b>			
Animation, communication et support administratif du Pôle par l'Agence (180 jours)		80 000			
Programme partenarial 2019					
<b>Total jours études Agence (210 jours)</b>		<b>123 654</b>			
Programme partenarial reste à payer 2018 (Etude "Route de l'Allier")		18 000			
Parts sociales MASSIFIX		2 500			
Adhésion Macéo		350			
<b>TOTAL</b>		<b>583 857</b>	<b>Total Subventions</b>		<b>127 925</b>
			Etude "Allier" - Happi Montana (reste à percevoir 2018)		28 000
			Etude "numérique" - Happi Montana (reste à percevoir 2018)		6 125
			Allier - Atelier Gémapi 2017 - Agence de l'Eau (reste à percevoir 2017)		3 900
			Programme d'Investissement d'Avenir Territoires d'Innovation		11 700
			Etude " Observatoire de l'Allier" - Agence de l'Eau		43 200
			Happi Montana - Subvention Etude "Allier" phase 2		35 000
<b>TOTAL</b>		<b>583 857</b>	<b>TOTAL</b>		<b>583 857</b>

### Légende

ROUGE  
GRIS

Nouvelle étude ou subvention 2019 à confirmer  
Reste à payer ou à réaliser

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Je vous propose d'examiner les documents budgétaires puis de passer au vote de ce budget primitif 2019.

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY  
AUVERGNE**

**AYANT OPTÉ POUR LE VOTE PAR NATURE**

**M 14**

**BUDGET PRIMITIF 2019**

IV - ANNEXES		
A - Eléments du bilan	Joint.	Ss Obj
<ul style="list-style-type: none"> <li>A1- Présentation croisée par fonction (fonctionnement)</li> <li>-A1- Présentation croisée par fonction (investissement)</li> <li>-A2- Etat de la dette               <ul style="list-style-type: none"> <li>2.1- Détail des crédits de trésorerie</li> <li>2.2- Répartition par nature de dette</li> <li>2.3- Répartition des emprunts par structure de taux</li> <li>2.4- Typologie de la répartition de l'encours</li> <li>2.5- Détail des opérations de couverture</li> <li>2.6- Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme</li> <li>2.7- Autres dettes</li> </ul> </li> <li>-A3- Méthode utilisée pour les amortissements</li> <li>-A4- Etat des provisions</li> <li>-A5- Etalement des provisions</li> <li>-A6- Equilibre des opérations financières</li> <li>-A7- Etats des dépenses, recettes services eau assainissement               <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1- Fonctionnement</li> <li>1.2- Investissement</li> </ul> </li> <li>-A7.2- Etat de la répartition de la TEOM</li> <li>-A8- Etat des charges transférées</li> <li>-A9- Détail des opérations pour le compte de tiers</li> </ul>		

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES et FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine) Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier	Valeurs par hab pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
fiscal		

Informations financières - RATIOS		Valeurs communales	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		
2	Produit des impositions directes / population		
3	Recettes réelles de fonctionnement / population		
4	Dépenses d'équipement brut / population		
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	%	%
8	Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	%	%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	%	%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	%	%

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

VOTE	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	583 857.00	391 888.51	

+ +

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE	191 968.49	

= =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	583 857.00	583 857.00
---	------------	------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	273 599.00		352 263.00	352 263.00	352 263.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 822.00		9 940.00	9 940.00	9 940.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	197 850.00		221 654.00	221 654.00	221 654.00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>483 271.00</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>483 271.00</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>483 271.00</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
						+
	<b>D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					
						=
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>					<b>583 857.00</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A3</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
-------	---------	------------------	-----------------------	------------------------	------	-------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	391 888.51		391 888.51
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	391 888.51		391 888.51
				+
				191 968.49
				=
				583 857.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	11 822.00	9 940.00	9 940.00
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>197 850.00</b>	<b>221 654.00</b>	<b>221 654.00</b>
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	197 850.00	221 654.00	221 654.00
6532	INDEMN. FRAIS DE MISSION ET DE FORM. MAIRES ET ADJ FRAIS DE MISSION			
65548	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES		203 654.00	203 654.00
65888	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUTRES CONTRIBUTIONS			
	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	197 850.00	18 000.00	18 000.00
	AUTRES			
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a)=011+012+014+65+656</b>	<b>483 271.00</b>	<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
- 67 - 673	CHARGES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022</b>	<b>483 271.00</b>	<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>		<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	335 914.11	391 888.51	391 888.51
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	335 914.11	391 888.51	391 888.51
74751 7478	PARTICIPATIONS GFP DE RATTACHEMENT AUTRES ORGANISMES	251 663.00 84 251.11	263 963.00 127 925.51	263 963.00 127 925.51
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>		<b>335 914.11</b>	<b>391 888.51</b>	<b>391 888.51</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
- 77 - 773	PRODUITS EXCEPTIONNELS MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78</b>		<b>335 914.11</b>	<b>391 888.51</b>	<b>391 888.51</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>335 914.11</b>	<b>391 888.51</b>	<b>391 888.51</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
		<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>		
				<b>191 968.49</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>583 857.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
DEPENSES								
	Total dépenses de l'exercice	583 857.00	583 857.00					
	RAR N-1 et reports							
	Total cumulé dépenses	583 857.00	583 857.00					
RECETTES								
	Total recettes de l'exercice	391 888.51	391 888.51					
	RAR N-1 et reports	191 968.49	191 968.49					
	Total cumulé recettes	583 857.00	583 857.00					



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

*Fonction 0*      **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**  
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
<b>DEPENSES</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	352 263.00	352 263.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	9 940.00	9 940.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	221 654.00	221 654.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>		
<b>RECETTES</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>391 888.51</b>	<b>391 888.51</b>
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	391 888.51	391 888.51
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>191 968.49</b>	<b>191 968.49</b>
<b>SOLDE</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

*Fonction 2*      **ENSEIGNEMENT - FORMATION**  
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
Dépenses de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
<b>RECETTES</b>		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

*Fonction 4*      **SPORTS ET JEUNESSE**  
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
	Dépenses de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>RECETTES</b>		
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
*Fonction 6*      *FAMILLE*  
 (DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
Dépenses de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
<b>RECETTES</b>		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

*Fonction 8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT  
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)*

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
	Dépenses de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>RECETTES</b>		
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

*Fonction 0*      **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**  
(DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
<b>DEPENSES</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	352 263.00	352 263.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	9 940.00	9 940.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	221 654.00	221 654.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
<b>Restes à réaliser - reports</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>391 888.51</b>	<b>391 888.51</b>
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	391 888.51	391 888.51
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<b>Restes à réaliser - reports</b>			
		<b>191 968.49</b>	<b>191 968.49</b>
<b>SOLDE</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

*Fonction 2*      **ENSEIGNEMENT - FORMATION**

(DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
Dépenses de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
<b>RECETTES</b>		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 4**      **SPORTS ET JEUNESSE**  
 (DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
Dépenses de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
<b>RECETTES</b>		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

Fonction 6 FAMILLE

(DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
	Dépenses de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>RECETTES</b>		
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

*Fonction 8*      **AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT**  
(DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
	Dépenses de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>RECETTES</b>		
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

*Fonction 0*      **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**  
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	OPERATIONS NON VENTILABLES
<b>DEPENSES</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	352 263.00	352 263.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	9 940.00	9 940.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	221 654.00	221 654.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>		
<b>RECETTES</b>		<b>583 857.00</b>	<b>583 857.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>391 888.51</b>	<b>391 888.51</b>
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	391 888.51	391 888.51
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>191 968.49</b>	<b>191 968.49</b>
<b>SOLDE</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

*Fonction 2*      **ENSEIGNEMENT - FORMATION**  
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
Dépenses de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
<b>RECETTES</b>		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

*Fonction 4*      **SPORTS ET JEUNESSE**  
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
	Dépenses de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>RECETTES</b>		
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
*Fonction 6*      *FAMILLE*  
 (DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
	Dépenses de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>RECETTES</b>		
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

*Fonction 8*      **AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT**  
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		
	Dépenses de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>RECETTES</b>		
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
<b>Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)</b>			
<b>10</b>	<b>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</b>		
<b>10</b>	<b>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</b>		
<b>139</b>	<b>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</b>		
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>			
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
10222	FCTVA		
10223	TLE		
10226	Taxe d'aménagement		
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subvent* invest. non transf.		
139146	Attributions de compensation d'investissement		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>			
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers		
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement		

BUDGET PRIMITIF 2019

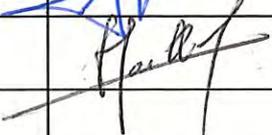
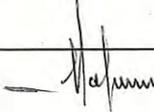
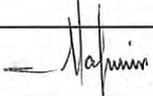
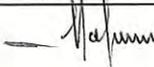
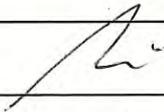
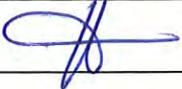
200 041 036 Code INSEE	<b>PÔLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE</b> Budget principal	BP M14
---------------------------	---	-----------

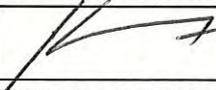
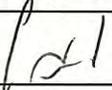
**ARRETE-SIGNATURES**

Présenté par le Président	Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 21 Nombres de suffrages exprimé : 33  VOTE : Contre      Pour 33 Abstention  Date de convocation : 13/03/2019
A Clermont-Ferrand, le 20 mars 2019	
Le Président	
Délibéré par le Conseil Syndical réuni en session le 20 mars 2019	

A Clermont-Ferrand, le 20 mars 2019  
Les membres du Conseil Syndical

MEMBRES ADHERENTS	Signature	Suppléant	Signature	Pouvoir
<b>METROPOLE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE</b>				
M. ADENOT				
M. ALEDO				
M. BIANCHI				
M. BONNET				
M. BRENAS				
MME CANALES				
M. CERVANTES				
M. CINEUX				
M. GARDES				
M. GISSELBRECHT				

MEMBRES ADHERENTS	Signature	Suppléant	Signature	Pouvoir
Mme LAVEST				
M. PASCIUTO				
M. PRONONCE				
M. RAGE				
M. RIOL				
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE</b>				
M. AGUILERA				
M. GAILLARD				
M. LALOY				
M. MAQUIN				
M. MONTAGNER				
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS</b>				
M. ARVEUF				
M. BONNICHON				
M. PECOUL				
M. MELIS				
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AGGLO PAYS D'ISSOIRE</b>				
M. BACQUET				
M. BARRAUD				
M. VEISSIERE				
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES MOND'ARVERNE</b>				
M. CHARLEMAGNE				
M. PAULET				
M. PIGOT				

MEMBRES ADHERENTS	Signature	Suppléant	Signature	Pouvoir
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES BILLOM COMMUNAUTE</b>				
M. VOLDOIRE				
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLAINE LIMAGNE</b>				
M. CHAPUT				
M. FERRIERE				
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE</b>				
M. BERNARD				
M. NOWOTNY				
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER</b>				
M. PEYNON		M. MONEYRON		
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE</b>				
M. FAUCHER				
Mme GILBERT				
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE</b>				
M. DE CHABANNES		M. VALERO		
<b>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PUY-DE-DOME</b>				
M. GUILLON				

Certifié exécutoire par Le Président  
 compte-tenu de la réception en Préfecture, le  
 et de la publication, le

A Clermont-Ferrand, le 20 mars 2019

Le Président





# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

## 1- PREAMBULE

Lors de la définition de sa feuille de route en 2015, les délégués du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne ont identifié la « Rivière Allier » en tant que Défi prioritaire du syndicat. Ce Défi se déclinait alors en trois actions :

- Construire une stratégie de réappropriation de l'axe Allier,
- Coordonner les projets de développement de la voie verte de Brioude à Vichy,
- Organiser une conférence annuelle du Val d'Allier.

Depuis, plusieurs acteurs se sont mobilisés et coordonnés pour construire la V70, une véloroute-voie verte en bord d'Allier : sur le périmètre du Pôle métropolitain, il s'agit du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, des Conseils départementaux du Puy-de-Dôme et de l'Allier, du PETR du Grand Clermont, des EPCI limitrophes de la rivière.

Afin de contribuer au projet collectif, le Pôle métropolitain stratège / coordonnateur / incubateur a choisi d'animer en 2018 deux réflexions partenariales avec ces acteurs, mais également avec les acteurs de l'amont et de l'aval de l'Allier métropolitain :

- Définition et organisation de la « Route de l'Allier » et mise en réseau des maisons de site
- Faisabilité d'un observatoire de l'Allier.

Ces études, décidées lors du Conseil du Pôle métropolitain du 12 janvier 2018, ont bénéficié d'une subvention du PIA Happi Montana – Phase 1 à hauteur de 32.500 € pour la Route de l'Allier et 19.500 € pour l'Observatoire de l'Allier - ainsi que d'une subvention de 43.200 € de l'Agence de l'Eau pour l'Observatoire de l'Allier. Les subventions d'études de la phase 1 d'Happi Montana avaient pour objectif de faire émerger des opérations finançables dans le cadre de la phase 2 (appel à projets). Le non-dépôt d'une fiche-opération en phase 2 oblige au remboursement des sommes perçues en phase 1.

## 2- LES RESULTATS DES ETUDES ENGAGEES PAR LE PÔLE METROPOLITAIN

### ⇒ Un réel potentiel de développement qu'il faut accompagner

Les acteurs ayant participé aux débats sur la « Route de l'Allier » sont convaincus du potentiel de développement de l'axe Allier, notamment en tant qu'offre « nature » complémentaire à celle des volcans, et reconnaissent le caractère exceptionnel et fragile du milieu (dernière rivière sauvage d'Europe, patrimoine culturel et historique). Les projets de création d'itinérance vélo et canoë sont bienvenus, mais inquiètent d'autant plus qu'aucun dispositif de suivi et d'évaluation des impacts de la fréquentation n'est aujourd'hui en place.

### ⇒ Les conditions de réussite de la mise en réseau des maisons de site

Les maisons de site, égrainées le long de la rivière, existantes ou projetées, constituent des points d'ancrage aujourd'hui en difficulté qu'il conviendrait de mieux organiser afin de les positionner comme réels points d'animation au service de la future itinérance :

- Structurer le réseau en identifiant une tête de réseau (Vichy, bien positionnée par rapport à l'aval et à l'amont de la rivière, ainsi que comme site d'accueil touristique), des pôles structurants (dotés d'une maison de site thématique et de divers services), des pôles de loisirs et des points d'hébergements ;
- Valoriser la rivière et assurer la promotion de sa préservation dans tous les pôles structurants et de loisirs en dépassant la thématique propre de chacun pour l'enrichir des travaux de tous les autres (parler de soi et des autres) ;

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- Proposer des contenus de services minimum, avec gage de qualité : label Accueil Vélo par ex.

### ⇒ Quatre pôles structurants potentiels

Le travail de structuration de la Route de l'Allier à partir d'étapes de vélo (environ 40 km), de canoë (environ 20 km) et de la présence de gares fait aujourd'hui émerger **quatre pôles structurants / maisons de site** :

- Brioude : Maison du saumon, site de la Bageasse, porte d'entrée du Haut-Allier...
- Ecopôle à Pérignat-sur-Allier : projet de site exemplaire autour de la transition écologique et de « centre d'expertise » faune / flore de la rivière (CEN et LPO), articulation avec la zone de loisirs de Cournon...
- Pont-du-Château : Musée de la batellerie, plage des Palisses, projet communal...
- Vichy : projet de Maison de l'Allier, Observatoire des poissons migrateurs, pôle de mesures permanentes, proximité physique de la rivière, articulation Allier amont / Allier aval...

### ⇒ Un manque de données sur la fréquentation et les usages de la rivière

En parallèle, les travaux sur la faisabilité de l'Observatoire de l'Allier ont permis de dégager les premières conclusions suivantes sur les principaux thèmes :

- EAU et FAUNE - FLORE : beaucoup de données éparpillées entre beaucoup d'acteurs. Besoin de regrouper et d'harmoniser, en facilitant l'accès aux données (plateformes).
- SOLS : des données existent mais leur pérennité est menacée par la diminution des financements. Besoin de mutualisation.
- FREQUENTATION et USAGES : pas de données. Fort enjeu dans un contexte de mise en tourisme prochaine.

### ⇒ Plusieurs cadres de gouvernance, dont celui du Pôle métropolitain

- Les cadres de gouvernance aujourd'hui en place sont dédiés à la création de la V70, voire à sa maintenance. Leur coordination se fait au sein du comité d'itinéraire mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la demande des partenaires locaux. D'autres cadres de gouvernance dédiés à l'environnement existent (SAGE) ou se mettent en place (GEMAPI). Il semble aujourd'hui difficile d'avoir un seul et unique cadre de gouvernance et la question se pose donc de leur coordination.
- Des sujets importants pour l'axe Allier ne sont pas pris en charge par les gouvernances existantes. Par exemple, la mesure de la fréquentation et de ses impacts, les campements de gens du voyage en bord de rivière, les pratiques de baignade dans l'Allier, la pérennisation et l'adaptation de la desserte en train, l'articulation avec la démarche Loire itinérance...
- Le Pôle métropolitain est légitime, par son emprise géographique et son poids de population, à intervenir, à proposer et à porter des projets autour de la rivière Allier.

## 3- LA CANDIDATURE EN PHASE 2 D'HAPPI MONTANA

Considérant que les réflexions engagées en 2018 montrent qu'il reste encore beaucoup à faire et que des pistes faisant plus ou moins consensus émergent, l'équipe technique du Pôle métropolitain a rédigé une fiche-opération pour être candidat à la phase 2 d'Happi Montana : **fiche n°219 (ex-2232) « Tourisme et développement territorial le long d'une rivière sauvage : l'Allier - Faire de l'Allier, corridor écologique majeur au niveau européen, un axe fédérateur pour le développement des territoires, avec un observatoire (écologie, usages), des formations, un réseau de sites ».**

Cette fiche positionne le Pôle métropolitain sur cinq ans, dans le cadre d'un accord de consortium entre acteurs publics et privés tels que notamment l'université (Fédération des Recherches en Environnement – FRE), l'association Allier Sauvage et un groupement de sociétés d'études spécialisées.

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Trois volets sont déclinés dans cette fiche :

- Développer les maisons de site, en lien avec la Route de l'Allier et ses acteurs socio-économiques : il s'agit de soutenir l'émergence des maisons de site sur deux ou trois pôles structurants sur l'Allier du territoire métropolitain (Maison de l'Allier à Vichy, Ecopôle du Val d'Allier à Pérignat, Maison du saumon à Brioude...);
- Lancer l'Observatoire de l'Allier par le thème de la fréquentation, de ses impacts et de ses retombées : il s'agit ici de se doter de moyens de mesures (par exemple éco-compteurs, caméras, enquêtes qualitatives de fréquentation...), tout en organisant les cinq premières conférences annuelles des acteurs du Val d'Allier pour monter en puissance dans le processus de réappropriation. La question des usages illicites de la rivière pourrait être abordée dans ce volet.
- Evaluer le potentiel d'une filière de formation à la préservation et à la gestion durable des rivières sous ses différents aspects, et création d'un CPIE de l'Allier en partenariat avec le CPIE des Dômes dans la double perspective de sensibiliser les populations et les acteurs (collectivités, gestionnaires, associations, activités économiques) et de développer une filière d'excellence de savoir-faire exportables.

La proposition est aujourd'hui de consacrer les deux années à venir à l'aboutissement des différents projets, tout en développant le concept de valorisation partenariale de l'axe Allier sur l'ensemble de l'axe fluvial, et de créer la troisième année une Société Civile de Coopération Collective (SCIC) susceptible de porter ou soutenir des projets de développement, avec participation en capital dans le cadre d'Happy Montana.

Le plan de financement, sur 5 ans, s'élève à 2.500.000 €, subventionnables à 50% par le PIA (voir détail dans tableaux joints).

**Le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, maître d'ouvrage unique de ce projet de candidature, doit se porter garant du financement relictuel, c'est à dire des 50% restants à financer du projet, à savoir 1.250.000 €.** Cette somme sera à engager si le projet du Pôle métropolitain est retenu dans le cadre de l'appel à projet Happy Montana.

Les subventions du PIA étant cumulables avec d'autres financements (Europe, Région, Département, EPCI...), le Pôle métropolitain pourra mobiliser d'autres subventions pour financer cette somme.

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

**NOM DE LA CANDIDATURE : HAPPI MONTANA  
EXPERIMENTATION 219  
POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE**

	Montants TTC
<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	
Opération / Objet de la dépense	AXE ALLIER FEDERATEUR DE DEVELOPPEMENT
Bénéficiaire de la subvention	POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE
Typologie du bénéficiaire (au sens de la réglementation européenne)	Acteur non économique
Régime TVA du bénéficiaire	HT
Aides d'Etat (optionnel)	
Catégorie d'aide d'Etat (optionnel)	
Date prévisionnelle de lancement de l'action	Octobre 2019

<b>DETAIL DES DEPENSES (les dépenses sont indiquées en TTC OU HT en fonction du régime du bénéficiaire)</b>	
<b>Achats de prestation</b>	<b>275.000 €</b>
dont prestations intellectuelles	180.000 €
dont prestation de services	95.000 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1.550.000 €</b>
dont équipements	70.000 €
dont matériels	50.000 €
dont logiciels et ressources	
dont infrastructure	
dont maintenance	20.000 €
dont foncier	
dont Immobilier	1.410.000 €
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>675.000 €</b>
dont recherche et développement	70.000 €
dont ingénierie	300.000 €
dont missions techniques	130.000 €
Suivi de l'action	175.000 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>2.500.000 €</b>

<b>FINANCEMENT DE L'ACTION (TTC)</b>	
<b>Co-financement apporté en numéraire par le bénéficiaire de la subvention (€)</b>	<b>500.000 €</b>
<b>Valorisation du temps passé en suivi d'étude (€)</b>	<b>60.000 €</b>
<b>Valorisation du temps passé en réalisation d'actions hors études (€)</b>	
<b>Total des co-financements apportés en numéraire par les partenaires (€)</b>	<b>260.000 €</b>
dont partenaire Vichy Communauté	230.000 €
dont partenaires entreprises	30.000 €
<b>Subvention(s) publique(s) perçue(s) pour l'action</b>	<b>430.000 €</b>
<b>Montant total des co-financements</b>	<b>1.250.000 €</b>
Montant demandé au PIA (€)	1.250.000 €
<b>Montant total du financement</b>	<b>2.500.000 €</b>

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	TOTAL
<b>ACHAT DE PRESTATIONS</b>	<b>140 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>275 000 €</b>
Prestations intellectuelles	90 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	150 000 €
Charte "Route de l'Allier"	30 000 €					30 000 €
Charte "Observatoire de l'Allier"	15 000 €	15 000 €				30 000 €
Développement filière formation	15 000 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	60 000 €
Mise au point volet fréquentation	30 000 €					30 000 €
Prestations de services	50 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	25 000 €	125 000 €
2 enquêtes qualitatives		15 000 €			15 000 €	30 000 €
5 conférences annuelles	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
montage SCIC	10 000 €	5 000 €				15 000 €
Inventaire des usages illicites	30 000 €					30 000 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>200 000 €</b>	<b>1 250 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>1 550 000 €</b>
Équipements	0 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	70 000 €
8 éco-compteurs			20 000 €	20 000 €		40 000 €
10 caméras		30 000 €				30 000 €
Amortissement matériel		5 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	50 000 €
Maintenance et exploitation		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €
Immobilier ("maisons de site")	200 000 €	1 210 000 €				1 410 000 €
<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>200 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>115 000 €</b>	<b>675 000 €</b>
Recherche et développement	70 000 €					70 000 €
Athos et Védalis3D, FRE						
Ingénierie	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	300 000 €
(emploi dédié au dev du projet)						
Missions techniques	35 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €	130 000 €
Assistance au dev du projet, animation, concertation						
Suivi de l'action	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	175 000 €
Agence d'urbanisme						
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>540 000 €</b>	<b>1 430 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>170 000 €</b>	<b>2 500 000 €</b>

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- De valider les orientations de la fiche-opération, présentées ci-dessus ;
- De valider l'engagement du Pôle métropolitain pour la réalisation de ces opérations ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 20 MARS 2019

9 heures

#### EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 20/03/2019 à 9H00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

M. Frédéric AGUILERA - *Président*, M. Dominique ADENOT, M. Bertrand BARRAUD, M. Nicolas BONNET, M. Frédéric BONNICHON, M. Jacques DE CHABANNES, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Jean-Claude GUILLON, Mme Isabelle LAVEST, M. Gabriel MAQUIN, M. Christian MELIS, M. Patrick MONTAGNER, M. Bertrand PASCIUTO, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir :**

M. Marcel ALEDO, ayant pouvoir à M. Frédéric AGUILERA  
M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Frédéric BONNICHON  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bertrand BARRAUD  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. Dominique ADENOT  
M. Jean-Pierre BRENAS, ayant donné pouvoir à M. Hervé PRONONCE  
M. Cyril CINEUX, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LAVEST  
Mme Danièle GILBERT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Henri GISSELBRECHT, ayant donné pouvoir à M. Roger GARDES  
M. Jean-Sébastien LALOY, ayant donné pouvoir à M. Gabriel MAQUIN  
M. Pierre PECOUL, ayant donné pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Gilles VOLDOIRE, ayant donné pouvoir à M. Gilles PAULET

**Étaient excusés :**

M. Tony BERNARD, Mme Marion CANALES, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Claude NOWOTNY, M. Pascal PIGOT

**Conseillers en exercice : 40**  
**Conseillers présents : 21**  
**Conseillers représentés : 0**  
**Conseillers ayant donné pouvoir : 12**  
**Total votants : 33**

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Le compte administratif retrace l'exécution du budget primitif 2018 du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne et donc son fonctionnement sur l'exercice 2018.

## 1. Point sur le compte administratif 2018

Depuis la création du syndicat en 2013, le taux de cotisation globale était fixé à 0,50 € par habitant. Suite à la fusion des EPCI induisant une remise en route progressive du syndicat, la cotisation globale 2017 a été réduite à 0,30 € par habitant. Le budget 2018 a fixé une cotisation à 0,40 € par habitant au regard des projets de développement prévus dans la feuille de route 2018 du syndicat.

Le budget 2018 du syndicat Clermont Vichy Auvergne s'est élevé à 483 271€ dont 251 664 € issus des cotisations 2018 de ses membres. Ce budget, exclusivement dédié à du fonctionnement, a permis de couvrir :

- des frais d'ingénierie :
  - . Prestations de type études, telles que l'étude « route de l'Allier » et celle sur la faisabilité d'un Observatoire de l'Allier.
  - . Expertises et participation au programme partenarial Agence d'urbanisme à travers, notamment l'animation des réflexions sur les mobilités internes et l'économie numérique.
- des frais de gestion courante : administration du syndicat par l'Agence d'urbanisme, rétribution de l'appui juridique et financier de Vichy Communauté, de l'appui de Clermont Auvergne Métropole sur l'organisation des instances, frais de maintenance, marchés publics, adhésions ... ;
- des frais de communication/événementiel tels que l'organisation d'un séminaire sur le projet d'Observatoire de l'Allier (le 10 septembre 2018 à Vichy).

## 2. Charges à caractère général :

- Projets 2018 : 243 599€
- Réalisé : 42 924€
  - . Etude "Route de l'Allier"
  - . Etude "Observatoire de l'Allier"
  - . Etude "Mobilités internes"
  - . Communication
  - . Frais de réception et divers



# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	Prév.		Réalisé	
	Report 2017	147 357	ETIC	ETIC
<b>Dépenses</b>				
Charges à caractère général		243 599	42 924	
Projet métropolitain : analyse du fait métropolitain clermontois		10 000	0	
Etude "Route de l'Allier"		108 000	32 418	
Etude "Observatoire de l'Allier"		70 000	108	
Etude "Mobilités internes" (fin mission SYSTRA + autres études)		30 000	9 960	
Culture		10 000	0	
Communication		10 200	168	
Réception / Divers		2 199	270	
Affranchissement / Maintenance		3 200	0	
<b>Charges de personnel</b>		<b>11 822</b>	<b>9 852</b>	
Clermont Auvergne Métropole (2018)		1 970	0	
Clermont Auvergne Métropole (2016-2017)		3 852	3 852	
Vichy Communauté		6 000	6 000	
<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>227 850</b>	<b>197 500</b>	
Programme partenarial Agence		133 000	115 000	
Animation, communication et support administratif du pôle par l'agence		92 000	80 000	
Stage IADT		2 500	2 500	
Adhésion Macéo		350	0	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>483 271</b>	<b>250 276</b>	
<b>Recettes</b>				
Report 2017	147 357	147 357		147 357
<b>Cotisations membres</b>		<b>251 664</b>		<b>240 763</b>
Clermont Auvergne Métropole		110 447		110 447
Vichy Communauté		34 285		34 285
Riom Limagne et Volcans		27 446		27 446
Agglo Pays Issoire (1/2 année)		10 901		0
Mond'Auverne		18 507		18 507
Thiers Dore et Montagne		14 646		14 646
Plaine Limagne		11 167		11 167
Entre Dore et Allier		7 281		7 281
Brivadois		6 906		6 906
Lapalisse		5 195		5 195
Billom Communauté		4 882		4 882
CCI 63		1		1
<b>Subventions</b>		<b>84 250</b>		<b>54 125</b>
Etude "Allier" - Happi Montana		52 000		28 000
Etude "Routes de l'Allier" - Ville Vichy		20 000		20 000
Etude "Economie numérique" - Happi Montana		12 250		6 125
<b>TOTAL</b>		<b>483 271</b>		<b>442 245</b>

**RELIQUAT 2018 A REPORTER SUR 2019 191 968**

**DONT PROVISION 2018 SUR REALISATION EN 2019 163 474**

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

# Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 20 MARS 2019

9 heures

## COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 20/03/2019 à 9H00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Frédéric AGUILERA - *Président*, M. Dominique ADENOT, M. Bertrand BARRAUD, M. Nicolas BONNET, M. Frédéric BONNICHON, M. Jacques DE CHABANNES, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Jean-Claude GUILLON, Mme Isabelle LAVEST, M. Gabriel MAQUIN, M. Christian MELIS, M. Patrick MONTAGNER, M. Bertrand PASCIOUTO, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE

### Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Marcel ALEDO, ayant pouvoir à M. Frédéric AGUILERA  
M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Frédéric BONNICHON  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bertrand BARRAUD  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. Dominique ADENOT  
M. Jean-Pierre BRENAS, ayant donné pouvoir à M. Hervé PRONONCE  
M. Cyril CINEUX, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LAVEST  
Mme Danielle GILBERT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Henri GISSELBRECHT, ayant donné pouvoir à M. Roger GARDES  
M. Jean-Sébastien LALOY, ayant donné pouvoir à M. Gabriel MAQUIN  
M. Pierre PECOUL, ayant donné pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Gilles VOLDOIRE, ayant donné pouvoir à M. Gilles PAULET

### Étaient excusés :

M. Tony BERNARD, Mme Marion CANALES, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Claude NOWOTNY, M. Pascal PIGOT

Conseillers en exercice : 40  
Conseillers présents : 21  
Conseillers représentés : 0  
Conseillers ayant donné pouvoir : 12  
Total votants : 33

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Pour l'exercice 2018, le compte de gestion transmis par le Trésorier principal municipal fait apparaître les résultats suivants :

Les opérations effectuées au cours du dernier exercice correspondent au tableau ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement
Mandats émis	250 276.40 €	0,00 €
Titres émis	294 888.00 €	0,00 €
<b>Excédent</b>	44 611.60 €	0,00 €
<b>Déficit</b>	-	

Le résultat de clôture du budget avant affectation du résultat se présente ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de Clôture 2018
Investissement	0,00€	0,00 €	0,00 €	00,00 €
Fonctionnement	147 356.89 €	0,00 €	44 611.60 €	191 968.49€

Ces résultats dont vous pouvez constater la concordance avec ceux du compte administratif qui vient de vous être présenté, doivent être soumis à votre approbation, afin d'être arrêtés et approuvés définitivement par le Juge des comptes, ainsi que le prévoit le règlement de la Comptabilité Publique.

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 20 MARS 2019

9 heures

#### CONVENTION ENTRE LE POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE ET L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT CLERMONT METROPOLE

ANNEE 2019

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 20/03/2019 à 9H00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

#### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Frédéric AGUILERA - *Président*, M. Dominique ADENOT, M. Bertrand BARRAUD, M. Nicolas BONNET, M. Frédéric BONNICHON, M. Jacques DE CHABANNES, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Jean-Claude GUILLON, Mme Isabelle LAVEST, M. Gabriel MAQUIN, M. Christian MELIS, M. Patrick MONTAGNER, M. Bertrand PASCIUTO, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE

#### Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Marcel ALEDO, ayant pouvoir à M. Frédéric AGUILERA  
M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Frédéric BONNICHON  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bertrand BARRAUD  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. Dominique ADENOT  
M. Jean-Pierre BRENAS, ayant donné pouvoir à M. Hervé PRONONCE  
M. Cyril CINEUX, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LAVEST  
Mme Danielle GILBERT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Henri GISSELBRECHT, ayant donné pouvoir à M. Roger GARDES  
M. Jean-Sébastien LALOY, ayant donné pouvoir à M. Gabriel MAQUIN  
M. Pierre PECOUL, ayant donné pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Gilles VOLDOIRE, ayant donné pouvoir à M. Gilles PAULET

#### Étaient excusés :

M. Tony BERNARD, Mme Marion CANALES, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Claude NOWOTNY, M. Pascal PIGOT

Conseillers en exercice : 40

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 0

Conseillers ayant donné pouvoir : 12

**Total votants : 33**

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

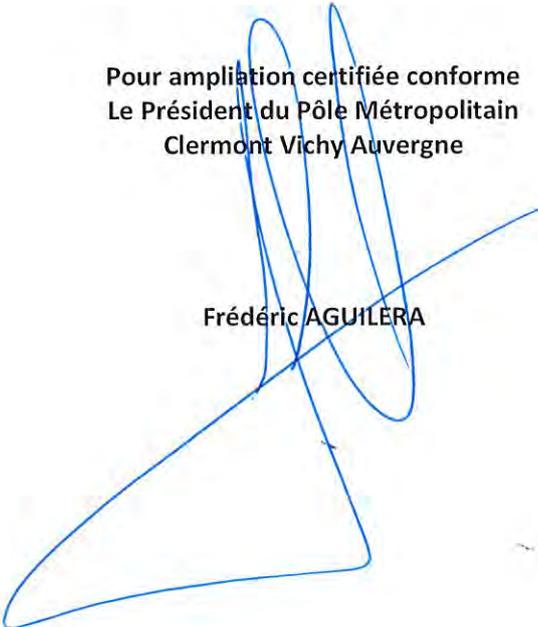
Il est proposé au Conseil du Pôle Métropolitain :

- de valider les termes de la convention de participation financière à l'Agence, jointe en annexe, et les conditions de son financement par le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne pour l'année 2019 ;
- de valider la participation financière de 203 654 €.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILÉRA



**CONVENTION ENTRE**  
**L'Agence d'Urbanisme et de Développement**  
**Clermont Métropole**  
**Et**  
**Le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**  
-----  
**Année 2019**

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

29 AVR. 2019

Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

Entre d'une part,

- **Le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**, dont le siège est situé 68 ter avenue Edouard Michelin, 63100 Clermont-Ferrand, représenté par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, ci-après désigné « PM CVA »

Et d'autre part,

- **L'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole**, dont le siège est situé 68 ter avenue Edouard Michelin, 63100 Clermont-Ferrand, représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, ci-après désignée « l'Agence »

\*\*\*\*\*

#### Préambule

Résultant d'une initiative volontaire de ses membres, EPCI et CCI 63, qui s'associent autour d'une ambition métropolitaine, le **Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne**, installé le 30 novembre 2013, constitue un cadre propice à une meilleure coordination des stratégies autour d'une ambition métropolitaine commune et partagée.

Le PM CVA, par sa configuration, n'a pas vocation à être un échelon territorial supplémentaire voué à la gestion ou à la mise en œuvre d'actions publiques, mais à assurer dans le strict respect des spécificités de l'indépendance et des compétences de chacun de ses membres, une plus grande cohérence, efficacité et coordination des politiques publiques locales.

En étroite relation avec notamment l'Etat, le Conseil régional et les Conseils départementaux partenaires, le PM CVA a pour objectif de renforcer les relations et les synergies entre les territoires (à partir de réflexions stratégiques et d'actions communes d'envergure métropolitaine) de manière à favoriser la coordination de l'exécution de ces projets par les maîtres d'ouvrages concernés.

Par délibération du 25 janvier 2014, le Pôle métropolitain a choisi d'adhérer à l'Agence.

L'Agence, créée en 1998 sous la forme d'Association Loi de 1901, permet que soient menées études, observations, analyses, recherches et réflexions en toute indépendance et dans l'intérêt commun de chacun de ses membres au titre des articles L.110 et L.121 du Code de l'Urbanisme. Ces articles rappellent que « les agences d'urbanisme ont pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement dans un souci d'harmonisation des politiques publiques ».

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'Agence définissent chaque année un programme d'activités pour lequel ils sollicitent, de leurs différents membres, le versement de participations permettant la réalisation de leur programme.

Conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 mars 2009 et à la décision de la Cour de Justice des Communautés Européennes du 9 juin 2009, l'Agence d'Urbanisme se positionne dans un dispositif « in house » vis-à-vis de ses membres.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le contenu du programme de travail de l'Agence et les conditions de son financement par le PM CVA pour l'année 2019.

Il est rappelé que les compétences de l'Agence couvrent des missions permanentes d'observation, de prospective, d'études, d'animation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement du projet urbain, du développement social, de la mobilité, de l'environnement, du domaine économique. Il est rappelé que les charges de l'Agence sont assumées par ses membres sur la base du programme d'activités et d'actions.

Le montant de la cotisation du PM CVA, ainsi que les cotisations des autres collectivités, organismes et de l'Etat contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'Agence.

### **Article 2 : Actions spécifiques**

Des participations complémentaires à la subvention annuelle pourront être versées à l'Agence pour des actions s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé. Ces demandes devront être approuvées par le Conseil du PM CVA.

### **Article 3 : Contenu du programme de travail**

Dans le cadre du programme annuel, global et mutualisé de 2019, et sous réserve de l'accord de son Conseil d'Administration, l'Agence interviendra plus particulièrement sur les dossiers ci-dessous, intéressant directement le PM CVA :

- Animation et coordination technique du partenariat métropolitain local et national (préparation/organisation des réunions techniques et politiques, contribution au réseau des pôles métropolitains, organisation de réunions avec les bureaux de l'ensemble des EPCI membres du syndicat...);
- Dossier « Allier » : Etudes « Route de l'Allier » et « Observatoire de l'Allier » ; Etude "Allier" phase 2 : lancement de l'observatoire Allier, rédaction d'une Charte des acteurs, concertation avec les acteurs amont/aval, évaluation des besoins de formation,... (50% pour 2019) ;
- Dossier « Economie numérique » : Organisation d'une conférence de restitution de l'étude ; réalisation d'actions hors infrastructures élaborées en 2018 et valorisation en terme de communication ;
- Dossier « Economie » : Réalisation d'une publication des chiffres clés sur le Tourisme ;
- Dossier « Mobilité » : Organisation d'une Conférence « La Voiture autrement ».

#### **Article 4 : Participation financière**

Afin de mener à bien les projets énumérés à l'article 3, s'inscrivant dans le programme mutualisé de l'Agence, le PM CVA versera au titre de l'année 2019, une participation financière à hauteur de 203 654 €, comprenant :

- 123 654€ pour la participation au programme partenarial de l'Agence (expertises thématiques, appui spécifique aux défis et actions, versement de contributions...).
- 80 000€ pour le frais de personnel en rapport avec les fonctions d'animation, de communication et de support administratif du Pôle Métropolitain par l'Agence.

#### **Article 5 : Modalités de règlement**

Le PM CVA procédera au versement d'une participation de fonctionnement de 203 654 € qui sera effectué en deux fois sur le compte bancaire de l'Agence :

- un acompte de 50 % en mai 2019,
- le solde en octobre 2019.

#### **Article 6 : Modes opératoires**

L'Agence assure la diffusion des analyses et documents qu'elle réalise conformément aux instructions des organismes qui participent à son financement.

L'Agence est soumise au contrôle prévu par les lois et règlements au titre d'association bénéficiaire de participations publiques. Elle s'engage, à ce titre, à fournir au PM CVA un rapport général d'activités, les comptes et bilans certifiés de l'année 2019, ainsi que tous justificatifs et tous documents budgétaires et comptables qui pourront lui être demandés.

#### **Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet dès sa signature et est conclue pour l'année calendaire en cours.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne,

Frédéric AGUILERA

Le Président de l'Agence  
d'Urbanisme et de Développement  
Clermont Métropole,

Olivier BIANCHI

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 20 MARS 2019

9 heures

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE AUVERGNE RHONE ALPES TOURISME ET LE POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 20/03/2019 à 9H00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

#### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Frédéric AGUILERA - *Président*, M. Dominique ADENOT, M. Bertrand BARRAUD, M. Nicolas BONNET, M. Frédéric BONNICHON, M. Jacques DE CHABANNES, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Jean-Claude GUILLON, Mme Isabelle LAVEST, M. Gabriel MAQUIN, M. Christian MELIS, M. Patrick MONTAGNER, M. Bertrand PASCIUTO, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE

#### Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Marcel ALEDO, ayant pouvoir à M. Frédéric AGUILERA  
M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Frédéric BONNICHON  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bertrand BARRAUD  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. Dominique ADENOT  
M. Jean-Pierre BRENAS, ayant donné pouvoir à M. Hervé PRONONCE  
M. Cyril CINEUX, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LAVEST  
Mme Danielle GILBERT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Henri GISSELBRECHT, ayant donné pouvoir à M. Roger GARDES  
M. Jean-Sébastien LALOY, ayant donné pouvoir à M. Gabriel MAQUIN  
M. Pierre PECOUL, ayant donné pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Gilles VOLDOIRE, ayant donné pouvoir à M. Gilles PAULET

#### Étaient excusés :

M. Tony BERNARD, Mme Marion CANALES, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Claude NOWOTNY, M. Pascal PIGOT

**Conseillers en exercice : 40**

**Conseillers présents : 21**

**Conseillers représentés : 0**

**Conseillers ayant donné pouvoir : 12**

**Total votants : 33**

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Il est proposé au Conseil du Pôle Métropolitain :

- de valider les termes de la convention de mise à disposition des outils et données d'Auvergne Rhône Alpes Tourisme, jointe en annexe, et les conditions de son financement par le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne pour l'année 2019.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Tourisme

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre d'une part :

**Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme**

(Ci-après nommé CRT)

11B Quai Perrache

69002 Lyon

Représenté par Lionel FLASSEUR en qualité de Directeur,

et

**Le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

(Ci-après nommé Pôle Métropolitain)

68 ter avenue Edouard Michelin

63100 Clermont-Ferrand

Représentée par Charles HAZET en qualité de Directeur

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

29 AVR. 2019

Bureau du contrôle budgétaire et des dépenses de l'Etat



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Tourisme

## 1 Préambule

---

### OBSERVATION TOURISTIQUE

Il est nécessaire de rendre plus lisible la vocation touristique des territoires (tant à l'échelle des EPCI mais également à l'échelle du Grand Clermont et du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne).

L'observatoire doit être un outil au service d'une stratégie afin d'être le plus efficient. Il répond ainsi à des enjeux locaux spécifiques. Il peut, également, apporter, en amont, une aide à l'élaboration ou à la réorientation de la stratégie en éclairant les décideurs sur les spécificités locales (connaissance partagée) : positionnement de l'offre d'hébergement et des équipements, niveau de services, fréquentation, visibilité/notoriété, clientèles, mise en réseau/coordination des acteurs publics et privés...

L'enjeu d'une stratégie claire et partagée semble déterminant. Comme outil d'accompagnement, l'observatoire se doit d'être ainsi multi-partenarial. Cette posture doit se construire dès cette phase de préfiguration de l'observatoire, gage d'appropriation et de pérennisation de l'outil par les différents acteurs.

Par ailleurs, depuis 2017, OSE Clermont structure son observatoire économique socle avec comme fil conducteur l'attractivité et 3 entrées principales : les ménages, les entreprises et les touristes. L'observatoire du tourisme trouve ainsi sa place naturellement dans la feuille de route de OSE : les travaux simultanés venant s'enrichir mutuellement.

Enfin, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme pilote depuis de nombreuses années l'observation touristique à l'échelle régionale et met son expertise et son expérience au service des acteurs du tourisme locaux pour les aider à la création ou à l'optimisation de leur observatoire. C'est dans ce cadre et dans cet objectif que le Pôle Métropolitain Clermont-Vichy et Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme ont décidé de nouer un partenariat.

## 2 Objet de la convention

---

Les parties signataires de la présente convention ont pour objectif de faire l'observation touristique à l'échelle du Pôle Métropolitain et des EPCI suivants : Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans (y compris Plaine de Limagne), Mond'Arverne et enfin Vichy Communauté. L'objectif est de leur mettre à disposition les outils et les données disponibles et nécessaires à l'étude et à l'analyse de l'activité touristique sur leur territoire.



### 3 Pilotage

---

L'Agence d'Urbanisme pilote et coordonne l'observation touristique à l'échelle des territoires du Pôle Métropolitain. Le Pôle Métropolitain finance l'achat des données et outils nécessaires.

Chef de projet : **Sylvie LAVIGNE**

Le CRT accompagne techniquement et stratégiquement l'Agence d'Urbanisme, les EPCI et les Offices de Tourisme des territoires en question dans le fonctionnement des observatoires sur leur territoire et met à leur disposition les outils et les données disponibles et nécessaires.

Chef de projet : **Guilhem PONCY**

### 4 Engagements des deux parties

---

#### 4.1 Engagements du CRT

Le CRT s'engage à :

→ Mettre à disposition de l'Agence d'Urbanisme et de ses partenaires (EPCI et OT) les données suivantes (zonage différents selon la disponibilité des données) :

- Offre hébergements et activités - APIDAE / Insee
- Parc résidences secondaires - Insee / Atout France
- Parc hébergements collaboratifs (par plateforme) - CRT
- Fréquentation des hôtels et des campings (faisabilité à valider) - Insee
- Fréquentation des établissements thermaux (thermalisme et bien-être) - CRT
- Ratios fréquentation et dépenses des clientèles françaises - Kantar Sofres
- Emplois salariés touristiques - Urssaf
- Investissements (département) - Atout France
- Enquête de conjoncture bilan estival (zonage et panel à définir) - Novamétrie
- Etude qualitative des clientèles touristiques de bien-être thermal - CRT
- Etude qualitative des clientèles touristiques de l'Outdoor - CRT
- Etude qualitative des clientèles touristiques infrarégionales - CRT
- Analyse des tendances et innovations touristiques par thématique (veille) - CRT
- Toutes autres données collectées par le CRT et pouvant intéresser l'Agence d'Urbanisme et de ses partenaires

→ Mettre à disposition du Pôle Métropolitain et de ses partenaires (EPCI et OT) les outils d'observation et d'étude suivants :

- Module d'Evaluation du Poids Touristique des Territoires (METT)
- Tableau de bord type de suivi de l'offre et de la fréquentation
- Module d'enquête en ligne des clientèles touristiques en post-séjour
- Récolte des données de fréquentation des sites de visite
- Bibliothèque virtuelle de veille sur les tendances et innovations touristiques



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Tourisme

#### **4.2 Engagements de l'Agence d'Urbanisme**

En contrepartie des fournitures mentionnées au-dessus, l'Agence d'Urbanisme s'engage :

- A garantir les délais d'organisation et de prises de décision liés à la mission.
- A faire référence à la collaboration avec Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme lors de la communication réalisée pour valoriser la création de l'observatoire touristique.
- A afficher dans ses différents supports de communication les sources exploitées par l'observatoire du tourisme.

#### **5 Conditions financières**

---

Le Pôle Métropolitain s'engage à verser la somme de 5 000 € HT (6 000 € TTC) à Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme pour la mise à disposition d'outils et de données d'observation touristique à l'échelle des territoires cités précédemment.

Le versement s'effectuera dans les 60 jours calendaires après la signature de la présente convention.

#### **6 Durée de la Convention**

---

La présente convention est conclue à compter de la signature de celle-ci jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

Date de signature de la convention :

En deux exemplaires originaux :

**Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme**

**Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

Représenté par Lionel FLASSEUR

Représenté par Charles HAZET

En qualité de Directeur

En qualité de Directeur

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et cachet de l'organisme

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 20 MARS 2019

9 heures

#### CONVENTIONS DE PARTENARIAT PROJET HAPPI MONTANA

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 20/03/2019 à 9H00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

M. Frédéric AGUILERA - *Président*, M. Dominique ADENOT, M. Bertrand BARRAUD, M. Nicolas BONNET, M. Frédéric BONNICHON, M. Jacques DE CHABANNES, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Jean-Claude GUILLON, Mme Isabelle LAVEST, M. Gabriel MAQUIN, M. Christian MELIS, M. Patrick MONTAGNER, M. Bertrand PASCIUTO, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir :**

M. Marcel ALEDO, ayant pouvoir à M. Frédéric AGUILERA  
 M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Frédéric BONNICHON  
 M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bertrand BARRAUD  
 M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. Dominique ADENOT  
 M. Jean-Pierre BRENAS, ayant donné pouvoir à M. Hervé PRONONCE  
 M. Cyril CINEUX, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LAVEST  
 Mme Danièle GILBERT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques FAUCHER  
 M. Henri GISSELBRECHT, ayant donné pouvoir à M. Roger GARDES  
 M. Jean-Sébastien LALOY, ayant donné pouvoir à M. Gabriel MAQUIN  
 M. Pierre PECOUL, ayant donné pouvoir à M. Christian MELIS  
 M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
 M. Gilles VOLDOIRE, ayant donné pouvoir à M. Gilles PAULET

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

29 AVR. 2019

Bureau du contrôle budgétaire et des opérations de l'Etat

**Étaient excusés :**

M. Tony BERNARD, Mme Marion CANALES, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Claude NOWOTNY, M. Pascal PIGOT

Conseillers en exercice : 40  
 Conseillers présents : 21  
 Conseillers représentés : 0  
 Conseillers ayant donné pouvoir : 12  
**Total votants : 33**

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Il est proposé au Conseil du Pôle Métropolitain :

- de valider les conventions Happi Montana et l'avenant n°1 définissant les conditions d'attribution des subventions pour les études Allier et Economie numérique, jointes en annexe.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

29 AVR. 2019

Bureau du contrôle budgétaire et des notations de l'Etat

## **Convention de Partenariat Projet HAPPI<sup>1</sup> MONTANA Convention n° 2018ET/1.2/CH/2111**

### **Entre**

**Maceo** - Parc Technologique « La Pardieu » - 14, avenue Léonard de Vinci - 63000 CLERMONT-FERRAND,  
Représenté par son Président André MARCON, désigné ci-après le Chef de file

### **Et**

**SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE** - 68 ter Avenue Edouard Michelin - 63100  
CLERMONT FERRAND, Représenté par son Président, Frédéric AGUILERA, maître d'ouvrage de l'étude faisant  
l'objet de la présente convention, désigné ci-après le Partenaire,

Etant préalablement exposé que :

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes  
d'investissements d'Avenir, telle que modifiée par la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour  
2014 ;

Vu la convention du 10 mai 2017 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations (ci-après désignée CDC)  
relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action : « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ») ;

Vu le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition »  
approuvé par un arrêté du Premier Ministre en date du 22 mars 2017 ;

Vu le dossier de demande de candidature déposé par MACEO pour le projet « HAPPI MONTANA »

Vu la décision du Premier Ministre du 30 décembre 2017

Vu la convention de subventionnement conclue entre Maceo, en sa qualité de Chef de file du Projet HAPPI  
Montana, et la CDC sur le financement des études préalables en phase d'ingénierie pour préparer la réponse à  
l'appel à projets du PIA TIGA (voir définition ci-après).

Il est convenu ce qui suit :

### **Préambule**

Maceo est l'association des acteurs publics et privés unissant leurs forces pour le développement, l'innovation,  
l'attractivité et le rayonnement du Massif central.

Fort de cette expérience, Maceo, désigné comme Chef de file, à l'unanimité par ses partenaires, a candidaté à  
l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » lancé par la Caisse des Dépôts  
et Consignations au printemps 2017.

L'ambition de la candidature « HAPPI MONTANA » est de doter la France d'un accélérateur d'innovation et de  
développement d'envergure nationale pour les massifs de montagne, s'appuyant sur un réseau de nombreux  
territoires d'expérimentation représentatifs des massifs de basse et moyenne montagne, formant le Territoire  
de Projets en archipel, ainsi que sur un partenariat scientifique et économique fort.

Ce projet, représentatif de l'armature de territoires du Massif central, permettra de développer des projets  
pilotes ambitieux dans le domaine des synergies et effets d'entraînements entre territoires, et aura vocation à  
développer des partenariats avec des acteurs d'autres massifs de montagne pour une dynamique à l'échelle des  
massifs de montagne français.

Le projet « HAPPI MONTANA » a été sélectionné au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire  
d'Innovation de Grande Ambition » pour la phase étude de faisabilités et opportunités.

---

<sup>1</sup> HAPPI – Hub pour l'Accompagnement de Projets Partenariaux Innovants

## **Convention de Partenariat**

### **Projet HAPPI<sup>1</sup> MONTANA**

#### **Convention n° 2018ET/1.2/CH/2111**

Entre

**Maceo** - Parc Technologique « La Pardieu » - 14, avenue Léonard de Vinci - 63000 CLERMONT-FERRAND,  
Représenté par son Président André MARCON, désigné ci-après le Chef de file

Et

**SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE** - 68 ter Avenue Edouard Michelin - 63100  
CLERMONT FERRAND, Représenté par son Président, Frédéric AGUILERA, maître d'ouvrage de l'étude faisant  
l'objet de la présente convention, désigné ci-après le Partenaire,

Etant préalablement exposé que :

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes  
d'Investissements d'Avenir, telle que modifiée par la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour  
2014 ;

Vu la convention du 10 mai 2017 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations (ci-après désignée CDC)  
relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action : « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ») ;

Vu le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition »  
approuvé par un arrêté du Premier Ministre en date du 22 mars 2017 ;

Vu le dossier de demande de candidature déposé par MACEO pour le projet « HAPPI MONTANA »

Vu la décision du Premier Ministre du 30 décembre 2017

Vu la convention de subventionnement conclue entre Maceo, en sa qualité de Chef de file du Projet HAPPI  
Montana, et la CDC sur le financement des études préalables en phase d'ingénierie pour préparer la réponse à  
l'appel à projets du PIA TIGA (voir définition ci-après).

Il est convenu ce qui suit :

#### **Préambule**

Maceo est l'association des acteurs publics et privés unissant leurs forces pour le développement, l'innovation,  
l'attractivité et le rayonnement du Massif central.

Fort de cette expérience, Maceo, désigné comme Chef de file, à l'unanimité par ses partenaires, a candidaté à  
l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » lancé par la Caisse des Dépôts  
et Consignations au printemps 2017.

L'ambition de la candidature « HAPPI MONTANA » est de doter la France d'un accélérateur d'innovation et de  
développement d'envergure nationale pour les massifs de montagne, s'appuyant sur un réseau de nombreux  
territoires d'expérimentation représentatifs des massifs de basse et moyenne montagne, formant le Territoire  
de Projets en archipel, ainsi que sur un partenariat scientifique et économique fort.

Ce projet, représentatif de l'armature de territoires du Massif central, permettra de développer des projets  
pilotes ambitieux dans le domaine des synergies et effets d'entraînements entre territoires, et aura vocation à  
développer des partenariats avec des acteurs d'autres massifs de montagne pour une dynamique à l'échelle des  
massifs de montagne français.

Le projet « HAPPI MONTANA » a été sélectionné au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire  
d'Innovation de Grande Ambition » pour la phase étude de faisabilités et opportunités.

---

<sup>1</sup> HAPPI – Hub pour l'Accompagnement de Projets Partenariaux Innovants

### Définitions

**Subvention** : subvention accordée au Porteur de projet par la CDC, au nom et pour le compte de l'Etat, pour la réalisation de la phase d'ingénierie du projet.

**Part de la Subvention PIA** : part de la subvention PIA que le Porteur de projet reverse au Partenaire dans le cadre de la phase d'ingénierie du projet, au titre de la réalisation de sa Part du Projet.

**CDC** : Caisse des dépôts et des consignations

**AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt

**AAP** : Appel à Projet

**PIA** : Programme Investissements d'Avenir

**TIGA** : Territoires d'Innovation de Grande Ambition

**Convention** : la présente convention

**Convention attributive de la subvention** : la convention attributive de la subvention relative au Projet qui sera conclue entre la CDC et le Porteur de projet dans le cadre de l'action « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ». Elle est annexée à la convention et le Partenaire reconnaît y adhérer pour les dispositions le concernant.

**Porteur de projet ou Chef de File** : l'établissement d'appartenance du coordinateur recevant des fonds au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » pour coordonner la réalisation du Projet selon les modalités prévues dans le cadre de la convention attributive de la subvention. Maceo dans la convention. Il est responsable de la coordination du Projet et l'interlocuteur privilégié de la CDC.

**Partenaire** : un partenaire, partie prenante au Projet auquel le Porteur de projet reverse sa Part de la subvention PIA au titre de la réalisation de la phase d'ingénierie, conformément à l'article 2 de la convention attributive de la subvention. SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE dans la Convention.

**Projet (HAPPI MONTANA)** : le projet lauréat de la décision rendue par le Premier ministre susvisée. La date de commencement de la phase d'ingénierie du Projet et sa durée de réalisation sont fixés dans la Convention attributive d'aide.

**Part du Projet** : part du Projet pour lequel le Partenaire s'est engagé dans les documents déposés (lettre de mandat jointe en annexe) en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ».

**Calendrier et budget prévisionnel** : se réfère à l'annexe 2 de la convention attributive de la subvention relatif aux modalités d'attribution d'aide au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ». Il s'applique à la Convention et le Partenaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

### Article 1 - Objet et composition de la convention

Cette phase d'ingénierie permet à certains partenaires qui en ont fait la demande lors du dépôt de la candidature en phase AMI, de bénéficier d'une Part de la Subvention PIA, destinée à cofinancer des dépenses d'ingénierie technique et financière pour consolider la faisabilité et l'opportunité de leur(s) expérimentation(s) au sein de HAPPI MONTANA, et préparer la phase appel à projet.

La présente convention a pour objet de déterminer :

1. les obligations du Partenaire en contrepartie du versement au Partenaire par le Chef de file de la Part de Subvention PIA attribuée par la CDC ;
2. les engagements et les modalités de mise en œuvre de la part de Maceo ;
3. les engagements du Partenaire dans le cadre de la réalisation de la phase d'ingénierie (incluant lettre de mandat en annexe).

Les annexes à la Convention font partie intégrante de cette dernière.

### Article 2 – Obligations du Partenaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation 2111 : *Déployer l'entrepreneuriat numérique sur le territoire du pôle métropolitain en confortant les espaces dédiés (tiers-lieux) pour la montée en compétence des citoyens et actifs*, le Partenaire s'engage à réaliser l'étude *Etude de faisabilité pour la diffusion de l'économie numérique à l'échelle du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, notamment en faveur des villes petites et moyennes, par le déploiement de l'offre de formation dispensée par les sites d'accompagnement et d'innovation (tiers-lieux)* dont le contenu est détaillé dans l'annexe technique jointe à la présente convention et notamment les livrables prévus.

Le Partenaire s'engage à :

- participer aux réunions collectives HAPPI MONTANA en 2018 ;
- fournir, si le chef de file le demande en raison du calendrier de la réponse à l'AAP du PIA TIGA, un rapport synthétique d'avancement de l'étude de faisabilité au 1<sup>er</sup> septembre 2018 afin de contribuer à la réponse partenariale à l'AAP du PIA TIGA ;
- affecter la Part de la Subvention PIA à la réalisation exclusive de sa Part du projet ;
- informer le chef de file, dans un délai de 20 jours, de tout dépôt de brevet, de certificat d'utilité ou certificat d'addition en France et ou à l'Etranger issu de recherches effectuées dans le cadre du projet, et de toute cession ou nantissement du brevet en cause ;
- mentionner le soutien de la CDC au titre du PIA « *Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par la Caisse des Dépôts et des Consignations au titre du Programme d'Investissements d'Avenir* » ;
- fournir l'ensemble des livrables et justificatifs de dépenses au Chef de file selon les modalités définies en annexes de la présente convention ;
- informer le plus rapidement possible le Chef de file de tout changement, modification ou retard pris dans la réalisation du projet cité ci-dessus ;
- fournir, sur demande, tous les justificatifs comptables des dépenses effectuées en tout ou partie au moyen de la Part de Subvention PIA ;
- respecter ses obligations de mise en concurrence pour les partenaires qui y sont soumis : ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, etc...) ;
- communiquer au Chef de file les attestations ou notifications de cofinancement de l'étude (pièces demandées par la CDC) ;
- utiliser les résultats de l'étude pour participer à la candidature HAPPI MONTANA lors de la réponse à l'AAP du PIA TIGA à venir ;
- s'engager à signer l'accord de consortium avant le 15 mai 2018.

Le Partenaire est seul responsable de la réalisation de l'étude mentionnée à cet article, y compris toute déclaration et obtention d'autorisation légale ou réglementaire relative à la protection des données à caractère personnel.

Le partenaire autorise le Chef de file à utiliser les résultats de l'étude, objet de cette convention, pour l'élaboration de la réponse à l'AAP du PIA TIGA.

#### **Article 3 – Obligations du Chef de file et modalités de mise en œuvre**

Maceo, en tant que Chef de file du projet s'engage à représenter le Partenaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en ce qui concerne l'exécution de la convention.

Le Chef de file sollicitera l'aide globale auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Chef de file s'engage à rétrocéder au Partenaire la Part de la Subvention PIA lui revenant au prorata des dépenses effectivement réalisées dans la limite fixée à l'article 4-1 « *Montant de l'aide* » de la présente convention. Ce versement est conditionné à la production de livrables et remontées de dépenses conformes aux annexes de la présente convention.

Le chef de file ne pourra être tenu responsable de tout acte, manquement contractuel ou infraction, commis par le Partenaire à raison de la réalisation de la phase d'ingénierie.

#### **Article 4 – Montant de l'aide et modalités de versement**

##### **4-1 - Montant de l'aide**

Le montant de l'aide est de 35% des dépenses éligibles de l'étude. Les seules dépenses éligibles sont des dépenses de prestation externe liées à l'étude, selon annexes à la Convention.

Le montant des dépenses éligibles prévisionnelles est de : 35000 € TTC.

La Part de la Subvention PIA maximum qui sera versée au Partenaire est de 12250 €. Si le montant des dépenses éligibles est inférieur au prévisionnel, la Part de la Subvention PIA sera inférieure à ce montant maximum et calculée au prorata.

La subvention qui ne représente pas la contrepartie d'une prestation de service ou la livraison d'un bien et qui ne constitue pas le complément du prix d'une telle opération ne sera pas imposable à la TVA (BOI 3 CA-94 repris dans la Documentation administrative 3B 1111 n°38 du 18 septembre 2000).

#### **4-2 - Modalités de versement**

L'aide sera versée en 2 temps :

- un acompte représentant 50% de l'aide sur présentation de l'attribution du marché, de la preuve de l'acquisition des cofinancements et après signature de l'accord de consortium. Sauf accord écrit du chef de file, ces pièces devront être communiquées au plus tard le 31 mai 2018.
- le solde de l'aide sera versé sur présentation des justificatifs techniques et financiers conformes aux engagements de la présente convention et ses annexes, une fois la subvention correspondante perçue par le Chef de file de la part de la CDC. Le versement du solde s'effectuera au vu d'un état récapitulatif des dépenses effectivement engagées signé par le représentant légal de la structure, et certifié par son agent-comptable ou à défaut, son expert-comptable, ou son commissaire aux comptes, et du rapport définitif relatif à l'étude commandée.

Les versements seront effectués au compte ouvert au nom du Partenaire :

Nom de la Banque : Trésorerie Clermont Ferrand - Code BIC/SWIFT : BDFEFRPPCCT -

IBAN : FR88 3000 1003 01C6 3000 0000 038

#### **Article 5 – Durée et date d'éligibilité des dépenses**

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature et prend fin au 31 Mars 2019.

La date de début d'éligibilité des dépenses est la date de signature de la convention entre Maceo et la CDC.

Le Partenaire devra informer le Chef de file de l'achèvement de l'étude dès que possible.

Sauf accord écrit du chef de file pour un délai supplémentaire ou stipulation différente de l'annexe technique à la convention, le rapport définitif de l'étude devra lui être communiqué, par le Partenaire, au plus tard le 15 novembre 2018 et la remontée finale de dépenses lui être communiquée complète au plus tard le 31 décembre 2018.

A défaut, l'étude sera considérée comme achevée ou définitivement interrompue, la convention sera résiliée de plein droit et le Chef de file sera déchargé de toute obligation de versement du solde de l'aide consentie.

#### **Article 6 – Contrôle et reversement**

##### **6-1 - Contrôle**

Le suivi technique et financier de l'action sera assuré par le Chef de file qui procédera à toutes vérifications de l'exécution complète et de sa conformité avec les caractéristiques décrites dans la présente convention et ses documents annexes.

Le Partenaire s'engage à fournir au Chef de file, sur simple demande de celui-ci, tous renseignements sur les éléments techniques, comptables et les résultats de l'étude réalisée.

Le Partenaire s'engage à faciliter la vérification sur pièces et sur place de l'exactitude des documents par le Chef de file, la Caisse des dépôts ou tout contrôleur du programme dûment habilité.

##### **6-2 - Reversement**

Le Chef de file sera en droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes perçues par le Partenaire :

- si certaines des dispositions prévues dans la présente convention ne sont pas respectées par le Partenaire ;
- si la réalisation de l'étude subventionnée n'est pas complète ;
- si le Partenaire ne souhaite pas poursuivre le projet et sollicite la résiliation de la convention ;
- si le Partenaire ne respecte pas la charte éthique et de confidentialité de HAPPI MONTANA ou l'accord de consortium ;
- si le Partenaire ne participe pas à la candidature HAPPI MONTANA pour l'appel à projet ou n'utilise pas les résultats de l'étude subventionnée via la présente convention.

Dans ce cas, le Partenaire s'engage à rembourser le montant demandé par le Chef de file dans un délai de 30 jours.

### 6-3 – Evaluation du projet

L'évaluation du projet porte notamment sur la conformité des résultats et livrables mentionnés en annexe technique de la présente convention.

Le partenaire s'engage à fournir des éléments d'avancement du projet aussi souvent que le chef de file le demande. Ces informations devront comporter un compte rendu technique et financier ainsi que les indicateurs de suivi du projet.

### Article 7 – Publicité

Le Partenaire s'engage à :

- apposer sur la communication ou publication les logotypes du programme d'Investissements d'Avenir et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) conformément à la charte graphique en vigueur



*Avec le soutien de :*

*Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du volet TIGA du Programme d'Investissements d'Avenir, opéré par la Caisse des Dépôts.*

- solliciter le Chef de file préalablement à toute communication ou publication concernant le projet dans un délai de 15 jours avant sa divulgation pour qu'il puisse la soumettre à la CDC.

### Article 8 – Confidentialité

Le Partenaire s'engage :

- à respecter la confidentialité des informations et engagements contractuels pris dans le cadre du projet HAPPI MONTANA ;
- à ne pas reproduire tout ou partie des informations confidentielles, ni les divulguer sous quelque forme que ce soit dans les 5 ans à compter de la date de signature de la convention ;
- à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que les informations confidentielles ne soient communiquées à des tiers.

### Article 9 – Litiges

Tout différend qui naîtrait de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution, ou des suites, ou conséquences de la présente convention sera soumis à médiation, préalablement à toute action.

Les parties désignent d'ores et déjà, le Centre interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage (CIMA) sis 32, quai Perrache – 69002 LYON ([www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)) en tant qu'instance de médiation qui, selon son règlement, procédera à la désignation d'un médiateur ou d'un collège de médiateurs.

En cas d'échec de la médiation dans les trois mois de l'acceptation de ses fonctions par le médiateur, ou le collège de médiateurs, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires à Clermont-Ferrand, le 30 MARS 2018

AGUILERA Frédéric  
Président  
SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE

MARCONI André  
Président de MACFO  
Parc Technologique de la Pardieu  
14 avenue Léonard de Vinci  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél : 04 27 04 21 10 - Fax : 04 73 28 33 98  
Site : [www.macfo.com](http://www.macfo.com)



*Avec le soutien de :*

*Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du volet TIGA du Programme d'Investissements d'Avenir, opéré par la Caisse des Dépôts.*

## Convention de Partenariat Projet HAPPI<sup>1</sup> MONTANA Convention n° 2018ET/2.2/MS/2232

Entre

Maceo - Parc Technologique « La Pardieu » - 14, avenue Léonard de Vinci - 63000 CLERMONT-FERRAND,  
Représenté par son Président André MARCON, désigné ci-après le Chef de file

Et

*SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE - 68 ter Avenue Edouard Michelin - 63100 CLERMONT FERRAND, Représenté par son Président AGUILERA Frédéric, maître d'ouvrage de l'étude faisant l'objet de la présente convention, désigné ci-après le Partenaire,*

Etant préalablement exposé que :

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes d'Investissements d'Avenir, telle que modifiée par la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

Vu la convention du 10 mai 2017 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations (ci-après désignée CDC) relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action : « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ») ;

Vu le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » approuvé par un arrêté du Premier Ministre en date du 22 mars 2017 ;

Vu le dossier de demande de candidature déposé par MACEO pour le projet « HAPPI MONTANA »

Vu la décision du Premier Ministre du 30 décembre 2017

Vu la convention de subventionnement conclue entre Maceo, en sa qualité de Chef de file du Projet HAPPI Montana, et la CDC sur le financement des études préalables en phase d'ingénierie pour préparer la réponse à l'appel à projets du PIA TIGA (voir définition ci-après).

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule

Maceo est l'association des acteurs publics et privés unissant leurs forces pour le développement, l'innovation, l'attractivité et le rayonnement du Massif central.

Fort de cette expérience, Maceo, désigné comme Chef de file, à l'unanimité par ses partenaires, a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » lancé par la Caisse des Dépôts et Consignations au printemps 2017.

L'ambition de la candidature « HAPPI MONTANA » est de doter la France d'un accélérateur d'innovation et de développement d'envergure nationale pour les massifs de montagne, s'appuyant sur un réseau de nombreux territoires d'expérimentation représentatifs des massifs de basse et moyenne montagne, formant le Territoire de Projets en archipel, ainsi que sur un partenariat scientifique et économique fort.

Ce projet, représentatif de l'armature de territoires du Massif central, permettra de développer des projets pilotes ambitieux dans le domaine des synergies et effets d'entraînements entre territoires, et aura vocation à développer des partenariats avec des acteurs d'autres massifs de montagne pour une dynamique à l'échelle des massifs de montagne français.

Le projet « HAPPI MONTANA » a été sélectionné au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » pour la phase étude de faisabilités et opportunités.

---

<sup>1</sup> HAPPI – Hub pour l'Accompagnement de Projets Partenariaux Innovants

### Définitions

**Subvention** : subvention accordée au Porteur de projet par la CDC, au nom et pour le compte de l'Etat, pour la réalisation de la phase d'ingénierie du projet.

**Part de la Subvention PIA** : part de la subvention PIA que le Porteur de projet reverse au Partenaire dans le cadre de la phase d'ingénierie du projet, au titre de la réalisation de sa Part du Projet.

**CDC** : Caisse des dépôts et des consignations

**AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt

**AAP** : Appel à Projet

**PIA** : Programme Investissements d'Avenir

**TIGA** : Territoires d'Innovation de Grande Ambition

**Convention** : la présente convention

**Convention attributive de la subvention** : la convention attributive de la subvention relative au Projet qui sera conclue entre la CDC et le Porteur de projet dans le cadre de l'action « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ». Elle est annexée à la convention et le Partenaire reconnaît y adhérer pour les dispositions le concernant.

**Porteur de projet ou Chef de File** : l'établissement d'appartenance du coordinateur recevant des fonds au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » pour coordonner la réalisation du Projet selon les modalités prévues dans le cadre de la convention attributive de la subvention. Maceo dans la convention. Il est responsable de la coordination du Projet et l'interlocuteur privilégié de la CDC.

**Partenaire** : un partenaire, partie prenante au Projet auquel le Porteur de projet reverse sa Part de la subvention PIA au titre de la réalisation de la phase d'ingénierie, conformément à l'article 2 de la convention attributive de la subvention. SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE dans la Convention.

**Projet (HAPPI MONTANA)** : le projet lauréat de la décision rendue par le Premier ministre susvisée. La date de commencement de la phase d'ingénierie du Projet et sa durée de réalisation sont fixés dans la Convention attributive d'aide.

**Part du Projet** : part du Projet pour lequel le Partenaire s'est engagé dans les documents déposés (lettre de mandat jointe en annexe) en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ».

**Calendrier et budget prévisionnel** : se réfère à l'annexe 2 de la convention attributive de la subvention relatif aux modalités d'attribution d'aide au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ». Il s'applique à la Convention et le Partenaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

### Article 1 - Objet et composition de la convention

Cette phase d'ingénierie permet à certains partenaires qui en ont fait la demande lors du dépôt de la candidature en phase AMI, de bénéficier d'une Part de la Subvention PIA, destinée à cofinancer des dépenses d'ingénierie technique et financière pour consolider la faisabilité et l'opportunité de leur(s) expérimentation(s) au sein de HAPPI MONTANA, et préparer la phase appel à projet.

La présente convention a pour objet de déterminer :

1. les obligations du Partenaire en contrepartie du versement au Partenaire par le Chef de file de la Part de Subvention PIA attribuée par la CDC ;
2. les engagements et les modalités de mise en œuvre de la part de Maceo ;
3. les engagements du Partenaire dans le cadre de la réalisation de la phase d'ingénierie (incluant lettre de mandat en annexe).

Les annexes à la Convention font partie intégrante de cette dernière.

### Article 2 – Obligations du Partenaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation 2232 : *Tourisme et Développement territorial le long d'une rivière sauvage : l'Allier -Faire de l'Allier, corridor écologique majeur au niveau Européen, un axe fédérateur pour le développement des territoires*, le Partenaire s'engage à réaliser l'étude *Etude de préfiguration du projet Route de l'Allier (mise en synergie des itinérances et réseau des maisons de sites) - Etude de faisabilité de l'Observatoire de la rivière Allier (dispositif scientifique, coordonné et partagé)* dont le contenu est détaillé dans l'annexe technique jointe à la présente convention et notamment les livrables prévus.

Le Partenaire s'engage à :

- participer aux réunions collectives HAPPI MONTANA en 2018 ;
- fournir, si le chef de file le demande en raison du calendrier de la réponse à l'AAP du PIA TIGA, un rapport synthétique d'avancement de l'étude de faisabilité au 1<sup>er</sup> septembre 2018 afin de contribuer à la réponse partenariale à l'AAP du PIA TIGA ;
- affecter la Part de la Subvention PIA à la réalisation exclusive de sa Part du projet ;
- informer le chef de file, dans un délai de 20 jours, de tout dépôt de brevet, de certificat d'utilité ou certificat d'addition en France et ou à l'Etranger issu de recherches effectuées dans le cadre du projet, et de toute cession ou nantissement du brevet en cause ;
- mentionner le soutien de la CDC au titre du PIA « *Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par la Caisse des Dépôts et des Consignations au titre du Programme d'Investissements d'Avenir* » ;
- fournir l'ensemble des livrables et justificatifs de dépenses au Chef de file selon les modalités définies en annexes de la présente convention ;
- informer le plus rapidement possible le Chef de file de tout changement, modification ou retard pris dans la réalisation du projet cité ci-dessus ;
- fournir, sur demande, tous les justificatifs comptables des dépenses effectuées en tout ou partie au moyen de la Part de Subvention PIA ;
- respecter ses obligations de mise en concurrence pour les partenaires qui y sont soumis : ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, etc... ;
- communiquer au Chef de file les attestations ou notifications de cofinancement de l'étude (pièces demandées par la CDC) ;
- utiliser les résultats de l'étude pour participer à la candidature HAPPI MONTANA lors de la réponse à l'AAP du PIA TIGA à venir ;
- s'engager à signer l'accord de consortium avant le 15 mai 2018.

Le Partenaire est seul responsable de la réalisation de l'étude mentionnée à cet article, y compris toute déclaration et obtention d'autorisation légale ou réglementaire relative à la protection des données à caractère personnel.

Le partenaire autorise le Chef de file à utiliser les résultats de l'étude, objet de cette convention, pour l'élaboration de la réponse à l'AAP du PIA TIGA.

### **Article 3 – Obligations du Chef de file et modalités de mise en œuvre**

Maceo, en tant que Chef de file du projet s'engage à représenter le Partenaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en ce qui concerne l'exécution de la convention.

Le Chef de file sollicitera l'aide globale auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Chef de file s'engage à rétrocéder au Partenaire la Part de la Subvention PIA lui revenant au prorata des dépenses effectivement réalisées dans la limite fixée à l'article 4-1 « *Montant de l'aide* » de la présente convention. Ce versement est conditionné à la production de livrables et remontées de dépenses conformes aux annexes de la présente convention.

Le chef de file ne pourra être tenu responsable de tout acte, manquement contractuel ou infraction, commis par le Partenaire à raison de la réalisation de la phase d'ingénierie.

### **Article 4 – Montant de l'aide et modalités de versement**

#### **4-1 - Montant de l'aide**

Le montant de l'aide est de 35% des dépenses éligibles de l'étude. Les seules dépenses éligibles sont des dépenses de prestation externe liées à l'étude, selon annexes à la Convention.

Le montant des dépenses éligibles prévisionnelles est de : 160000 € TTC.

La Part de la Subvention PIA maximum qui sera versée au Partenaire est de 56000 €. Si le montant des dépenses éligibles est inférieur au prévisionnel, la Part de la Subvention PIA sera inférieure à ce montant maximum et calculée au prorata.

La subvention qui ne représente pas la contrepartie d'une prestation de service ou la livraison d'un bien et qui ne constitue pas le complément du prix d'une telle opération ne sera pas imposable à la TVA (BOI 3 CA-94 repris dans la Documentation administrative 3B 1111 n°38 du 18 septembre 2000).

#### **4-2 - Modalités de versement**

L'aide sera versée en 2 temps :

- un acompte représentant 50% de l'aide sur présentation de l'attribution du marché, de la preuve de l'acquisition des cofinancements et après signature de l'accord de consortium. Sauf accord écrit du chef de file, ces pièces devront être communiquées au plus tard le 31 mai 2018.
- le solde de l'aide sera versé sur présentation des justificatifs techniques et financiers conformes aux engagements de la présente convention et ses annexes, une fois la subvention correspondante perçue par le Chef de file de la part de la CDC. Le versement du solde s'effectuera au vu d'un état récapitulatif des dépenses effectivement engagées signé par le représentant légal de la structure, et certifié par son agent-comptable ou à défaut, son expert-comptable, ou son commissaire aux comptes, et du rapport définitif relatif à l'étude commandée.

Les versements seront effectués au compte ouvert au nom du Partenaire :

Nom de la Banque : Trésorerie Clermont-Ferrand Municipale - Code BIC/SWIFT : BDFEFRPPCCT –  
IBAN : FR88 3000 1003 01C6 3000 0000 038

#### **Article 5 – Durée et date d'éligibilité des dépenses**

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature et prend fin au 31 Mars 2019.

La date de début d'éligibilité des dépenses est la date de signature de la convention entre Maceo et la CDC.

Le Partenaire devra informer le Chef de file de l'achèvement de l'étude dès que possible.

Sauf accord écrit du chef de file pour un délai supplémentaire ou stipulation différente de l'annexe technique à la convention, le rapport définitif de l'étude devra lui être communiqué, par le Partenaire, au plus tard le 15 novembre 2018 et la remontée finale de dépenses lui être communiquée complète au plus tard le 31 décembre 2018.

A défaut, l'étude sera considérée comme achevée ou définitivement interrompue, la convention sera résiliée de plein droit et le Chef de file sera dégagé de toute obligation de versement du solde de l'aide consentie.

#### **Article 6 – Contrôle et reversement**

##### **6-1 - Contrôle**

Le suivi technique et financier de l'action sera assuré par le Chef de file qui procédera à toutes vérifications de l'exécution complète et de sa conformité avec les caractéristiques décrites dans la présente convention et ses documents annexes.

Le Partenaire s'engage à fournir au Chef de file, sur simple demande de celui-ci, tous renseignements sur les éléments techniques, comptables et les résultats de l'étude réalisée.

Le Partenaire s'engage à faciliter la vérification sur pièces et sur place de l'exactitude des documents par le Chef de file, la Caisse des dépôts ou tout contrôleur du programme dûment habilité.

##### **6-2 - Reversement**

Le Chef de file sera en droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes perçues par le Partenaire :

- si certaines des dispositions prévues dans la présente convention ne sont pas respectées par le Partenaire ;
- si la réalisation de l'étude subventionnée n'est pas complète ;
- si le Partenaire ne souhaite pas poursuivre le projet et sollicite la résiliation de la convention ;
- si le Partenaire ne respecte pas la charte éthique et de confidentialité de HAPPI MONTANA ou l'accord de consortium ;
- si le Partenaire ne participe pas à la candidature HAPPI MONTANA pour l'appel à projet ou n'utilise pas les résultats de l'étude subventionnée via la présente convention.

Dans ce cas, le Partenaire s'engage à rembourser le montant demandé par le Chef de file dans un délai de 30 jours.

### 6-3 – Evaluation du projet

L'évaluation du projet porte notamment sur la conformité des résultats et livrables mentionnés en annexe technique de la présente convention.

Le partenaire s'engage à fournir des éléments d'avancement du projet aussi souvent que le chef de file le demande. Ces informations devront comporter un compte rendu technique et financier ainsi que les indicateurs de suivi du projet.

### Article 7 – Publicité

Le Partenaire s'engage à :

- apposer sur la communication ou publication les logotypes du programme d'Investissements d'Avenir et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) conformément à la charte graphique en vigueur



*Avec le soutien de :*

*Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du volet TIGA du Programme d'Investissements d'Avenir, opéré par la Caisse des Dépôts.*

- solliciter le Chef de file préalablement à toute communication ou publication concernant le projet dans un délai de 15 jours avant sa divulgation pour qu'il puisse la soumettre à la CDC.

### Article 8 – Confidentialité

Le Partenaire s'engage :

- à respecter la confidentialité des informations et engagements contractuels pris dans le cadre du projet HAPPI MONTANA ;
- à ne pas reproduire tout ou partie des informations confidentielles, ni les divulguer sous quelque forme que ce soit dans les 5 ans à compter de la date de signature de la convention ;
- à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que les informations confidentielles ne soient communiquées à des tiers.

### Article 9 – Litiges

Tout différend qui naîtrait de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution, ou des suites, ou conséquences de la présente convention sera soumis à médiation, préalablement à toute action.

Les parties désignent d'ores et déjà, le Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage (CIMA) sis 32, quai Perrache – 69002 LYON ([www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)) en tant qu'instance de médiation qui, selon son règlement, procédera à la désignation d'un médiateur ou d'un collège de médiateurs.

En cas d'échec de la médiation dans les trois mois de l'acceptation de ses fonctions par le médiateur, ou le collège de médiateurs, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires à Clermont-Ferrand, le 30 MARS 2018

AGUILERA Frédéric  
Président  
SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE

MARCON André  
Président de MACÉO

**MACÉO**  
Parc Technologique de la Pardieu  
4 Avenue Léonard de Vinci  
63002 CLERMONT-FERRAND  
Tél : 04 27 04 51 30 - Fax : 04 73 28 38 96  
SIRET 303 022 768 00045 - APE 9499Z



*Avec le soutien de :*

*Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du volet TIGA du Programme d'Investissements d'Avenir, opéré par la Caisse des Dépôts.*

## Annexe Technique CONVENTION ETUDES PREALABLES HAPPI MONTANA

---

### Action : 1.2 – Usages numériques, tiers lieux et entrepreneuriat

#### N° Expérimentation : 2111

**Intitulé de l'expérimentation :** Déployer l'entrepreneuriat numérique sur le territoire du pôle métropolitain en confortant les espaces dédiés (tiers-lieux), pour la montée en compétence des citoyens et actifs.

#### NOM DU MAITRE D'OUVRAGE / PORTEUR :

Syndicat Mixte Ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne

**Intitulé de l'étude :** Etude pour une diffusion de l'économie numérique à l'échelle du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, notamment en faveur des villes petites et moyennes, par le déploiement de l'offre de formation dispensée par les sites d'accompagnement et d'innovation (tiers-lieux).

#### OBJECTIFS DE L'ETUDE

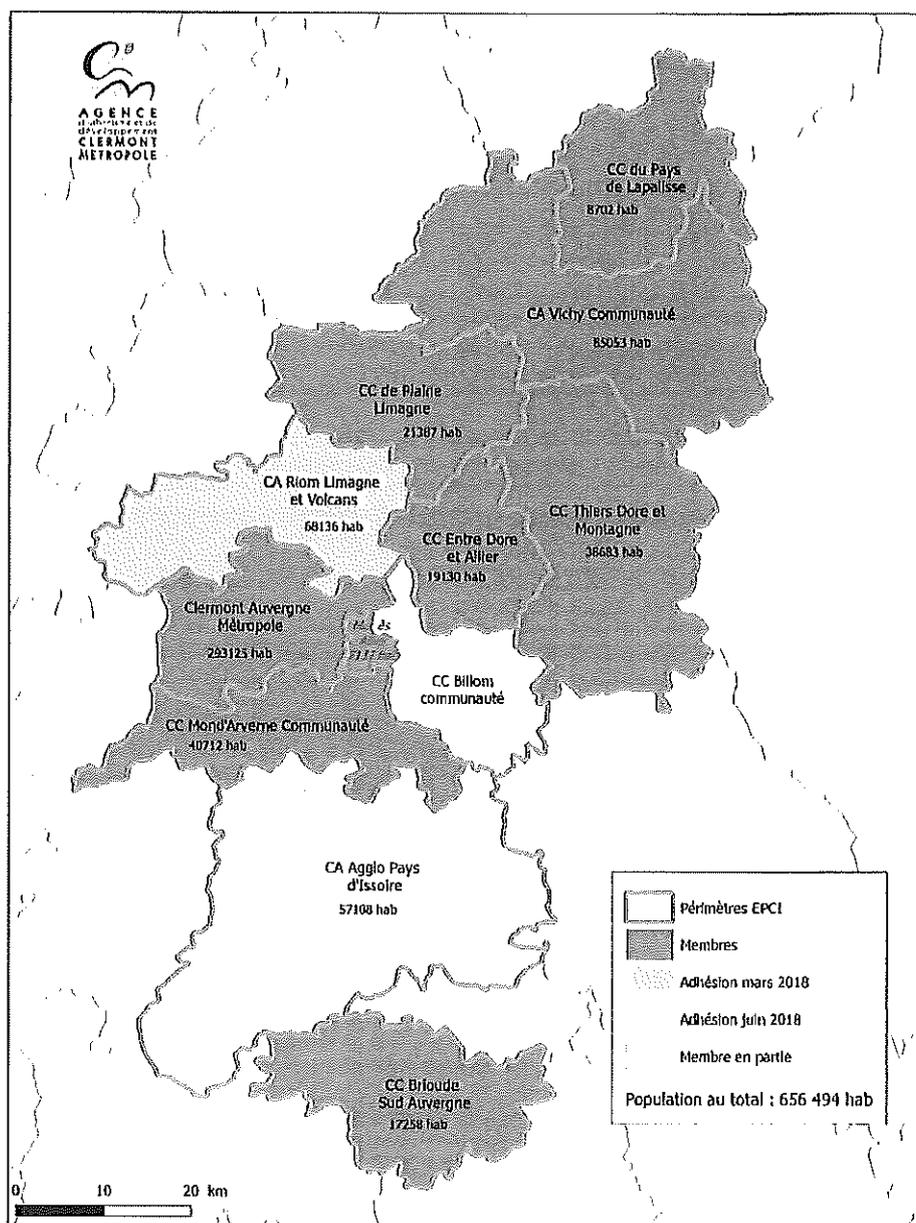
- Essaimer l'accompagnement numérique sur le pôle métropolitain, notamment à l'échelle des villes petites et moyennes, afin d'assurer un maillage territorial de l'économie numérique et le développement des entreprises.
- Faire monter en capacité les connaissances et compétences numériques des individus dans une optique inclusive (professionnels, jeunes, seniors, chercheurs d'emploi), grâce à des expérimentations en faveur de la formation dans les EPCI du pôle métropolitain, en fonction des besoins locaux (notamment économiques).
- Attirer et faire grandir les talents numériques sur le territoire métropolitain grâce à une visibilité accrue et une exploitation du potentiel des lieux et dispositifs existants.

#### CONTENU

- Descriptif

Le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne rassemble une dizaine d'EPCI sur un vaste territoire, à la fois résolument urbain, mais également composé de moyennes et petites villes. Aujourd'hui, ces espaces sont dotés, ou se dotent progressivement d'outils numériques et de l'innovation (accélérateur de startups Le Bivouac – Clermont Auvergne Métropole ; Atrium de Vichy, FabLab à Maringues, coworking à Issoire...). Dans le cadre du rôle du pôle métropolitain de coopération entre EPCI, il semble opportun de mettre en résonances les stratégies et outils numériques de ces derniers, notamment dans les centralités que constituent leurs villes moyennes, pour une meilleure visibilité de l'offre, un échange de bonnes pratiques, et des formes innovantes de partage de ces outils au profit du développement de l'entrepreneuriat local.

## Pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne Situation année 2018



L'étude devra, dans un premier temps, permettre d'identifier l'écosystème numérique à l'échelle du pôle métropolitain : entreprises et startups, lieux dédiés et structures d'accompagnement existants, acteurs de la formation... Ce travail de diagnostic permettra de prendre connaissance de l'implantation territoriale de l'économie numérique à l'échelle du pôle métropolitain, de situer les lieux « forts » et les lieux « faibles », ainsi que les besoins des entreprises.

A partir de là, il pourra être préconisé plusieurs expérimentations visant à participer activement à l'atteinte des objectifs cités précédemment.

En ce qui concerne l'essaiage de l'accompagnement et du développement des entreprises, il s'agira de s'appuyer sur les espaces dédiés à l'innovation numérique et son accompagnement – notamment les tiers-lieux – et d'organiser une mise en réseau de ces derniers. Cette mise en réseau doit permettre de répartir et de pouvoir renvoyer les utilisateurs selon l'offre présente sur chaque site, en fonction des besoins, et d'initier un partage de compétences. La mise en place d'un Réseau des Tiers lieux sera ainsi la première expérimentation à mettre en œuvre.

En ce qui concerne la montée en capacité des individus, il s'agira de favoriser l'émergence de formations/ateliers accessibles à différents types de publics, afin de sensibiliser aux outils et métiers du numérique et de l'innovation dans une optique de former des talents locaux, en s'appuyant sur le réseau des tiers-lieux. La volonté est ainsi d'enraciner le numérique dans la culture locale en permettant un développement endogène par la formation citoyenne et professionnelle au service de l'entrepreneuriat local. A cette fin, de telles formations/ateliers proposés pourront aussi participer à une démocratisation des outils numériques selon des publics cibles (séniors, chercheurs d'emploi, par exemple).

Enfin, en ce qui concerne la visibilité du territoire pour l'attraction des talents et des entreprises, il s'agira de prévoir un plan de communication autour des expérimentations, afin de donner une image dynamique au territoire et contribuer à la pérennité/duplication des actions.

- Durée : environ 6 mois
- Montant de l'étude (indiquer si le montant est HT/TTC) : 35K€ TTC
- TVA à choisir entre les 5 situations suivantes :
  - o Je paie la TVA, je ne récupère pas la TVA sur les dépenses de cette étude et elle ne m'est pas compensée par le FCTVA

#### **LIVRABLES**

- Un diagnostic de l'écosystème numérique du pôle métropolitain.
- Une stratégie (type charte), pour la mise en réseau des tiers-lieux à l'échelle du pôle.
- Etude de faisabilité du montage de formations in situ par le déploiement des outils incitatifs existants (chèque culture numérique par exemple) et par la mise en réseau d'acteurs de la formation.
- Plan de communication sur l'ensemble du dispositif afin de préparer la mise en œuvre des expérimentations.

#### **CALENDRIER :**

- Date prévisionnelle de notification au prestataire retenu : mars 2018
- Jalons de l'étude / dates de rendus intermédiaires le cas échéant :
  - o Diagnostic : réalisation d'ici septembre 2018 (*rendu intermédiaire*)
  - o Mise en réseau : à partir d'avril 2018
  - o Etude de faisabilité de mesures concrètes : à partir d'avril 2018 jusqu'à septembre 2018
- Date de fin prévisionnelle de l'étude : **septembre 2018**

**DESCRIPTION DE LA MISE EN CONCURRENCE EFFECTUEE :**

- A quelles obligations de mise en concurrence êtes-vous soumis ; marchés public ou en régie dans le cadre de la convention entre l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole et le syndicat mixte.
- Description de la mise en concurrence effectuée : si marché public, procédure adaptée

**DEVIS/OFFRE FINANCIERE :**

35K€ TTC :

- Diagnostic : 15K€
- Mise en réseau : 4K€
- Etude de Faisabilité des expérimentations : 15k€
- Plan de communication : 1K€

35K€ TTC financés à 65% par le pôle métropolitain et 35% par la subvention PIA

- Montant de l'étude : 35 000 €TTC
- Part de financement PIA (35%) : 12 250 €
- Part d'autofinancement (65%) : 22 750 €

## Annexe Technique CONVENTION ETUDES PREALABLES HAPPI MONTANA

**Action :** 2.2 - INNOVER POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL LIE AUX SPECIFICITES DU TERRITOIRE

**N° Expérimentation :** 2232

**Intitulé de l'expérimentation :** Tourisme et Développement territorial le long d'une rivière sauvage : l'Allier - Faire de l'Allier, corridor écologique majeur au niveau Européen, un axe fédérateur pour le développement du Territoire

**NOM DU MAITRE D'OUVRAGE / PORTEUR :** Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

**Nom, Prénom et qualité du signataire pour le maître d'ouvrage de l'étude :**

**Intitulé des études :** Etude de préfiguration de la "route de l'Allier" (mise en synergie des itinérances et réseau des maisons de sites) et étude de faisabilité de l'Observatoire de la rivière Allier (dispositif scientifique, coordonné et partagé).

### OBJECTIFS DES ETUDES

Il s'agit, en concertation avec les collectivités et acteurs concernés, de préfigurer le projet de développement d'une "Route de l'Allier", premier marqueur de la stratégie de réappropriation et de mise en valeur de l'axe Allier. L'objectif principal de la mission sera de définir ce projet depuis son concept jusqu'à son marketing, en passant par les conditions de sa mise en œuvre et de sa gestion.

L'étude de préfiguration de la "Route de l'Allier" sera menée coordonnée avec l'étude de faisabilité de l'Observatoire de l'Allier menée en parallèle pour définir les objectifs et conditions de mise en œuvre d'un dispositif scientifique, coordonné et partagé d'observation de la rivière Allier dans toutes ses composantes, physiques, environnementales, humaines et économiques.

Ces deux approches menées en parallèles devraient alimenter le processus de mise en place d'une future gouvernance du bassin de l'Allier certainement nécessaire pour que les collectivités locales puissent assumer leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), mais aussi de développement social, culturel et économique. Bien que portés par le Syndicat du Pôle métropolitain dans un premier temps, les deux sujets seront appréhendés sur l'ensemble de l'axe Allier, a minima de l'Allier alluvial, en associant aux réflexions la Région, les trois Départements de la Haute Loire, du Puy de Dôme et de l'Allier, ainsi que l'ensemble des EPCI concernés et l'Etablissement Public Loire .

### CONTENU

#### Descriptif :

L'étude de préfiguration de la "route de l'Allier" se composera de trois parties indissociables:

- **Définition du concept identitaire** en fonction des objectifs de sensibilisation des habitants, de réappropriation respectueuse de la rivière, d'accueil des visiteurs et de développement touristique, de fédération des acteurs et d'attractivité du territoire.
- **Mise au point du schéma d'organisation coordonnée des différents modes d'itinérance** le long de l'axe Allier (promenade et randonnée pédestre et cycliste, vélo-route V70, canoë, bus, train, voiture) en connexion avec les territoires traversés et formant cette " route de l'Allier".
- **Proposition des principes de mise en réseau des Maisons de sites** échelonnées le long de l'Allier en fonction de leurs caractères structurants, de leurs spécificités et de leurs complémentarités thématiques et fonctionnelles, pour l'information et la sensibilisation, l'observation et le partage de la connaissance, l'éducation et la formation, l'évaluation de la fréquentation et de ses retombées, etc.

L'étude de faisabilité de l'**Observatoire de l'Allier** devra aboutir à la définition des moyens et partenariats permettant de:

- **Coordonner et mettre en cohérence les observations** déjà réalisées par les différents acteurs, dans une approche interdisciplinaire.
- **Etendre les observations aux domaines jusqu'alors absents** des analyses et concourant à la préservation à la gestion et à la mise en valeur de la rivière (ex : socio-économie de l'agriculture, de l'habitat, du tourisme...).
- **Etablir les passerelles nécessaires avec les domaines de la recherche et de la formation** axés sur la connaissance et la gestion du milieu fluvial, au niveau régional, national et européen.
- **Fournir un suivi scientifique régulier des différents aspects de l'évolution de l'Allier** pour l'aide à la décision, l'expérimentation et l'évaluation des actions. (ex: prévention des inondations).
- **Développer une culture partagée**, à la fois scientifique, environnementale et socio-économique, propre à fédérer la société civile autour des enjeux de préservation et de prévention liés à la rivière.
- **Favoriser l'information et la sensibilisation du grand public**, à la fois en continu sur le long terme et occasionnellement par le suivi en direct d'évènements marquants (crues, migrations, actions exemplaires...).

**Durée :** huit mois

#### **Montant des études :**

le coût estimatif global de cette double étude est évalué à 160.000€ (conduite, pilotage et frais de concertation compris),

dont environ 100.000€ pour l'étude de préfiguration de la Route de l'Allier et 60.000€ pour l'étude de faisabilité de l'Observatoire de l'Allier.

Le Syndicat du Pôle métropolitain ne récupère pas la TVA et n'est pas éligible au FCTVA

#### **LIVRABLES**

##### **DOCUMENTS LIES A LA DEFINITION DU PROJET D'AMENAGEMENT :**

- Un rapport écrit et illustré sur le concept de "Route de l'Allier" sur le territoire du Pôle métropolitain et son développement à l'ensemble de l'axe Allier,

- Le plan de référence du parti d'aménagement présenté à une échelle 1/25.000<sup>ème</sup> de Brioude à Vichy, localisant la voie verte et la vélo-route, leurs sections communes, ses points d'accès et de services, de contacts avec les autres modes d'itinérance, les pôles d'animation structurants, ainsi que les connexions principales aux territoires,
- Le schéma de jalonnement de la "Route de l'Allier" et principalement de ses parties voie verte et vélo-route (à voir avec la Région et les Départements),
- Le schéma de positionnement des pôles structurants (maisons de sites) et des équipements et/ou acteurs économiques et touristiques directement impliqués ou potentiellement concernés par le développement de la "Route de l'Allier",
- Une proposition de mise en réseau des pôles d'animation structurants (Maisons de sites), assortie de fiches de présentation de chacun d'entre eux comprenant la description de ses spécificités thématiques et fonctionnelles, son mode de fonctionnement, les acteurs impliqués et/ou associés, l'organisation de son environnement et des services proches, son rôle par rapport aux différents modes d'itinérance (accès, accueil, information, services,...), etc,

#### DOCUMENTS LIES A LA MISE EN ŒUVRE ET A LA GOUVERNANCE DE LA ROUTE DE L'ALLIER :

- Note de cadrage juridique portant sur la maîtrise du concept de "Route de l'Allier", dans son organisation, son développement, son fonctionnement et sa promotion,
- Note de cadrage technique portant sur la gestion coordonnée de la "Route de l'Allier", incluant la voie verte et la vélo-route, et de leurs points de services, sur le plan de la maintenance, de l'entretien courant, du contrôle des accès, des servitudes d'usage, de l'évaluation de la fréquentation et de ses impacts sur le milieu naturel, la vie locale et le voisinage,
- Proposition d'organisation de sa gouvernance, aux deux niveaux global et local, précisant les engagements et responsabilités des membres la composant ou simplement associés à celle-ci, ainsi que son rôle, ses modalités de fonctionnement et ses ressources,
- Focus sur le rôle de tête de réseau pressenti pour la future Maison de l'Allier à Vichy et sur son programme architectural et fonctionnel, en lien avec le projet d'Observatoire de l'Allier.
- Projet de charte des acteurs économiques, touristiques et associatifs associés au développement de la "Route de l'Allier" et utilisant les infrastructures et services qui la composent. Celle-ci définira les rôles, engagements et responsabilités des uns et des autres, et précisera les conditions d'utilisation des outils de marquage et de promotion (dénomination(s), marque(s), label, applications,...)

#### DOCUMENTS LIES A LA PROMOTION DE LA ROUTE DE L'ALLIER:

- Proposition chiffrée de création d'un label "Route de l'Allier" et d'une charte graphique et juridique d'utilisation par les acteurs, en fonction de leurs différents niveaux d'implication et de leurs activités.
- Proposition de "mise en produit touristique" coordonnée comportant différents modèles de mise en synergie des modes d'itinérance, des pôles structurants, des territoires associés et des acteurs (en termes d'échelle géographique, de durée, de thématique, de cible, de saison,...).
- Proposition chiffrée du dispositif de promotion à mettre en œuvre, en cohérence avec ce qui peut déjà exister sur le territoire métropolitain et en recherchant des solutions originales et performantes utilisant les outils numériques.

- Note sur des actions événementielles envisageables pour utiliser la "Route de l'Allier", ses Maisons de sites et son réseau d'acteurs, d'une part dans le but de contribuer à une réappropriation respectueuse de la rivière par les populations riveraines et, d'autre part, dans celui de développer la fréquentation touristique du Val d'Allier et de renforcer l'attractivité de l'Auvergne et de sa Métropole.

**DOCUMENTS LIES A LA FAISABILITE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ALLIER :**

- Bilan exhaustif et renseigné de l'ensemble des observations régulièrement réalisées par les différents acteurs sur l'axe Allier (institutionnels, universitaires, économiques et associatifs) et évaluation de leurs coûts d'acquisition et de traitement.
- Recensement auprès des acteurs des besoins actuels et futurs de données en fonction des objectifs du SAGE Allier aval, d'une part, et de l'évolution des compétences des différentes collectivités d'autre part, notamment au regard de la GEMAPI, mais aussi des objectifs de développement de la fréquentation locale et touristique de l'Allier.
- Analyse critique de l'adéquation des observations réalisées avec les besoins identifiés, en termes de cohérence et de régularité, de précision et de fiabilité, de moyens et de coûts, de partage et de valorisation, etc.
- Proposition d'organisation d'un dispositif coordonné d'observation, rigoureux sur le plan scientifique, portant sur l'ensemble des domaines nécessaires à une gestion concertée de la rivière Allier (et de son bassin) permettant d'éclairer les décisions publiques et de suivre les effets des actions réalisées pour sa préservation, sa restauration et sa valorisation.
- Schéma de montage partenarial et juridique de l'Observatoire de l'Allier et budget prévisionnel de fonctionnement intégrant la valorisation des résultats en fonction des utilisateurs de données et d'analyses de données identifiés.

**CALENDRIER :**

- Date prévisionnelle de notification aux prestataires retenus : avril 2018 (sous réserve du conventionnement CDC/MACEO)
- Date de fin prévisionnelle des études : novembre 2018
- Un premier rendu des conclusions des études est prévu en août 2018, avec pour objectif, d'une part, d'avoir défini le schéma de la "Route de l'Allier" et de la mise en réseau des Maisons de sites, ainsi que le programme de la Maison de l'Allier, et d'autre part la méthodologie de mise en œuvre de l'Observatoire de l'Allier.

**DESCRIPTION DE LA MISE EN CONCURRENCE EFFECTUEE :**

- Procédure d'appel d'offres simplifiée avec publication d'un avis d'appel d'offres dans le BOAMP, communication des cahiers des charges aux candidats et consultation de plusieurs équipes d'études pluridisciplinaires avant choix des lauréats.

**PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Montant € TTC	Ressources	Montant € TTC
Prestation externe	160 000	Subvention CDC PIA (35%)	56 000
		FEDER Plan Loire	41 692
		Agence de l'eau Loire Bretagne	26 924
		Autofinancement	35 384
<b>TOTAL</b>	<b>160 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 000</b>

29 AVR. 2019

Bureau du contrôle budgétaire et des affaires de l'Etat

**Avenant n° 1**  
**Convention de Partenariat**  
**Projet HAPPI<sup>5</sup> MONTANA**  
**Convention n° 2018/ET/1.2/CH/2111**

Entre

**Maceo** - Parc Technologique « La Pardieu » - 14, avenue Léonard de Vinci - 63000 CLERMONT-FERRAND,  
Représenté par son Président André MARCON, désigné ci-après le Chef de file

Et

**SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE** - 68 ter Avenue Edouard Michelin - 63100  
CLERMONT FERRAND, Représenté par son Président Frédéric AGUILERA, maître d'ouvrage de l'étude faisant  
l'objet de la présente convention, désigné ci-après le Partenaire,

Etant préalablement exposé que :

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes  
d'Investissements d'Avenir, telle que modifiée par la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour  
2014 ;

Vu la convention du 10 mai 2017 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations (ci-après désignée CDC)  
relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action : « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ») ;

Vu le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition »  
approuvé par un arrêté du Premier Ministre en date du 22 mars 2017 ;

Vu le dossier de demande de candidature déposé par MACEO pour le projet « HAPPI MONTANA »

Vu la décision du Premier Ministre du 30 décembre 2017

Vu la convention de subventionnement conclue entre Maceo, en sa qualité de Chef de file du Projet HAPPI  
Montana, et la CDC sur le financement des études préalables en phase d'ingénierie pour préparer la réponse à  
l'appel à projets du PIA TIGA (voir définition ci-après)

Vu l'avenant à cette convention, signé en date du 30 novembre 2018

Vu la convention de partenariat, signée en date du 30 mars 2018, conclue entre Maceo, en sa qualité de Chef de  
file du Projet HAPPI Montana, et SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1**

L'article 4 « Montant de l'aide et modalités de versement » est modifié en son paragraphe 4-1 « Montant de  
l'aide » comme suit :

Le montant de l'aide est porté à 41% des dépenses éligibles de l'étude. Les seules dépenses éligibles sont des  
dépenses de prestation externe liées à l'étude.

Le montant des dépenses éligibles est de : 35000 €

La part de subvention PIA maximum qui sera versée au partenaire est de 14350 €

Le point 2 du paragraphe 4.2 « Modalités de versement » est quant à lui modifié comme suit :  
Le solde de l'aide sera versé sur présentation des justificatifs techniques et financiers conformes aux engagements de la convention, une fois la subvention correspondante perçue par le Chef de file de la part de la CDC. Le versement du solde s'effectuera :

- au vu d'un état récapitulatif des dépenses effectivement engagées, signé par le représentant légal de la structure, et certifié par son agent-comptable ou à défaut, son expert-comptable, ou son commissaire aux comptes, et du rapport définitif relatif à l'étude commandée.
- En tenant compte du nouveau taux de financement (41%), en intégrant le reliquat dû au titre de l'avance compte tenu de la réévaluation du taux de financement.

L'annexe technique et financière jointe à la convention est modifiée sur le plan de financement de la manière suivante :

Dépenses	Montant € TTC	Ressources	Montant € TTC
Prestation externe	35000	Subvention CDC PIA (41%)	14350
		Autofinancement	20650
<b>TOTAL</b>	<b>35000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35000</b>

#### Article 2

L'article 5 – Durée et date d'éligibilité des dépenses est modifié comme suit :

La durée de la convention est prorogée de 9 mois et prendra fin le 31 décembre 2019.

Compte tenu de l'évolution du calendrier de réalisation suite au décalage de la publication de l'AAP, le rapport définitif de l'étude devra être communiqué au chef de file, au plus tard le 15 février 2019 et la remontée finale et définitive des dépenses devra être effectuée au plus tard le 31 mai 2019.

Les autres dispositions de cet article sont inchangées.

#### Article 3

Les autres articles de la convention et son annexe restent inchangés.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Frédéric AGUILERA  
Président du SYNDICAT MIXTE METROPOLE  
CLERMONT VICHY AUVERGNE

André MARCON  
Président de MACEO

29 AVR. 2019

Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

**Avenant n° 1**  
**Convention de Partenariat**  
**Projet HAPPI<sup>11</sup> MONTANA**  
**Convention n° 2018/ET/2.2/MS/2232**

Entre

**Maceo** - Parc Technologique « La Pardieu » - 14, avenue Léonard de Vinci - 63000 CLERMONT-FERRAND,  
Représenté par son Président André MARCON, désigné ci-après le Chef de file

Et

**SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE** - 68 ter Avenue Edouard Michelin - 63100  
CLERMONT FERRAND, Représenté par son Président Frédéric AGUILERA, maître d'ouvrage de l'étude faisant  
l'objet de la présente convention, désigné ci-après le Partenaire,

Etant préalablement exposé que :

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes  
d'Investissements d'Avenir, telle que modifiée par la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour  
2014 ;

Vu la convention du 10 mai 2017 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations (ci-après désignée CDC)  
relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action : « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ») ;

Vu le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition »  
approuvé par un arrêté du Premier Ministre en date du 22 mars 2017 ;

Vu le dossier de demande de candidature déposé par MACEO pour le projet « HAPPI MONTANA »

Vu la décision du Premier Ministre du 30 décembre 2017

Vu la convention de subventionnement conclue entre Maceo, en sa qualité de Chef de file du Projet HAPPI  
Montana, et la CDC sur le financement des études préalables en phase d'ingénierie pour préparer la réponse à  
l'appel à projets du PIA TIGA (voir définition ci-après)

Vu l'avenant à cette convention, signé en date du 30 novembre 2018

Vu la convention de partenariat, signée en date du 30 mars 2018, conclue entre Maceo, en sa qualité de Chef de  
file du Projet HAPPI Montana, et SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1**

L'article 4 « Montant de l'aide et modalités de versement » est modifié en son paragraphe 4-1 « Montant de  
l'aide » comme suit :

Le montant de l'aide est porté à 41% des dépenses éligibles de l'étude. Les seules dépenses éligibles sont des  
dépenses de prestation externe liées à l'étude.

Le montant des dépenses éligibles est de : 161970 €

La part de subvention PIA maximum qui sera versée au partenaire est de 66407.70 €

<sup>11</sup> HAPPI – Hub pour l'Accompagnement de Projets Partenariaux Innovants

Le point 2 du paragraphe 4.2 « Modalités de versement » est quant à lui modifié comme suit :  
Le solde de l'aide sera versé sur présentation des justificatifs techniques et financiers conformes aux engagements de la convention, une fois la subvention correspondante perçue par le Chef de file de la part de la CDC. Le versement du solde s'effectuera :

- au vu d'un état récapitulatif des dépenses effectivement engagées, signé par le représentant légal de la structure, et certifié par son agent-comptable ou à défaut, son expert-comptable, ou son commissaire aux comptes, et du rapport définitif relatif à l'étude commandée.
- En tenant compte du nouveau taux de financement (41%), en intégrant le reliquat dû au titre de l'avance compte tenu de la réévaluation du taux de financement.

L'annexe technique et financière jointe à la convention est modifiée sur le plan de financement de la manière suivante :

Dépenses	Montant € TTC	Ressources	Montant € TTC
Prestation externe	161970	Subvention CDC PIA (41%)	66407.70
		Autofinancement	95562.30
<b>TOTAL</b>	<b>161970</b>	<b>TOTAL</b>	<b>161970</b>

#### Article 2

L'article 5 – Durée et date d'éligibilité des dépenses est modifié comme suit :

La durée de la convention est prorogée de 9 mois et prendra fin le 31 décembre 2019.

Compte tenu de l'évolution du calendrier de réalisation suite au décalage de la publication de l'AAP, le rapport définitif de l'étude devra être communiqué au chef de file, au plus tard le 15 février 2019 et la remontée finale et définitive des dépenses devra être effectuée au plus tard le 31 mai 2019.

Les autres dispositions de cet article sont inchangées.

#### Article 3

Les autres articles de la convention et son annexe restent inchangés.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Frédéric AGUILERA  
Président du SYNDICAT MIXTE METROPOLE  
CLERMONT VICHY AUVERGNE

André MARCON  
Président de MACEO

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

## PÔLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 20/03/2019 à 9H00  
Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

#### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Frédéric AGUILERA - *Président*, M. Dominique ADENOT, M. Bertrand BARRAUD, M. Nicolas BONNET, M. Frédéric BONNICHON, M. Jacques DE CHABANNES, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Jean-Claude GUILLON, Mme Isabelle LAVEST, M. Gabriel MAQUIN, M. Christian MELIS, M. Patrick MONTAGNER, M. Bertrand PASCIUTO, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE

#### Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Marcel ALEDO, ayant pouvoir à M. Frédéric AGUILERA  
M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Frédéric BONNICHON  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bertrand BARRAUD  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. Dominique ADENOT  
M. Jean-Pierre BRENAS, ayant donné pouvoir à M. Hervé PRONONCE  
M. Cyril CINEUX, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LAVEST  
Mme Danielle GILBERT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Henri GISSELBRECHT, ayant donné pouvoir à M. Roger GARDES  
M. Jean-Sébastien LALOY, ayant donné pouvoir à M. Gabriel MAQUIN  
M. Pierre PECOUL, ayant donné pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Gilles VOLDOIRE, ayant donné pouvoir à M. Gilles PAULET

#### Étaient excusés :

M. Tony BERNARD, Mme Marion CANALES, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Claude NOWOTNY, M. Pascal PIGOT

**Conseillers en exercice : 40**

**Conseillers présents : 21**

**Conseillers représentés : 0**

**Conseillers ayant donné pouvoir : 12**

**Total votants : 33**

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

## 1 CONTEXTE

### Composition et objet du syndicat Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est un syndicat mixte ouvert créé en octobre 2013. Il regroupe **11 EPCI et la CCI du Puy-de-Dôme** (cf. carte en annexe) représentant un bassin de 660 000 habitants. Les membres du Pôle sont représentés au sein d'un Conseil syndical composé de **39 délégués** (cf liste en annexe).

Les Pôles métropolitains, créés par la loi RCT de 2011, sont des structures souples de cohésion et de coopération entre intercommunalités associées pour partager, « entre pairs », des enjeux et des actions communes d'intérêt métropolitain. **Outils d'inter-territorialité horizontaux**, à géométrie variable, leurs logiques de fonctionnement reposent, avant tout, sur les **principes du consensus et de la subsidiarité**.

La feuille de route du Pôle métropolitain, définie en 2015, comprenait une vision, 5 défis, 5 indicateurs d'intérêt métropolitain et près d'une vingtaine d'actions d'intérêt métropolitain à l'horizon du mandat :

- **Vision** : « *La Métropole Clermont-Vichy-Auvergne est un réacteur économique qui crée et diffuse de la richesse collective et du bien-être individuel. Pour cela, elle met en avant, aux côtés de ses pôles d'excellence et d'innovation, ses atouts en matière de cadre de vie, de culture et de sport, dans un esprit de cohérence et de solidarité.* »
- **5 défis** : *Économie – Mobilité – Sport - Culture - Allier*
- **5 indicateurs de l'intérêt métropolitain** : *Visibilité régionale, nationale et européenne – Création d'emplois – Subsidiarité – Développement et intérêt général du territoire – Attractivité*

Le Pôle métropolitain intervient sur trois champs d'implication publique :

1. **Un pôle stratège** qui permet de faire valoir des doctrines communes des EPCI visant à promouvoir la métropole d'équilibre de l'ouest régional → *espace de dialogue entre la métropole clermontoise et ses territoires voisins, lieu de médiation politique pour produire des stratégies communes, référent urbain vers l'extérieur, à l'échelle du Massif central et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.*
2. **Un pôle coordonnateur** qui permet les débats et les échanges pour les actions et les réflexions trop à l'étroit dans les EPCI → *outil d'interconnaissance, de mutualisation des réflexions, de prise de hauteur et de mise en cohérence des politiques publiques à grande échelle.*
3. **Un pôle incubateur** qui fait rayonner des projets d'envergure métropolitaine qui participent à l'attractivité et à la lisibilité du territoire → *expérimentation d'actions ciblées.*

## 2 LES INSTANCES DE SUIVI DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

### 2.1 Des instances politiques et stratégiques :

- Le Conseil du Pôle métropolitain : composé des 39 délégués des EPCI membres et de la CCI du Puy-de-Dôme. Il débat, délibère et valide les orientations du Bureau.

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- Le Bureau : composé de 12 membres, soit le Président du Pôle Métropolitain, 4 Vice-Présidents et un membre par EPCI non représenté par un VP et la CCI du Puy-de-Dôme. Il prépare les grandes orientations du Pôle métropolitain.

### 2.2 Une instance technique et des groupes projets :

- L'animation des instances est gérée, en amont, par un comité technique, composé des DG des EPCI membres et de l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole. Ce comité technique sert d'espace de coordination technique sur les projets et de préparation de propositions stratégiques à verser aux instances politiques.
- Les défis et actions du Pôle sont animés par un élu pilote – délégué du syndicat – et un technicien issu de l'Agence d'urbanisme ou des services des EPCI membres. Chaque binôme a en charge de faire avancer le projet, en réunissant les acteurs concernés et en identifiant les axes d'intervention légitimes.

	Elus pilotes
<b>Allier (Route Allier et Observatoire)</b>	Bernard FERRIERE (Plaine Limagne)
<b>Allier (Fête)</b>	Jean-Pierre BRENAS (Clermont Auvergne Métropole) Dominique ADENOT (Clermont Auvergne Métropole)
<b>Mobilités internes (Voiture Autrement)</b>	François RAGE (Clermont Auvergne Métropole)
<b>Economie numérique</b>	Nicolas BONNET (Clermont Auvergne Métropole)

- Les travaux de chaque groupe projet font l'objet de revues lors des comités techniques et d'une grande revue de projet qui se tient annuellement.
- Un **comité partenarial** qui regroupe l'Etat, la région, les trois Départements, les deux PNR et les PETR. Ce comité partenarial n'a pas été activé depuis la création du syndicat.
- Une **conférence des Conseils de développement** qui regroupe l'ensemble des Conseils de développement mis en place sur le périmètre du Pôle (Grand Clermont, Pays de Vichy Auvergne). Peu de rapprochements ont engagé dans ce domaine depuis la création du syndicat.
- Des instances administratives :**
  - Le fonctionnement du syndicat mixte est conçu de manière pragmatique ; l'administration courante est assurée par l'ingénierie technique de l'Agence d'urbanisme et avec le concours des ressources existantes chez ses membres.
  - Il n'y a donc pas de personnel propre au syndicat. Des conventions seront, en revanche conclues avec l'Agence d'urbanisme à laquelle le syndicat adhère, ainsi qu'avec Clermont Auvergne Métropole et Vichy Communauté pour la mise à disposition d'une partie de leurs services.

### 3 BILAN 2018

Après une année 2017 qualifiée de « transition » suite aux fusions et recompositions des EPCI, l'année 2018 est une année de forte mobilisation des acteurs du Pôle métropolitain dans la continuité de la contribution au SRADDET, et des défis Allier, économie numérique et mobilités.

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### 3.1 Allier / Etude de préfiguration de la « Route de l'Allier » et de mise en réseau des maisons de site

- **Rappels des objectifs :**
  - . Définition d'un concept de « Route de l'Allier »,
  - . Mise au point d'un schéma d'organisation,
  - . Définition des moyens et des modes de gestion pour la route de l'Allier.
- **Référents :** Bernard FERRIERE (Plaine Limagne) + J. HERBACH + S. TERRISSE + prestataires externes<sup>1</sup> + Etude Happi Montana
- **Résultats 2018 :**
  - . Réalisation d'un diagnostic et des concertations préalables,
  - . Proposition d'un schéma d'organisation des itinérances sur le territoire du pôle métropolitain,
  - . Proposition d'un schéma de structuration du réseau des maisons de sites,
  - . Choix d'un concept identitaire,
  - . Réflexion engagée sur la problématique de la gouvernance.
- **Bilan :**
  - . Avis partagé par tous les participants du positionnement de l'Allier comme réel support de développement métropolitain,
  - . Forte mobilisation des acteurs au projet (8 réunions de concertation, 100 participants),
  - . Concordance et articulation nécessaire avec les projets de véloroute voie verte V70,
  - . Modèle de développement cohérent sur le périmètre du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne qui mérite d'être élargi à l'échelle du Massif Central pour prendre en compte les logiques amont (Haut-Allier) et aval (jusqu'au Bec d'Allier),
  - . Dialogue partenarial avec les acteurs économiques privés qui est à développer.

2018								2019		
MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS
6 réunions de secteurs 4 réunions thématiques Visite des maisons de site				Conseil M.	Définition du concept "Route de l'Allier" et du schéma d'organisation		Conseil M.	Définition des moyens et modes de gestion		
				20/09/2018	26/10/2018	19/11/2018	12/12/2019			

<sup>1</sup> Etude Route Allier : Cabinet Alliance, Futourism, Axe Sâone, Michel Suire programmiste.



## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- **Résultats 2018 :**
  - . Réalisation d'un inventaire des données disponibles chez les partenaires sur les thèmes Eau, Faune et Flore, Sols, Fréquentations et usages,
  - . Rencontres avec les principaux acteurs,
  - . Organisation d'un séminaire de lancement « Vers un Observatoire de l'Allier » le 10 septembre 2018 à Vichy, avec plus de 60 participants,
  - . Définition des objectifs du futur Observatoire de l'Allier avec les acteurs principaux.
- **Bilan :**
  - . Vérification du besoin de complétude, de fiabilisation et de cohérence entre les différentes observations existantes en vue d'une meilleure mutualisation et partage des données,
  - . Confirmation du manque de données sur la fréquentation humaine et ses impacts, au moment où un développement touristique s'enclenche sur la rivière Allier,
  - . Intérêt de mobiliser les forces économiques pour établir un modèle économique pérenne de fonctionnement de l'observation,
  - . Intérêt d'implication de l'université sur le sujet (FRE, GéoLab des Universités de Clermont-Ferrand et Limoges) avec opportunité de faire de la rivière Allier un terrain d'application de Recherche et Développement à l'échelle du Massif Central.



### 3.3 Allier / Rivière Allier en fête

- **Rappel des objectifs :**
  - . Organisation d'un événement Allier sur multi-sites (indépendants ou interreliés) le 19.10.19 à 10h19 à destination du grand public local autour du thème « nature – sport grand public ».
  - . Cet événement s'insère dans la dynamique portée par le Pôle d'appropriation de l'axe Allier dite « Défi Allier ».
  - . Il s'adresse aux populations locales, et doit servir la prise de conscience collective d'un espace vécu commun, dont l'Allier marque une des ressources patrimoniales et naturelles exceptionnelle.
  - . Cet événement aura pour vocation d'être renouvelé annuellement.

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- **Référents :** Jean-Pierre BRENAS (Clermont Auvergne Métropole) et Dominique ADENOT (Clermont Auvergne Métropole) + C. HAZET
- **Résultats 2018 :**
  - . Mise en place d'une gouvernance (COFIL et Cotech de communicants),
  - . Identification de sites pressentis : Brioude, Issoire, Cournon, Pont du Château, Maringues, Vichy, Brioude,
  - . Répartition des rôles entre chaque collectivité (communes ou EPCI) maître d'ouvrage de l'événement sur son territoire (organisation concrète en lien avec l'écosystème associatif local) qui assure la communication en local sur la tenue de l'événement et le Pôle métropolitain qui coordonne les différents sites pour garantir l'esprit de l'événement ainsi que la communication d'échelle métropolitaine.
- **Bilan :**
  - . Confirmation de la faisabilité et de l'intérêt de l'événement,
  - . Incubation du projet avec adhésion d'un nombre important de territoires du Pôle (5 spots validés, 2 probables en cours de réflexion),
  - . Constitution de la gouvernance de l'événement (COFIL et COTECH).



### 3.4 Economie / Diffusion de l'économie numérique sur les villes petites et moyennes

- **Rappel des objectifs :**
  - . Mise en valeur du rôle d'entraînement, mais aussi des développements réciproques de l'écosystème numérique de la métropole clermontoise avec ses territoires voisins, notamment les villes petites et moyennes :
    - . identifier les besoins des acteurs de l'écosystème numérique,
    - . concevoir des expérimentations pour mieux diffuser l'économie numérique à l'échelle du Pôle.
- **Référents :** Nicolas BONNET (Clermont Auvergne Métropole) + C. GRIFFOUL + S. LAVIGNE + Etude Happi Montana

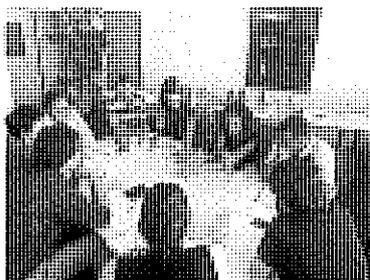
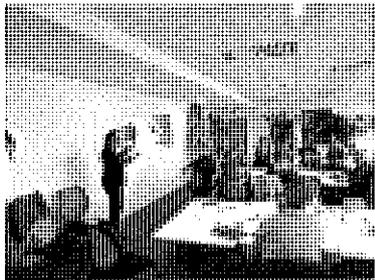
## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- **Résultats 2018 :**

- . Réalisation d'un diagnostic sur l'économie numérique (analyses statistiques, enquête régionale CCI sur la transformation du numérique des entreprises, entretiens individuels des acteurs locaux, parangonnage...),
- . Organisation de 2 ateliers collaboratifs (identification des besoins et leviers d'actions) avec une trentaine d'acteurs de l'écosystème numérique,
- . Co-construction d'un plan d'actions autour de 3 grands axes stratégiques (inclusion numérique, attraction des talents et accompagnement des entreprises),
- . Co-rédaction des 17 fiches actions avec des porteurs de projets et des partenaires associés,
- . Approfondissement des expérimentations avec les porteurs.

- **Bilan :**

- . Forte attente de la part des acteurs de l'écosystème, privés comme publics,
- . Opportunité de déploiement du plan d'actions au vu des réflexions et des actions engagées par les territoires : projets de FabLabs et tiers lieux, programmes cœurs de ville et Territoire d'industrie, Clermont Innovation Week, E-campus ...
- . Caractère duplicable et réaliste à l'échelle du Pôle métropolitain et du Massif central.



### 3.5 Mobilités internes / Voiture autrement

- **Rappel des objectifs :**

- . Poursuivre les réflexions engagées en 2016 dans l'étude sur l'articulation des politiques publiques de mobilité, confié au bureau d'études SYSTRA,
- . Mise en avant de l'importance des flux entre les territoires périurbains et les agglomérations,

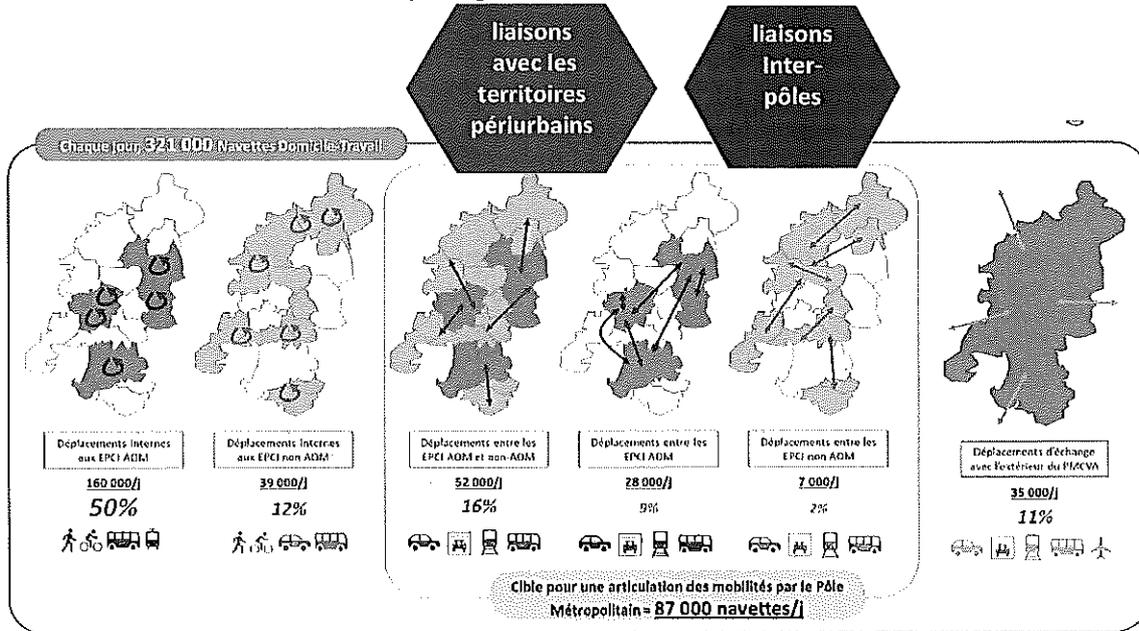
- **Référents :** François RAGE (Clermont Auvergne Métropole) et Nicolas WEINMEISTER (RLV) + C. GRIFFOUL + S. REILLES

- **Résultats 2018 :**

- . Organisation d'un groupe de travail sur « l'utilisation de la voiture autrement » associant des acteurs institutionnels de la mobilité (EPCI, Région, Départements, SNCF, ...),
- . Identification de 5 axes de travail sur des actions concrètes autour de la « voiture partagée »,
- . Validation de 3 axes par le Conseil du Pôle Métropolitain du 12/12/2018.

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- **Bilan :**
  - . Importance des flux entre les territoires périurbains et les agglomérations,
  - . Difficultés à organiser une offre de transport public sur les territoires interstitiels,
  - . Forte attente des collectivités locales pour trouver des réponses concrètes en travaillant sur la « voiture partagée ».



Source : Etude SYSTRA

### 3.6 Axe transversal / Stratégie métropolitaine

- **Rappel des objectifs :**
  - . Affirmation de l'ambition de l'espace métropolitain auvergnat qui se veut une locomotive pour l'ouest régional et l'ensemble du Massif Central,
  - . Positionnement du Pôle métropolitain comme outil de dialogue urbain-rural et d'alliance des territoires,
- **Résultats 2018 :** Contribution commune du Pôle métropolitain, du Grand Clermont et de Clermont Auvergne Métropole au SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes,
- **Bilan :**
  - . Reconnaissance collective d'un dessein commun autour de la métropole d'équilibre de l'ouest régional lors des réunions du Président du Pôle avec les bureaux des EPCI.

### 3.7 Axe transversal / Administration, gouvernance et communication

- **Rappel des objectifs :**
  - . Fonctionnement du syndicat,
  - . Mise en œuvre d'une gouvernance suite aux fusions des EPCI membres en 2017 et au changement des statuts du Pôle,
  - . Valorisation des expertises.

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### • Résultats 2018 :

- . Election d'un nouveau Président (conseil du 12/01/2018),
- . Modification des statuts (conseil du 30/03/2018),
- . Adhésion de nouveaux membres (API, Brioude Sud Auvergne, Lapalisse, RLV),
- . Election de VP et mise en place d'un bureau (conseil du 20/12/2018),
- . Adhésion MACEO, Objectifs Capitales
- . Prise de participations MassiFix,
- . Organisation de 4 Conseils du Pôle métropolitain,
- . Présentation du Pôle par son président devant les bureaux des EPCI...

### • Bilan :

- . Construction d'un cadre de travail et de dialogue entre collectivités et acteurs locaux : organisation de groupes projets mobilisant beaucoup de partenaires publics et privés (cf. dossiers Allier et économie numérique),
- . Intérêt des EPCI lors des rencontres avec le président du Pôle,
- . Difficulté de mobilisation des élus pour les séances du conseil du Pôle (faible participation, absence de quorum le 20/09/2018 pour l'élection des VP et du bureau).

## 4 PERSPECTIVES 2019

### 4.1 Mettre en place une gouvernance pour la route de l'Allier

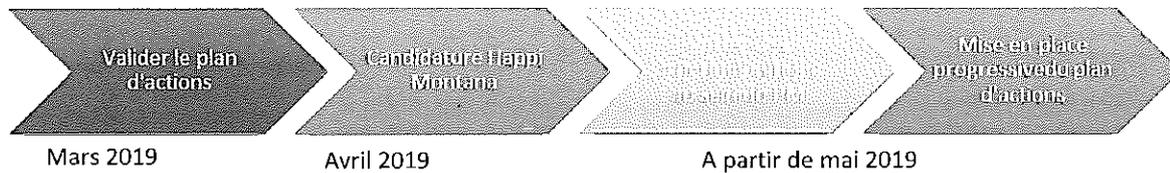
- Contribuer au travail de coordination autour de l'itinérance monomode vélo route voie verte V70 à travers une participation au Comité d'itinéraire piloté par la Région,
- Sur le périmètre du Pôle, animer une réflexion partenariale sur la question de l'itinérance multimodale en bord d'Allier et la mise en réseau de maisons de site :
  - mise en place d'une commission ad-hoc du Pôle associant les partenaires impliqués (Région, département, PETR),
  - rédaction d'une charte des acteurs pour préciser les missions, moyens, et engagements de chacun,
  - signature de cette charte lors d'une conférence annuelle de la rivière Allier à organiser en 2019.

2019		
QUOI ?	multi-activités / multi-modes	V70 / mono-mode
QUI ?	le pôle métropolitain légitimé	le conseil régional et ses partenaires
Assistance et suivi	agence d'urbanisme	comité régional du tourisme
COMMENT ?	commission ad-hoc	comité d'itinéraire
<b>CHARTRE DES ACTEURS</b>		
Région, CD, EPCI, Etat, communes...		
post-élections 2020		
QUOI ?	Axe 1 Environnement Axe 2 Habitants	Axe 3 / Tourisme
QUI ?	le pôle métropolitain fusionné PLIR	le conseil régional et ses partenaires
Assistance et suivi	équipe administrative du pôle	comité régional du tourisme
COMMENT ?	commission ad-hoc	contrat de destination

Source : Schéma de conclusion du groupe de travail « Gouvernance de l'axe Allier » (14 janvier 2019)



# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne



## 4.5 Mobilités internes / Voiture autrement

- Organiser une conférence à destination des élus et techniciens sur les nouveaux usages de la voiture partagée (printemps 2019),
- Réaliser une étude sur les aires de covoiturage permettant de mieux connaître les pratiques / et partager des recommandations pour leur déploiement (printemps/automne 2019),
- Etudier les opportunités de création d'équipages pour du covoiturage domicile-travail (2ème semestre 2019),
- Créer une commission de travail ad-hoc sur l'interurbain et l'articulation des services « urbains » avec les offres « interurbaines » (Région / Département) : conditions d'utilisation des lignes interurbaines au sein du ressort territorial de l'AOM, complémentarité dessertes urbaines / interurbaines, rabattement vers pôles multimodaux...

## 4.6 Axe transversal / Stratégie métropolitaine

- Participer aux débats sur le SRADDET par l'élaboration d'une nouvelle contribution commune (février/mars 2019),

## 4.7 Axe transversal / Administration, gouvernance et communication

- Organiser 4 réunions du Conseils du Pôle et des réunions de bureaux,
- Mettre en place des commissions de suivi des travaux du Pôle,
- Définir et déployer une stratégie de communication du Pôle métropolitain, mettre en place des outils de communication tels :
  - rencontres avec les bureaux et conseils des EPCI pour présenter les études et conclusions des travaux du Pôle sur la Route et l'observatoire de l'Allier, l'économie numérique, les paysages, les mobilités ... ,
  - Kit d'accueil pour les prochains élus comprenant des fiches présentant les réalisations du Pôle,
- Mettre en place une plate-forme numérique d'échanges des supports réalisés dans le cadre des travaux du Pôle,





## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### 6 ELÉMENTS DE CADRAGE DU BUDGET 2019

Il est proposé la répartition des dépenses suivante pour 2019 :

#### 6.1 Projets :

- **Etudes 2018 à finaliser en 2019 :**
  - . Allier : « Route de l'Allier », 67 200€ ;
  - . Allier : « Observatoire de l'Allier », 71 803€ ;
  - . Programme d'Investissement d'Avenir Territoires d'Innovation, 11 700€.
- **Nouvelles études 2019 :**
  - . Allier : Conférence du Val d'Allier », 5 000€ ;
  - . Allier : « La rivière Allier en fête », 15 000€ ;
  - . Allier : Etude phase 2 : lancement de l'observatoire Allier, rédaction d'une Charte des acteurs, concertation avec les acteurs amont/aval, évaluation des besoins de formation, 70 000€
  - . Numérique : Evénement de restitution de l'étude, 2 000€ ;
  - . Numérique : Déploiement d'actions hors infrastructures, 9 000€ ;
  - . Numérique : Etude « Connectivité infrastructures numériques PME/TPE, 34 000€ ;
  - . Economie : Publication de chiffres clés sur le Tourisme, 6 000€
  - . Mobilité : Conférence « La Voiture autrement », 8 000€ ;
  - . Mobilité : Etude « Aires de covoiturage », 6 000€ ;
  - . Mobilité : Ateliers vélo, 6 000€ ;
  - . Mobilité : Nouvelles NRJ, 6 000€ ;
  - . Accompagnement juridique, 1 000€.

#### 6.2 Charges courantes :

- . Communication : valorisation des actions du Pôle Métropolitain, 28 000€ ;
- . Frais de réception et maintenance, 2 710€.

#### 6.3 Charges de personnel :

Mise à disposition des services de Clermont Auvergne Métropole et de Vichy Communauté

- . Clermont Auvergne Métropole (années 2018 et 2019), 3 940€ ;
- . Vichy Communauté, 6 000€.

#### 6.4 Contributions partenariales :

- . Animation, communication et support administratif du Pôle par l'Agence d'urbanisme, 80 000€ ;
- . Convention Agence d'urbanisme, participation au programme partenarial : 123 654€ ;
- . Programme partenarial Agence d'urbanisme reste à payer 2018 de l'étude « Route de l'Allier », 18 000€ ;
- . Parts sociales MassiFIX, 2 500€ ;
- . Adhésion à Macéo : 350€.

**BESOINS PREVISIONNELS 2019 : 583 857€**



## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### 6.6 Cotation globale 2019

Comme validé lors de la délibération du D.O.B. 2018 en Conseil Métropolitain le 20 mars 2018, il est proposé aux délégués de maintenir la cotation globale 2019 à 0,40 pour l'année 2019.

### COTISATIONS 2019

EPCI	Pop Totale 2016	Poids Pop	Nb délégués	Poids délégués	Pop €	Délégués €	Total €
Clermont Auvergne Métropole	295 358	44,76%	15	39,47%	59 072 €	52 098 €	111 169 €
CA Vichy Communauté	84 770	12,85%	5	13,16%	16 954 €	17 366 €	34 320 €
CA Riom Limagne et Volcans	68 500	10,38%	4	10,53%	13 700 €	13 893 €	27 593 €
CA Agglo Pays d'Issoire	57 453	8,71%	3	7,89%	11 491 €	10 420 €	21 910 €
CC Thiers Dore et Montagne	38 428	5,82%	2	5,26%	7 686 €	6 946 €	14 632 €
CC Plaine Limagne	21 494	3,26%	2	5,26%	4 299 €	6 946 €	11 245 €
CC Billom Co (MeA)	7 161	1,09%	1	2,63%	1 432 €	3 473 €	4 905 €
CC Mond'Averne	40 987	6,21%	3	7,89%	8 197 €	10 420 €	18 617 €
Entre Dore et Allier	19 249	2,92%	1	2,63%	3 850 €	3 473 €	7 323 €
CC Brivadois	17 806	2,70%	1	2,63%	3 561 €	3 473 €	7 034 €
CC Lapalisse	8 700	1,32%	1	2,63%	1 740 €	3 473 €	5 213 €
<b>Total des cotisations EPCI</b>	<b>659 906</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>131 981 €</b>	<b>131 981 €</b>	<b>263 962 €</b>
<b>CCI Auvergne</b>			<b>1</b>		<b>1 €</b>		<b>1</b>
<b>TOTAL DES COTISATIONS MEMBRES</b>			<b>39</b>		<b>131 982 €</b>		<b>263 963 €</b>

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

## BUDGET PREVISIONNEL 2019

Dépenses	Prévisionnelles		Recettes	Prévisionnelles	
		€ TTC			€ TTC
<b>Total Projets</b>		<b>318 703</b>	<b>Report 2018</b>		<b>191 968</b>
			<b>TOTAL Cotisations membres</b>		<b>263 963</b>
<b>Etudes 2018 à finaliser en 2019</b>		<b>150 703</b>	Clermont Auvergne Métropole		111 169
Allier - Etude "Route de l'Allier"		67 200	CA Vichy Communauté		34 320
Allier - Etude "Observatoire de l'Allier"		71 803	CA Riom Limagne et Volcans		27 593
Programme d'Investissement d'Avenir Territoires d'Innovation		11 700	CA Agglo Pays d'Issoire		21 910
<b>Nouvelles études 2019</b>		<b>168 000</b>	CC Mond'Averne		18 617
Allier - Conférence du Val d'Allier (prestataire)		5 000	CC Thiers Dore et Montagne		14 632
Allier - La rivière Allier en fête (communication collective : logo commun, flyer, impression, diffusion)		15 000	CC Plaine Limagne		11 245
Economie numérique - conférence de restitution de l'étude		2 000	CC Entre Dore et Allier		7 323
Economie numérique - Déploiements d'actions hors infrastructures (prestation externe pour financement de portraits inspirants ; réalisation de certaines actions élaborées en 2018 et valorisation en terme de communication)		9 000	CC Brivadois		7 034
Economie numérique - Etude Connectivité infrastructures numériques PME/TPE (prestataire)		34 000	CC Lapalisse		5 213
Economie - Publication de chiffres clés sur le Tourisme (achat de données et édition/diffusion d'une publication)		6 000	CC Billom Co (MeA)		4 905
Mobilités - Conférence : La Voiture autrement (28 mars ou 23 mai, paiement de prestataires)		8 000	CCI 63		1
Mobilités - Etude aires de covoiturage (appui stagiaires pour une enquête sur les usages et les possibilités d'évolution des aires en terme de services)		6 000			
Mobilité - Ateliers vélo (ODM) (le PM est partenaire, paiement de prestataires)		6 000	<b>Total Subventions</b>		<b>127 925</b>
Mobilité - Nouvelles NRJ (ODM) (le PM est partenaire, paiement de prestataire)		6 000	Etude "Allier" - Happi Montana (reste à percevoir 2018)		28 000
Etude "Allier" phase 2 : lancement de l'observatoire Allier, rédaction d'une Charte des acteurs, concertation avec les acteurs amont/aval, évaluation des besoins de formation,... (50% pour 2019)		70 000	Etude "numérique" - Happi Montana (reste à percevoir 2018)		6 125
Accompagnement juridique		1 000	Allier - Atelier Gémapi 2017 - Agence de l'Eau (reste à percevoir 2017)		3 900
<b>Total charges courantes</b>		<b>30 710</b>	Programme d'Investissement d'Avenir Territoires d'Innovation*		11 700
Communication : valorisation des actions du Pôle Métropolitain (prestataire)		28 000	Etude " Observatoire de l'Allier" - Agence de l'Eau		43 200
Réception / Maintenance / Divers		2 710	Happi Montana - Subvention Etude "Allier" phase 2		35 000
<b>Total Charges de personnel</b>		<b>9 940</b>			
Clermont Auvergne Métropole (2018-2019)		3 940			
Vichy Communauté		6 000			
<b>Contributions partenariales</b>		<b>224 504</b>			
Animation, communication et support administratif du Pôle par l'Agence		80 000			
Programme partenarial 2019					
<b>Total jours études Agence</b>		<b>123 654</b>			
Programme partenarial reste à payer 2018 (Etude "Route de l'Allier")		18 000			
Parts sociales MASSIFIX		2 500			
Adhésion Macéo		350			
<b>TOTAL</b>		<b>583 857</b>	<b>TOTAL</b>		<b>583 857</b>

### Légende

- ROUGE Nouvelle étude ou subvention 2019 à confirmer
- GRIS Reste à payer ou à réaliser

\* : complément Happi Montana reversé à Macéo, coût exigé de tout porteur de projet

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### ANNEXES

### COMPOSITION DU CONSEIL ET DU BUREAU Décembre 2018

Collectivité	Prénom	Nom	Membres du bureau
Billom Communauté	Gilles	VOLDOIRE	Membre du bureau
Brioude Sud Auvergne	Jean-Jacques	FAUCHER	Membre du bureau
	Danielle	GILBERT	
Clermont Auvergne Métropole	Dominique	ADENOT	Vice-président
	Marcel	ALEDO	
	Olivier	BIANCHI	
	Nicolas	BONNET	
	Jean-Pierre	BRENAS	
	Marion	CANALES	
	Jean-Christophe	CERVANTES	
	Cyril	CINEUX	
	Roger	GARDES	
	Henri	GISELBRECHT	
	Isabelle	LAVEST	
	Bertrand	PASCIUTO	
	Hervé	PRONONCE	
Entre Dore et Allier	François	RAGE	
	Pierre	RIOL	
Entre Dore et Allier	Daniel	PEYNON	Membre du bureau
Plaine Limagne	Bernard	FERRIERE	Membre du bureau
	Luc	CHAPUT	
Mond'Arverne	Serge	CHARLEMAGNE	
	Gilles	PAULET	Membre du bureau
	Pascal	PIGOT	
Riom Limagne et Volcans	Christian	ARVEUF	
	Frédéric	BONNICHON	Vice-président
	Pierre	PECOUL	
	Nicolas	WEINMEISTER	
Thiers communauté	Tony	BERNARD	Vice-président
	Claude	NOWOTNY	
Vichy Communauté	Frédéric	AGUILERA	Président
	Jean-Sébastien	LALOY	
	Gabriel	MAQUIN	
	Joseph	GAILLARD	
	Patrick	MONTAGNER	
Pays de Lapalisse	Jacques	DE CHABANNES	Membre du bureau
Agglo Pays d'Issoire	Jean-Paul	BACQUET	
	Bertrand	BARRAUD	Vice-président
	Bernard	VEISSIERE	
CCIT Puy-de-Dôme	Jean-Claude	GUILLON	Membre du bureau

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### CONSEILS METROPOLITAINS 2018

#### **12 janvier 2018**

**17 présents – 24 votants**

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du Conseil métropolitain du 07 Juillet 2017
- Point d'information sur la situation institutionnelle du pôle métropolitain
- Élection du Président
- Rapport d'information sur la contribution du pôle métropolitain, du PÉTR du Grand Clermont et de la Métropole au SRADDET
- Validation des demandes d'adhésion en cours
- Validation du cahier des charges sur l'étude de la « Route ALLIER »

#### **20 mars 2018**

**19 présents – 23 votants**

Ordre du jour Séance 1 :

- Validation du compte-rendu du Conseil métropolitain du 12 Janvier 2018
- Validation de la demande d'adhésion de Riom Limagne et Volcans
- Validation de la modification des statuts
- Débat d'orientation budgétaire

Ordre du jour Séance 2 :

- Compte administratif 2017
- Affectation des résultats 2017
- Compte de gestion 2017
- Budget primitif 2018
- Convention Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole
- Convention de mutualisation de moyens entre Vichy Communauté et le syndicat MCVA
- Convention de mise à disposition de services entre Clermont Auvergne Métropole et le syndicat MCVA : fiche sectorielle 2018
- Adhésion à Macéo
- Lancement d'une « Etude pour la diffusion de l'économie numérique à l'échelle du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, notamment en faveur des villes petites et moyennes »

#### **20 septembre 2018 :**

**19 présents - pas de quorum**

Ordre du jour :

- Validation des comptes-rendus des deux séances du Conseil du Pôle métropolitain du 20 mars 2018
- Validation de la demande d'adhésion d'Agglo Pays d'Issoire
- Élection des vice-président(e)s et des autres membres composant le bureau
- Défi Mobilité interne : Présentation des réflexions sur la "voiture autrement" et validation des actions à mettre en œuvre
- Défi Allier : Présentation à mi-parcours de l'étude "Route de l'Allier" et validation d'un concept stratégique
- Défi économie : Point d'information sur l'étude numérique
- Points divers

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### **12 décembre 2018 :**

#### **21 présents – 29 votants**

##### Ordre du jour Séance 1 :

- Validation des comptes-rendus des deux séances du Conseil métropolitain du 20 mars 2018
- Validation de la demande d'adhésion d'Agglo Pays d'Issoire
- Election des vice-président(e)s et des autres membres composant le bureau
- Défi Mobilité interne : Présentation des réflexions sur la "voiture autrement" et validation des actions à mettre en œuvre
- Défi Allier : Présentation à mi-parcours de l'étude "Route de l'Allier" et validation d'un concept stratégique
- Points divers

##### Ordre du jour Séance 2 :

- Mieux diffuser l'économie numérique à l'échelle du Pôle métropolitain, notamment en faveur des villes petites et moyennes : point d'étape
- Validation de prise de parts sociales par le Pôle métropolitain dans la SA SCIC MassifIX

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

## COMITES TECHNIQUES 2018

### **08 février 2018 :**

**EPCI présents : Pays de Lapalisse, Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Agglo Pays d'Issoire, CCI 63, Vichy Communauté, Plaine Limagne, Thiers Communauté**

Ordre du jour :

- Point d'information sur le nouveau contexte
- Actions et projets prioritaires pour 2018
- Rencontres avec les EPCI
- Point administratif (adhésions/statuts)
- Budget 2018

### **08 mars 2018 :**

**EPCI présents**

Ordre du jour : préparation des Conseils Métropolitains du 20 Mars 2018

- Ordres du jour
- Adhésion / Modification des statuts
- DOB / Budget / Cotisations
- Etudes diverses (Allier / Numérique)

### **26 juin 2018 :**

**EPCI présents : Plaine Limagne, Pays de Lapalisse, Riom Limagne et Volcans, Vichy Communauté**

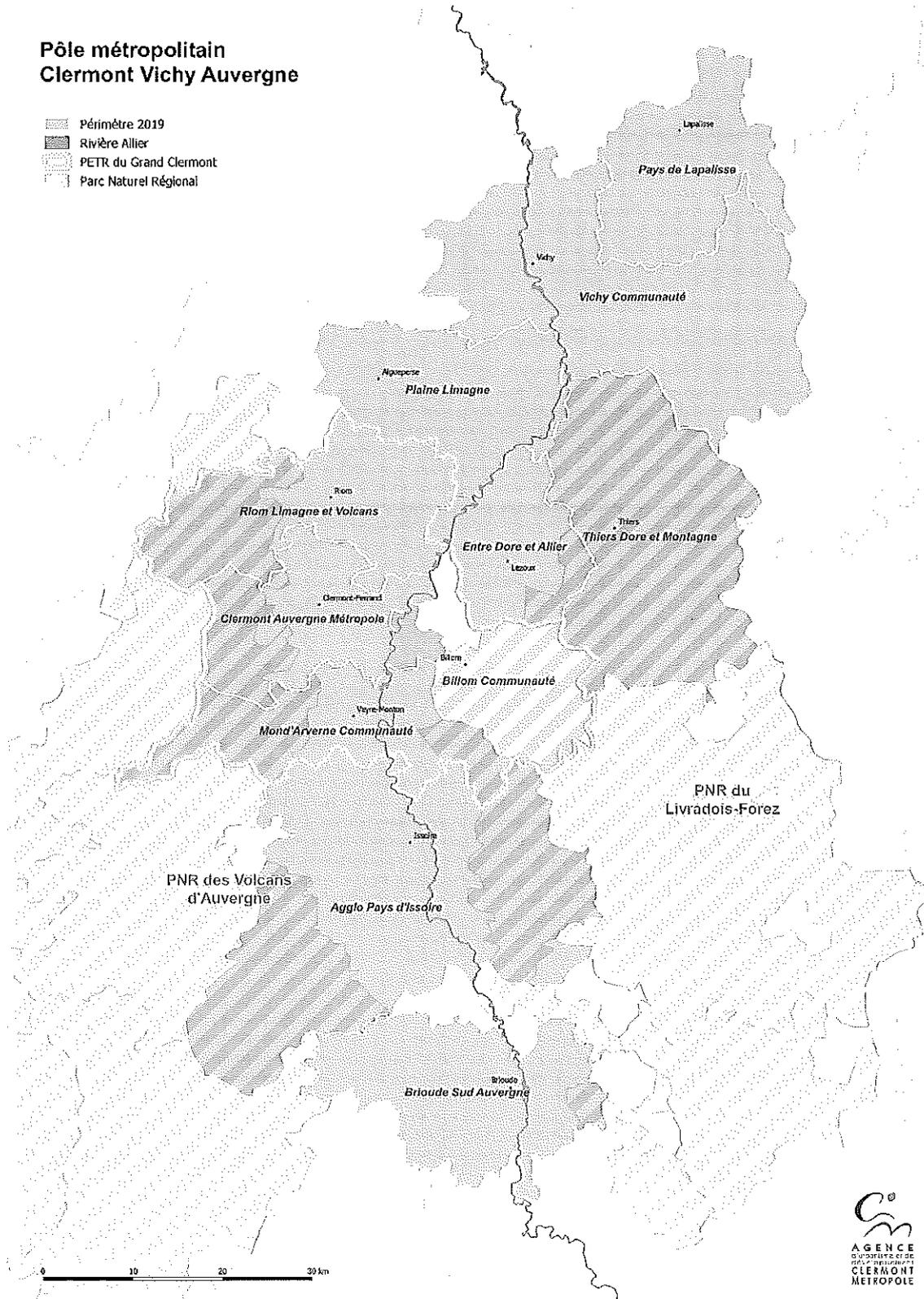
Ordre du jour :

- Point d'avancement des actions en cours
  - o Allier
  - o Economie numérique
  - o Mobilités internes
- Bilan des premières rencontres avec les EPCI
- Point administratif
  - o Adhésion Issoire
  - o Adhésion du syndicat à l'association Objectif Capitales
  - o Proposition ODJ Conseil du Pôle métropolitain du 24/07/18

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

## Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- Périmètre 2019
- Rivière Allier
- PETR du Grand Clermont
- Parc Naturel Régional



# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

**Le Conseil a procédé au débat**

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA



## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Un projet de réalisation d'un événement grand public le long de l'Allier le 19 octobre 2019 a émergé de longue date.

Cet événement sera porté par les communes ou intercommunalités concernées, en lien avec le tissu associatif local. La coordination générale de l'événement sera suivie par le Pôle Métropolitain afin de garder l'esprit d'un objectif commun.

Cet événement festif et gratuit autour de l'Allier sur multi-sites (indépendants ou interreliés) sera à destination du grand public local autour du thème « nature – sport grand public ».

Cet événement aura pour vocation d'être renouvelé annuellement.

Chaque collectivité, communes ou EPCI, est maître d'ouvrage de l'évènement sur son territoire : organisation et communication locale.

Le Pôle Métropolitain coordonne les différents sites et est garant de la cohérence globale, ainsi que la communication générale pour garantir l'esprit de l'évènement et la communication d'échelle métropolitaine.

Ce projet est co-piloté par Monsieur Dominique ADENOT, Président du Grand Clermont et 1er VP du Pôle Métropolitain, et Monsieur Jean-Pierre BRENAS, Conseiller régional et délégué du Pôle Métropolitain,

Un Comité de Pilotage coordonne l'action des différents sites,

Un Comité Technique des communicants travaille sur la communication à l'échelle métropolitaine.

Dans le cadre de l'évènement dont le Pôle Métropolitain est Maître d'Ouvrage, le Conseil du Pôle Métropolitain a validé lors de la séance du 12 décembre 2018, le concept de l'évènement et de la communication afférente.

Le Pôle Métropolitain budgète une somme de 30 000€ pour l'aspect communication.

Le Pôle Métropolitain souhaite demander une subvention portant sur la totalité du financement de la communication à hauteur de 30 000€ au Conseil régional Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil Régional pourrait financer les supports de sensibilisation à la réappropriation de la rivière Allier dans sa dimension patrimoniale, environnementale, sportive et culturelle. Le Conseil Régional demande en contrepartie que sa participation soit rendu visible.

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Le protocole de demande de subvention passe par un courrier au Président de Région en lui précisant :

- le plan de financement détaillé de l'événement :  
Coût total estimé de l'opération pour le maître d'ouvrage PMCVA : Communication (affiches - flyers - panneaux d'exposition) : 30.000 € TTC
- les objectifs de l'événement : la réappropriation de la rivière Allier, la dimension sportive, la dimension environnementale, la mise en valeur du patrimoine par l'installation de panneaux d'exposition sur les différents sites...

Il est proposé au Conseil du Pôle Métropolitain de :

- valider la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 20 MARS 2019

9 heures

#### Mieux diffuser l'économie numérique à l'échelle du Pôle métropolitain Stratégie et plan d'actions

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 20/03/2019 à 9H00  
Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

M. Frédéric AGUILERA - *Président*, M. Dominique ADENOT, M. Bertrand BARRAUD, M. Nicolas BONNET, M. Frédéric BONNICHON, M. Jacques DE CHABANNES, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Jean-Claude GUILLON, Mme Isabelle LAVEST, M. Gabriel MAQUIN, M. Christian MELIS, M. Patrick MONTAGNER, M. Bertrand PASCUTO, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir :**

M. Marcel ALEDO, ayant pouvoir à M. Frédéric AGUILERA  
M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Frédéric BONNICHON  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bertrand BARRAUD  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. Dominique ADENOT  
M. Jean-Pierre BRENAS, ayant donné pouvoir à M. Hervé PRONONCE  
M. Cyril CINEUX, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LAVEST  
Mme Danielle GILBERT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Henri GISSELBRECHT, ayant donné pouvoir à M. Roger GARDES  
M. Jean-Sébastien LALOY, ayant donné pouvoir à M. Gabriel MAQUIN  
M. Pierre PECOUL, ayant donné pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Gilles VOLDOIRE, ayant donné pouvoir à M. Gilles PAULET

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME  
29 AVR. 2019  
Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

**Étaient excusés :**

M. Tony BERNARD, Mme Marion CANALES, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Claude NOWOTNY, M. Pascal PIGOT

Conseillers en exercice : 40  
Conseillers présents : 21  
Conseillers représentés : 0  
Conseillers ayant donné pouvoir : 12  
**Total votants : 33**

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

## 1 PRÉAMBULE

L'économie numérique est un axe majeur du défi « Economie » du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne. L'espace métropolitain regorge de nombreux talents et savoir-faire en matière de numérique. Plusieurs initiatives existent pour favoriser le développement de l'écosystème, comme le cluster Digital League et le label French Tech, qui permettent de mettre en réseau des start-ups, le campus des Métiers et des qualifications e-campus, ou encore des outils d'accompagnement d'entreprises, tels que FabLab, Bivouac et Atrium de Vichy. Pour autant, tous les EPCI et villes du Pôle métropolitain vivent la transformation numérique à des niveaux d'assimilation différents. Compte tenu du potentiel de création de richesses et d'emplois sur le temps court lié à cette filière, chaque EPCI du Pôle métropolitain doit se mobiliser pour accompagner l'entrepreneuriat innovant et faciliter la transition numérique.

L'ambition du Pôle est de s'affirmer comme un écosystème de référence à l'échelle régionale. C'est pourquoi, le conseil du pôle métropolitain du 20 mars 2018 a adopté le lancement d'une « Etude pour la diffusion de l'économie numérique à l'échelle du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, notamment en faveur des villes petites et moyennes ». Cette étude, en partie financée par Happi Montana, a fait l'objet d'une présentation à mi-parcours lors du Conseil du Pôle du 12 décembre 2018.

Son objectif est de doter les EPCI du Pôle métropolitain d'une feuille de route stratégique et partagée en matière de développement numérique, de manière à disposer d'une vision territoriale de long terme et mettre en œuvre, à courtes échéances, des actions concrètes. Elle comprend deux volets :

- Recensement des besoins de l'écosystème digital local à partir d'entretiens, d'enquête auprès des entreprises, d'analyse statistique, d'approche benchmarking, d'ateliers d'acteurs...
- Co-élaboration avec les acteurs du numérique d'un plan d'actions.

A travers cette étude, le Pôle Métropolitain a ainsi joué un rôle d'intermédiaire et de catalyseur, en réunissant les acteurs privés, institutionnels et académiques pour favoriser la collaboration et créer les conditions d'une relation gagnant-gagnant entre porteurs de projets. Cette dynamique a permis la définition d'un plan d'actions autour de trois axes stratégiques : l'inclusion numérique, la formation et l'attraction des talents, et l'accompagnement des entreprises.

## 2 LA STRATÉGIE POUR MIEUX DIFFUSER L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE SUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

En 2017, le Pôle Métropolitain compte 339 établissements employeurs du secteur du numérique représentant près de 5 000 salariés (4936 salariés) ; soit 7% des établissements et effectifs numériques d'Auvergne Rhône Alpes. La métropole clermontoise concentre les trois quarts des établissements et plus de 80% des salariés. Hors métropole, Vichy Communauté est le deuxième « pôle numérique » du territoire avec 37% des établissements et 60% des salariés. Le secteur numérique est représenté sur l'ensemble des EPCI. Depuis 2007, le secteur numérique est en constante progression : +73 établissements et + 513 salariés. Cette croissance est plus forte que pour l'ensemble de l'emploi salarié du territoire (+11% contre + 3%). Le poids économique du numérique sur le territoire du Pôle métropolitain peut être estimé à plus de 400 millions d'euros en 2018 (soit environ 4% du chiffre d'affaires « numérique » régional).

Ces données de cadrage montrent le dynamisme croissant du secteur numérique sur le Pôle métropolitain. Toutefois, il est apparu important d'élargir le spectre du secteur numérique à l'ensemble des entreprises et des usagers qui sont impactés, de près ou de loin, par la transformation digitale des activités (process de production, commercialisation, organisation du travail, usages...).

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Il s'agit, en fait, de consolider toute la chaîne de l'accompagnement à la transformation numérique du territoire, à travers :

- le développement d'espaces et de lieux collaboratifs de type FabLab [axe 1] ;
- l'inclusion numérique du plus grand nombre d'habitants [axe 2] ;
- l'attraction et la formation des talents [axe 3] ;
- l'accompagnement des entreprises TPE/PME et de l'entrepreneuriat innovant [axe 4].

Le rapport d'étude, en annexe de la présente délibération (et téléchargeable sur à l'adresse suivante : <http://bit.ly/rapport-eco-num>), détaille la stratégie et le plan d'actions en termes d'objectifs, de porteurs de projet, de budgets et de calendrier.

### Axe 1 : Espaces et lieux connectés

Le Pôle métropolitain compte un nombre important de lieux connectés, ouverts à la collaboration, à la création et à l'innovation : fabLabs, espaces de coworking, ... Plusieurs tiers lieux ont été créés ou seront bientôt ouverts sur le territoire du Pôle métropolitain : Lapalisse, Maringues, Riom, Vichy, etc. La montée en compétence des animateurs de ces lieux et espaces connectés et leur mise en réseau constituent des enjeux forts pour les rendre attractifs et qu'ils participent pleinement à la vie et au développement de l'écosystème du territoire.

Le plan d'actions comprend deux actions répondant à ce premier axe stratégique :

- *Fiche action 1 : Mettre en réseau et accompagner la montée en compétence des FabLabs*
- *Fiche action 1bis : Mailler le territoire de tiers-lieux*

### Axe 2 : Inclusion numérique

Le développement du numérique engendre une fracture entre générations, citoyens et territoires : il existe, ainsi, des publics éloignés des outils, des compétences et des usages numériques. A l'échelle nationale, la Mission Société Numérique estime à 13 millions le nombre de personnes éloignées du numérique et à 5 millions celles vivent une double exclusion, numérique et sociale. Les Cahiers de l'inclusion numérique, indiquent que 40% de la population nationale n'est pas complètement autonome dans ses usages numériques. De ces 40%, 7% sont exclus totalement et n'ont donc aucun accès, ni compétences.

Deux types de fracture numérique sont observables sur le territoire du pôle métropolitain : une première fracture au niveau des équipements et infrastructures disponibles et une seconde fracture qui concerne les usages des publics les plus fragiles. Il ne s'agit donc pas seulement d'équiper les habitants, mais également de détecter les publics fragiles, de les accompagner dans les démarches et de les former aux nombreux usages numériques pour les rendre autonomes. Les Conseils départementaux, ainsi que de nombreux réseaux associatifs de médiation numérique (cf. MedNum 63) sont mobilisés sur cet enjeu.

Trois orientations ont été identifiées à l'échelle du Pôle métropolitain pour réduire la fracture numérique. Elles s'accompagnent de 3 fiches actions :

- **Permettre à tous les citoyens de s'approprier les usages et les potentialités du numérique**  
→ *Fiche action 2 : Aller à la rencontre des usagers les plus éloignés du numérique pour les former à la prise en main des différents outils*

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- **Réduire la fracture numérique et les inégalités d'accès pour les publics plus fragiles**  
→ *Fiche action 3 : Permettre aux personnes isolées des territoires ruraux, en particulier les seniors et leurs aidants, de renouer des liens et d'accéder aux usages du numérique*
- **Accompagner vers l'autonomie numérique tout au long de la vie**  
→ *Fiche action 4 : Essaimer des ateliers et forums numériques à destination des publics jeunes et des parents*

### Axe 3 : Attraction et formation des talents

Le troisième axe concerne la pénurie des « talents » du numérique qui handicape, tant les entreprises que le territoire. Ce constat repose sur deux problématiques :

- des difficultés de recrutement (peu de candidats, de nombreuses offres) ;
- une offre de formation pas toujours adaptée aux besoins des entreprises.

**La problématique du recrutement** dans la filière numérique est largement connue et très présente à l'échelle nationale et régionale. D'après le cluster régional Digital League, sur 900 emplois numériques disponibles dans le Puy-de-Dôme, l'Allier et la Haute-Loire, il n'y aurait que 300 emplois pourvus. Ce constat s'explique par un manque de visibilité des opportunités de carrière et du cadre de vie qu'offre le territoire, et un manque de formation des professionnels locaux vis-à-vis des évolutions de leur métier/compétence vers le numérique.

De plus, toujours d'après l'enquête réalisée par l'observatoire régional du numérique, 6 entreprises numériques sur 10, éprouvent comme première difficulté en termes de recrutement pour le développement de leur activité, le recrutement de bons profils (loin devant les problématiques de charges (36%) ou de conjoncture économique fragile (35%)). Cette problématique du recrutement est présente sur la métropole clermontoise et exacerbée dans les villes petites et moyennes du Pôle par une concurrence potentielle entre la Métropole et les autres villes du Pôle métropolitain mais également entre ces villes. Selon les chiffres de Pôle Emploi, issus de l'exploitation des besoins en main d'œuvre, 733 projets de recrutement dans des métiers du numérique étaient recensés en 2018 sur les bassins d'emplois de Clermont, Issoire, Riom/St-Eloy, Vichy/Cusset, Thiers et Brioude.

**La problématique de la formation** concerne la formation initiale, comme la formation continue. L'Auvergne compte 5 Campus des métiers et des qualifications dont le E-campus dédié au numérique. Le rectorat anime ce dispositif afin de faire rayonner les formations numériques sur le territoire grâce à la mise en réseau des partenaires de la formation. Par ailleurs, en 2017, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes a créé le campus numérique. Le campus numérique régional regroupe 17 formations, des pôles de compétitivité/clusters...

L'objectif de ce lieu est de favoriser les échanges entre monde académique, étudiants et entreprises. Un campus hors les murs a, également, été développé autour de 34 formations labellisées « Campus Numérique Régional », réparties sur le territoire régional dont 5 sur le Pôle Métropolitain : 1 à Vichy et 4 à Clermont. Enfin, le Pôle Métropolitain recense, en 2018, 62 formations initiales et/ou continues dispensées par 33 organismes différents. Ces formations vont du bac pro au master. Face aux difficultés de recrutement et de formations, de nouveaux acteurs se positionnent. A Clermont, par exemple, l'entreprise CGI (Entreprise de Service Numérique) a développé sa propre école de développeurs pour faire face à ses besoins en recrutement. De nombreux prestataires privés proposent également des formations (E63, Human Booster...). Les chefs d'entreprise du numérique déplorent aujourd'hui une inadéquation entre leurs besoins et les formations existantes (initiale et continue). Un lien plus étroit entre organismes de formations, entreprises, structures d'accompagnement semble nécessaire.

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Deux orientations ont été identifiées à l'échelle du Pôle métropolitain pour « booster » les talents de demain. Elles se déclinent en 6 actions :

- **Attirer les talents du numérique**
  - *Fiche action 5 : Réaliser une enquête auprès des entreprises pour une meilleure connaissance des métiers et des compétences dans les entreprises. Vers une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale (GPECT)*
  - *Fiche action 6 : Aller à la rencontre des étudiants pour leur présenter les entreprises et les opportunités de carrière*
  - *Fiche action 7 : Mettre en place une campagne de communication autour des talents et pépites numériques du Pôle métropolitain*
- **Former les talents du numérique**
  - *Fiche action 8 : Cartographier les formations du digital disponibles sur le territoire avec une approche par métiers et compétences, dans une logique de parcours*
  - *Fiche action 9 : Sensibiliser le public féminin aux opportunités de carrières numériques*
  - *Fiche action 10 : Animer un groupe de travail, entre le monde professionnel et le monde académique, pour connaître les besoins en formation de la part des entreprises (ESN et autres secteurs)*

### Axe 4 : Accompagnement des entreprises

Face à la réactivité du secteur numérique, au développement des usages, à la recrudescence d'innovations, aux bouleversements des modèles économiques, l'accompagnement des entreprises est primordial.

Les entreprises des secteurs traditionnels doivent être soutenues dans la digitalisation de leurs activités pour rester compétitives et visibles sur leur marché. Le tissu économique du Pôle Métropolitain compte une très large majorité de TPE/PME (plus de 95%) et notamment dans des secteurs industriels traditionnels. Il est ainsi primordial de soutenir les dirigeants pour les convaincre et les accompagner dans la digitalisation de leur activité.

En ce sens, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes a déployé [ma-solution-numérique.fr](http://ma-solution-numérique.fr) pour les chefs d'entreprises souhaitant s'engager dans la transformation numérique. Ce site diffuse les formations, les événements, les dispositifs disponibles...

Les CCI sont également fortement engagées pour accompagner les chefs d'entreprises notamment via le réseau ENE (Espace Numérique Entreprises : réseau d'organisations aidant les dirigeants pour toutes les questions liées au numérique).

Le déploiement de programmes nationaux, tels que « Action Cœur de Ville » ou « Territoires d'Industrie »<sup>1</sup> peut être une opportunité pour accentuer l'accompagnement des entreprises dans la digitalisation de leurs activités.

Les porteurs de projets et startups du numérique doivent également être accompagnés pour travailler leur modèle économique, accéder rapidement à leurs marchés... A l'échelle du Pôle Métropolitain, les porteurs de projets numériques bénéficient d'un accompagnement plutôt complet :

- Maison Innovergne qui sert de guichet unique et renvoie les projets vers les structures compétentes ;

<sup>1</sup> Localement, ces deux programmes concernent les collectivités suivantes : Issoire, Riom, Thiers et Vichy.

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- 5 incubateurs avec des spécialités pour chacun : Coco Shaker pour l'Economie Sociale et Solidaire, Busi pour les projets à forte composante technologique, Square Lab pour tout projet, la Compagnie Rotative pour les médias ; l'Incubateur Europe Michelin ;
- 1 accélérateur, structure d'accompagnement pour les entreprises déjà créées, en phase de développement : le Bivouac booster.

L'écosystème numérique de Vichy Communauté se structure également au sein du pôle d'activités tertiaire à l'Atrium : quelques pépites y sont présentes comme troispointzero, whisperies... Vichy Communauté va ouvrir également un espace digital qui sera animé par l'association l'Étincelle. Cet espace comprend du coworking, un fab lab, des événements digitaux ... De la même façon à Brioude, avec l'ouverture d'Epicentre 2, l'écosystème se structure. Il est ainsi important de compléter l'accueil de startups et de porteurs de projets par un accompagnement complet et visible à l'échelle du Pôle Métropolitain.

Deux orientations ont été identifiées à l'échelle du Pôle métropolitain pour faciliter la transition numérique des entreprises. Elles se déclinent en 4 actions :

- **Rendre les structures d'aide à la transformation numérique plus visibles**  
→ *Fiche action 11 : Déployer des événements de promotion pour la transformation numérique des entreprises sur le territoire*
- **Mettre en synergie l'écosystème numérique sur le Pôle métropolitain**  
→ *Fiche action 12 : Déployer une infrastructure numérique plus accessible pour les professionnels*  
→ *Fiche action 13 : Déployer une offre d'accompagnement de startups hors les murs*  
→ *Fiche action 14 : Animer un groupe de travail entre le Pôle métropolitain et les référents informatiques des collectivités du territoire, pour coordonner et articuler les données en Open Data à l'échelle du Pôle métropolitain*

### 3 UN PLAN D' ACTIONS NUMÉRIQUES POUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

L'ambition du Pôle métropolitain est de mieux diffuser l'économie numérique à l'échelle de l'ensemble de son territoire en mobilisant tous les écosystèmes, depuis la métropole clermontoise jusqu'aux villes moyennes et petites. L'objectif poursuivi est d'accélérer la croissance des entreprises et d'accroître les opportunités d'accéder à des emplois grâce au numérique.

La stratégie déployée s'appuie sur 14 actions concrètes à mettre en œuvre sur un temps court (2019-2021). Plusieurs porteurs d'actions sont mobilisés : cluster régional Digital League, Clermont French Tech, CCI, E-campus, région Auvergne-Rhône-Alpes et départements, EPCI ...Le Pôle métropolitain est, également, appelé à s'engager dans la mise en œuvre de la stratégie à travers plusieurs actions :

- Fiche action 1bis : Mailler le territoire de tiers-lieux
- Fiche action 9 : Sensibiliser le public féminin aux opportunités de carrières numériques
- Fiche action 12 : Déployer une infrastructure numérique plus accessible pour les professionnels
- Fiche action 14 : Animer un groupe de travail entre le Pôle métropolitain et les référents informatiques des collectivités du territoire, pour coordonner et articuler les données en Open Data à l'échelle du Pôle métropolitain

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Un budget est à prévoir pour valoriser la stratégie d'ensemble auprès des acteurs et conduire les actions dont le Pôle métropolitain est identifié comme maître d'ouvrage :

- Valorisation et capitalisation de la stratégie : 2 000 €
- Déploiement du plan d'action (hors étude sur les infrastructures numériques) : 9 000 €
- Etudes sur les infrastructures numériques : 34 000 €

-----

### 4 COMPTE-TENU DE CES ÉLÉMENTS, IL EST PROPOSÉ DE :

- **confirmer** l'économie numérique comme axe majeur de développement pour le pôle métropolitain via la mise en œuvre d'une stratégie adaptée ;
- **débattre** de la stratégie proposée et de retenir les actions à mettre en œuvre ;
- **modifier**, le cas échéant, le budget alloué aux actions dont le pôle métropolitain pourrait être le porteur ;
- **diffuser** les conclusions de cette étude au sein des EPCI membres ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
 Le Président du Pôle Métropolitain  
 Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

Février 2019

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

29 AVR. 2019

Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

# Mieux diffuser l'économie numérique

à l'échelle du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

notamment en faveur  
des villes petites  
et moyennes

HAPPI\* MONTANA

Accélérateur d'innovation et de développement  
pour les massifs de montagne



Billon  
Communauté



clermont  
auvergne  
métropole



DÔRE & ALLIER



Puy de Dôme  
Riom Limagne  
& Volcans

Puy de Dôme  
Métropole



CCI PUY-DE-DÔME

AGGLO  
PAYS  
D'ISSOIRE

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

# Introduction

## S'adapter ou mourir...

La transition numérique impacte toute la chaîne de valeur des entreprises, quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité : nouvelles formes de distribution/diffusion, nouveaux modes de management et de financement, hybridation de compétences (numérique et créatif), nouveaux produits, nouveaux usages, nouvelles manières de travailler et de consommer.

Dans un contexte de compétitivité accrue tant au niveau des entreprises que des emplois, la révolution du numérique, associée à la numérisation des procédés voire l'automatisation des tâches, peut-être synonyme de réduction des effectifs et de destruction d'emplois. Pour autant, la transformation numérique doit donc être vue comme une opportunité et non comme une menace pour irriguer tous les secteurs économiques et alimenter les emplois de demain. Elle nécessite de définir une vision stratégique claire et partagée par le plus grand nombre. Par ailleurs, pour être réussie, elle ne doit pas être réduite à des choix technologiques mais nécessite la prise en compte de l'humain.

C'est dans ce sens que la labélisation French Tech, le plan France Très Haut Débit ou encore le plan national pour un numérique inclusif ont été engagés dans une réelle volonté de tirer profit de la révolution numérique pour l'ensemble de la société française.

« La transformation numérique va permettre aux entreprises, aux administrations et aux individus de répondre aux enjeux du 21e siècle - enjeux à venir sur des modèles de sociétés, des modèles de concurrence, des modèles de mondialisation. (...) C'est aussi une nécessité dont la plupart des entreprises a enfin pris conscience mais pas tous les territoires (...) il y a un enjeu sur Clermont de prise de conscience de cette transformation numérique. »



Abicom

## Les villes du Pôle Métropolitain face au numérique

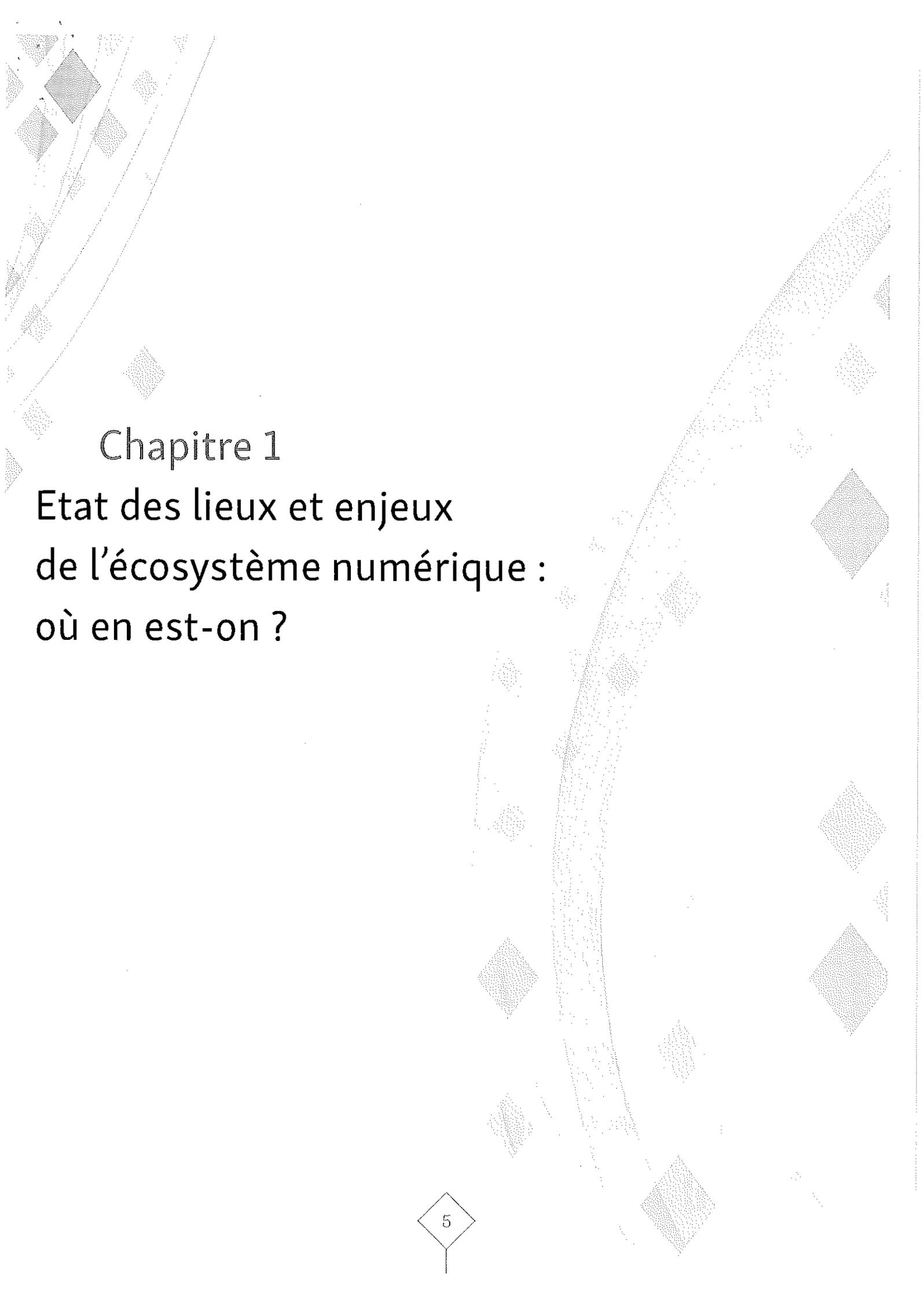
L'économie numérique est un axe majeur du défi « Economie » du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne. L'espace métropolitain regorge de nombreux talents et savoir-faire en matière de numérique. Plusieurs initiatives existent pour favoriser le développement de l'écosystème, comme le label French Tech, qui permet de mettre en réseau des start-ups dans le domaine de la mobilité ou des outils d'accompagnement d'entreprises tels que le Bivouac ou encore l'Atrium de Vichy.

Pour autant, tous les EPCI et villes du Pôle Métropolitain vivent la transformation numérique à des niveaux d'assimilations différentes.

Clermont-Ferrand, ville intermédiaire à l'échelle européenne, doit encore optimiser son potentiel de création d'emplois numériques, accroître sa visibilité pour attirer et retenir les compétences adaptées aux besoins des entreprises et ainsi garantir la croissance et la compétitivité de son écosystème. Il s'agit également de faire valoir le rôle d'entraînement mais aussi d'interdépendance de la métropole clermontoise vis-à-vis de ses territoires voisins. S'inscrivant dans la candidature Happi Montana, le Pôle Métropolitain ambitionne de consolider l'écosystème numérique clermontois par une meilleure diffusion de l'économie numérique, notamment en faveur des villes petites et moyennes.

Par ailleurs, le Gouvernement, dans sa volonté d'accompagner la reconquête des centres villes a lancé le programme Action Coeur de Ville. Parmi les 222 villes bénéficiaires en France, quatre villes du territoire du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne bénéficient de ce Plan d'Action : Vichy, Thiers, Issoire et Riom. Dans ces territoires, l'économie numérique est souvent peu structurée et donc peu visible pour les écosystèmes de l'innovation et de l'entrepreneuriat régionaux. L'enjeu est donc de s'appuyer sur le numérique pour dynamiser les villes petites et moyennes et en faire les territoires d'innovation de demain.

Le Pôle Métropolitain joue un rôle d'intermédiaire, de catalyseur, en réunissant les acteurs privés, institutionnels et académiques pour favoriser la collaboration et créer les conditions d'une relation gagnant-gagnant. Cela passe par des temps de rencontres individuels mais surtout collectifs via des ateliers participatifs, des groupes de travail. Cette dynamique a permis la définition d'un plan d'actions autour de trois axes stratégiques : l'inclusion numérique, la formation et l'attraction des talents et l'accompagnement des entreprises.



# Chapitre 1

## Etat des lieux et enjeux de l'écosystème numérique : où en est-on ?

En 2017, le Pôle Métropolitain compte 339 établissements employeurs du secteur du numérique représentant près de 5 000 salariés (4936 salariés) : soit 7% des établissements et effectifs numériques d'Auvergne Rhône Alpes.

La métropole clermontoise concentre les ¾ des établissements et plus de 80% des salariés. Hors métropole, Vichy Communauté est le deuxième « pôle numérique » du territoire avec 37% des établissements et 60% des salariés. Le secteur numérique est représenté sur l'ensemble des EPCI.

Depuis 2007, le secteur numérique est en constante progression : +73 établissements et + 513 salariés. Cette croissance est plus forte que pour l'ensemble de l'emploi salarié du territoire (+11% contre + 3%).

Le poids économique du numérique peut être estimé à plus de 400 Millions d'euros en 2018 (soit environ 4% du chiffre d'affaires « numérique » régional).

#### COMMERCE DE DETAIL/DE GROS TIC

4651Z Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels

4652Z Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication

4666Z Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau

4741Z Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé

4742Z Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé

9511Z Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques

#### EDITION DE LOGICIEL/INTERNET

5821Z Édition de jeux électroniques

5829A Édition de logiciels système et de réseau

5829B Édition de logiciels outils de développement et de langages

5829C Édition de logiciels applicatifs

6312Z Portails internet

#### TELECOMMUNICATIONS

6110Z Télécommunications filaires

6120Z Télécommunications sans fil

6130Z Télécommunications par satellite

6190Z Autres activités de télécommunication

9512Z Réparation d'équipements de communication

#### INFOGERANCE

6201Z Programmation informatique

6202A Conseil en systèmes et logiciels informatiques

6202B Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques

6203Z Gestion d'installations informatiques

6209Z Autres activités informatiques

6311Z Traitement de données, hébergement et activités connexes

#### CONSEIL/INGENIERIE/FORMATION

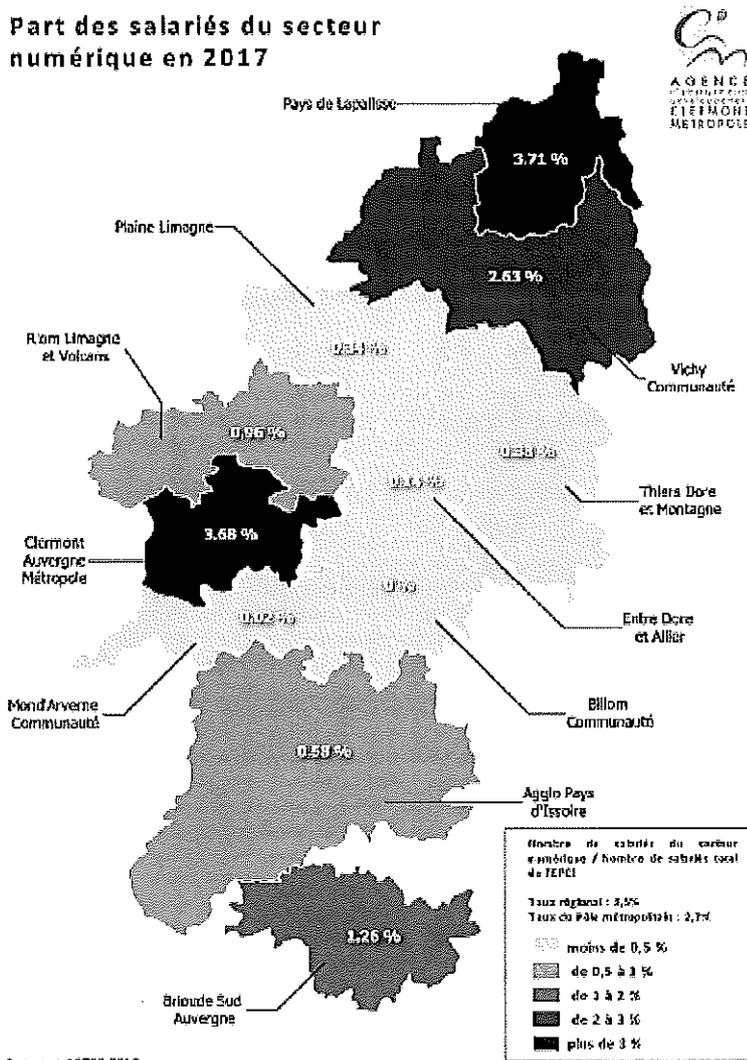
6202A Conseil en systèmes et logiciels informatiques

#### FABRICATION TIC

2620Z Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques

2630Z Fabrication d'équipements de communication

**Part des salariés du secteur numérique en 2017**



La « surreprésentation » des salariés du numérique se retrouve sur deux territoires : la Métropole et le Pays de Lapalisse.

Elles comptent respectivement plus de 3,6 et 3,7% de salariés du numérique parmi l'ensemble des effectifs salariés. Ces taux sont supérieurs au taux du Pôle Métropolitain (2,7%) et régional (3,5%). Vichy Communauté reste à un niveau similaire à celui du Pôle.

Plus du tiers des effectifs salariés du numérique sont présents dans le secteur du conseil/ingénierie/formation et dans les télécommunications.

Cela s'explique notamment par une présence importante d'Entreprises en Service Numérique (ESN) à Clermont-Ferrand comme Sopra Stéria Group, IBM, CGI France, Accenture ou encore Atos.

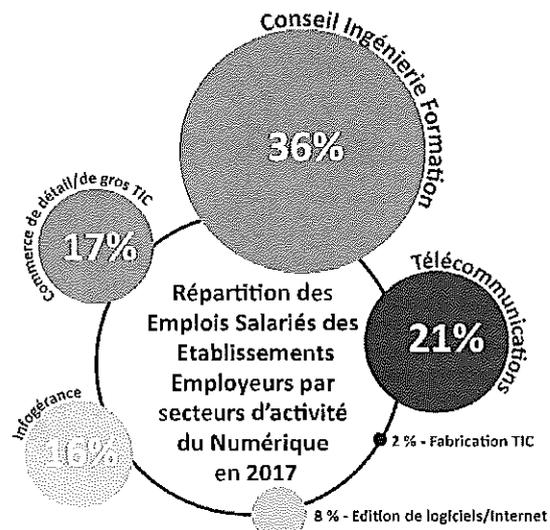
Elles répondent aux besoins d'externalisation de certains services ou projets informatiques des grands comptes. Elles représentent plus de 1000 salariés sur la Métropole.

Cette sous-traitance, secteur porteur car créateur d'emplois, pourrait être amené à se développer encore (poursuite des externalisations des fonctions supports et de l'ingénierie des grands groupes).

Ces quelques données de cadrage montrent un dynamisme certain du secteur numérique sur le Pôle Métropolitain.

Toutefois, il est important d'élargir le spectre du secteur numérique à l'ensemble des entreprises, des usagers qui sont impactés, de près ou de loin, par la transformation digitale des activités (process de production, commercialisation, organisation du travail, usages...) afin que l'ensemble des citoyens du Pôle Métropolitain puissent avoir un accès facilité.

Il s'agit ainsi de mieux appréhender les enjeux en matière d'inclusion numérique, de formation (attirer et retenir les talents) et d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Pôle Métropolitain.



**ENJEU**

FAIRE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN UN TERRITOIRE OÙ L'ON VIT

LE NUMÉRIQUE AU QUOTIDIEN POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

(DES PLUS JEUNES AUX SENIORS, DES TALENTS AUX ENTREPRISES, DES STARTUPS AUX ENTREPRISES DES SECTEURS ÉCONOMIQUES TRADITIONNELS.)

Ces lieux peuvent être dédiés à l'accueil de tout public pour une sensibilisation/vulgarisation des usages numériques.

Ce sont, la plupart du temps, à l'initiative d'associations (Linux Arverne, les Petits Débrouillards, Clermont Tech...). D'autres lieux peuvent mixer espaces de coworking, fab lab... comme l'Atrium à Vichy ou à Lapalisse. Toutefois ces espaces, nombreux et plutôt bien répartis sur l'ensemble du territoire, ont des moyens hétérogènes en matière d'animation.

Par ailleurs, ils ne travaillent pas ensemble et ne sont pas en réseau ce qui peut rendre leurs actions moins visibles. Certains espaces, récemment ouverts ou en projet, cherchent leurs positionnements : dédié aux entreprises, tout public, pour de la sensibilisation ou de la médiation...

### ENJEUX

- ◆ FAVORISER UN APPRENTISSAGE ENTRE PAIRS
- ◆ ENCOURAGER LES INTERACTIONS LOCALES
- ◆ FACILITER LA FERTILISATION CROISÉE

## TURING

Le 4 février 2019 a été inauguré le nouvel espace de travail baptisé Turing 22 situé à Clermont-Ferrand. L'originalité de ce nouvel espace tient à sa souplesse : « il n'y a pas de bail, ni d'engagement : les gens peuvent venir et repartir le mois suivant. Ils peuvent aussi faire évoluer leurs bureaux si l'entreprise grossit » - Tristan Colombet, gestionnaire du lieu et où il va installer sa startup Domraider.

Turing 22 c'est : 10 salles de réunion, 150 places de cowork, 6 open spaces, 4 500 m<sup>2</sup> d'espace de travail, 80 bureaux privés de une à vingt places. En termes de services disponibles : accueil réception, wifi haut débit gratuit, Phone Box individuelles, boissons, ainsi que des services additionnels (salle de sport, domiciliation, téléphone privé, boîte aux lettres, conciergerie...)

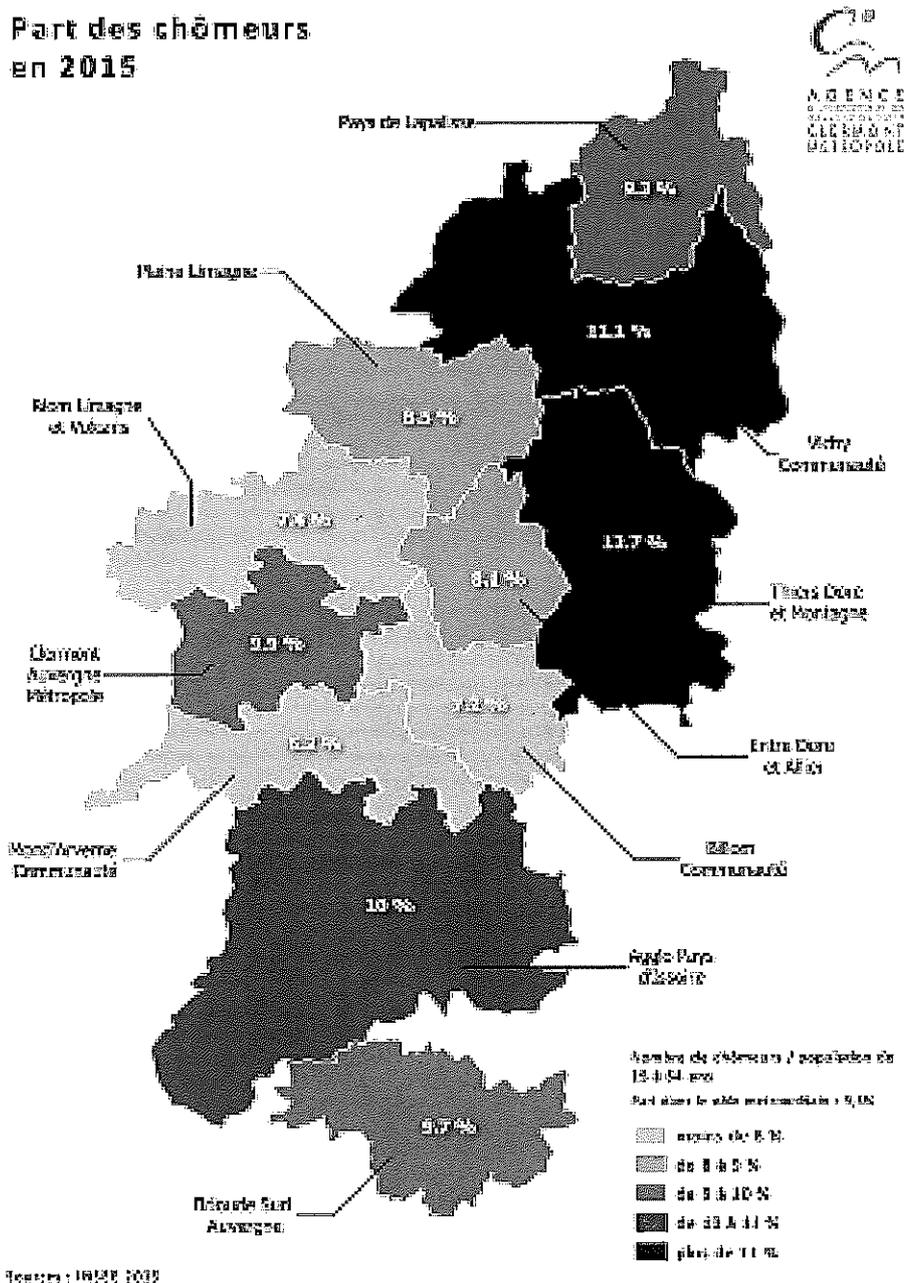
Turing 22 c'est aussi : la possibilité de réserver des salles de réunion, l'auditorium ou autres pour des événements de type conférences, cocktails dînatoires, soirées...

**B - Les publics prioritaires**

D'après les Cahiers de l'inclusion numérique, 40% de la population nationale n'est pas complètement autonome dans ses usages numériques. De ces 40%, 7% sont exclus totalement et n'ont donc aucun accès ni compétences. 19% ont très peu de compétences et 19 % sont considérés comme « avancés », possèdent des équipements et compétences de base, mais ne les mobilisent pas.

◆ **Les chômeurs et les sans diplômes**

**Part des chômeurs en 2015**



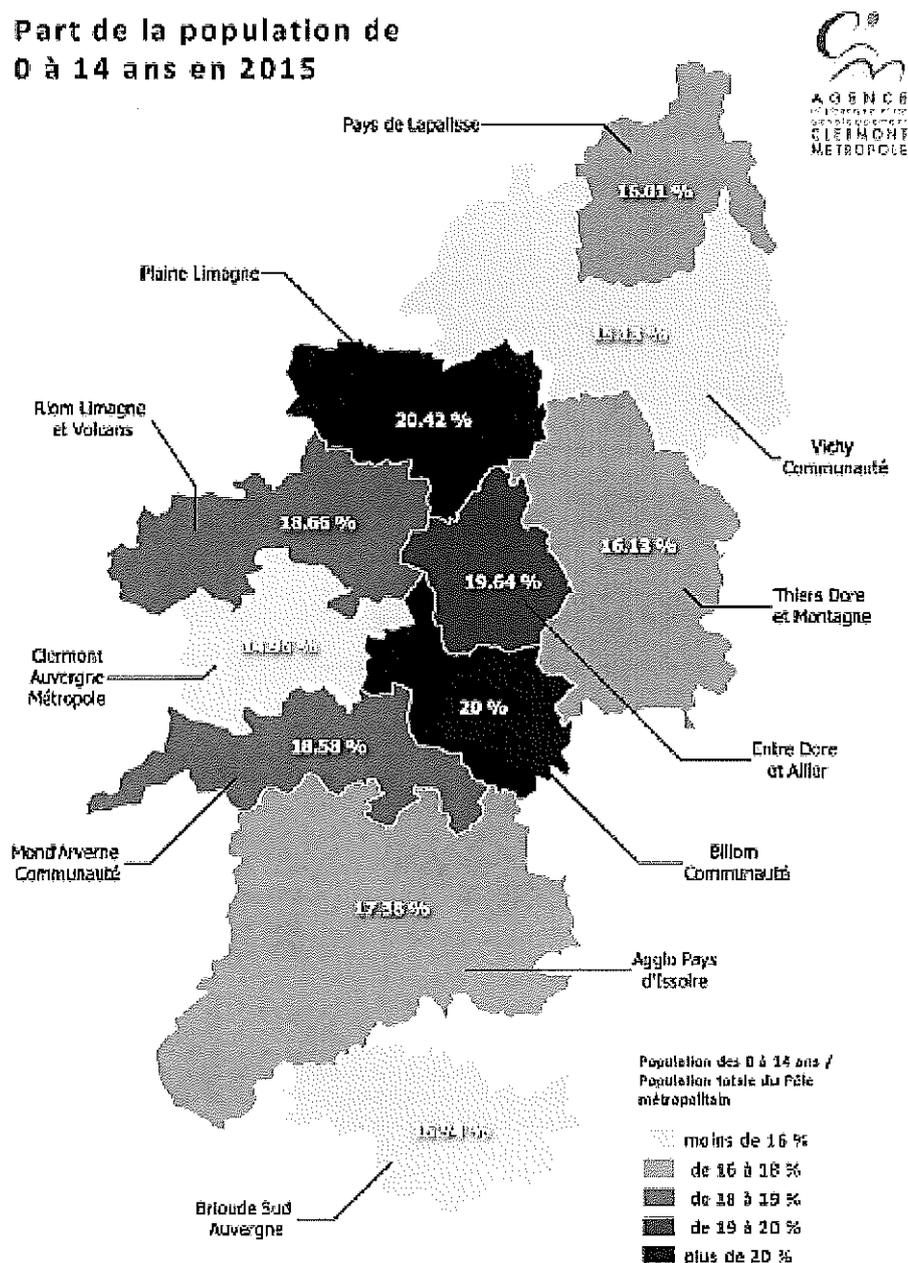
Parmi les publics cibles en matière d'inclusion numérique, les chômeurs et les sans diplômes sont prioritaires. Les formations ayant le label « Grande école du numérique » proposent des accompagnements pour une reconversion, réinsertion dans le monde professionnel via le secteur numérique en recherche constante de main d'oeuvre.

Ces formations n'imposent pas de critères de sélection comme un niveau d'étude... Ces formations sont donc proposées aux sans diplômes, aux personnes en décrochage scolaire, mais également aux personnes en reconversion professionnelle.

◆ *Les digital natives et les seniors*

Concernant les jeunes, il ne s'agit pas uniquement de les orienter vers ce secteur, mais surtout de les initier aux outils et aux usages du numérique. On parle de littératie numérique. Pour l'OCDE, la digital literacy est « l'aptitude à comprendre et à utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses compétences et capacités. ». Elle va plus loin que la simple formation aux outils numérique reçu par chaque enfant durant sa scolarité. Il s'agit de donner les moyens au public jeune de pouvoir utiliser les outils du numérique, non plus seulement de façon ludique, mais aussi de façon professionnelle. Il s'agit là d'éviter l'exclusion numérique des 12 millions de scolarisés en France.

**Part de la population de 0 à 14 ans en 2015**



Sources : INSEE 2015

La population des moins de 15 ans représente plus de 16% (près de 108 000 jeunes) de la population du Pôle Métropolitain. Il s'agit d'aller à leur rencontre, ainsi qu'à celle de leurs parents, pour faire connaître les métiers du numérique, les sensibiliser, leur donner envie d'aller plus loin dans les apprentissages numériques.

### C- Les initiatives nationales en matière d'inclusion numérique

Le Gouvernement a annoncé, en septembre 2018, le Plan national pour un numérique inclusif. Cette stratégie repose sur 5 enjeux :

1. Détecter les publics
2. Les accompagner dans les démarches
3. Les orienter pour les rendre autonomes
4. Consolider les acteurs qui forment au numérique
5. Outiller et soutenir les dispositifs d'inclusion numérique

Le programme d'actions prévoit ainsi des expérimentations qui peuvent intéresser les territoires du Pôle Métropolitain. Peuvent être citées par exemple :

- ◆ L'outil France Connect Aidants qui permet l'accès à une connexion sécurisée pour les tiers réalisant des démarches administratives en ligne pour le compte d'autrui. Ce professionnel aidant sera habilité préalablement pour faire ces démarches (tiers de confiance).
- ◆ Le pass numérique #APTIC qui consiste à proposer des chèques numériques. Ceux-ci sont destinés aux publics exclus du numérique et souhaitant recourir à une formation de quelques heures dans des lieux de médiation numérique. Le chèque contient 5 ou 10 chèques de 10€.
- ◆ Les Hubs 'France Connectée' : il s'agit de structurer, sur les territoires, une dizaine de hubs regroupant les acteurs de la médiation numérique. Ils seront le relais des acteurs de terrains pour déployer les outils du plan national. Le premier pas de cette structuration a été la création de la MedNum.



France  
Connect

#APTIC



Pour mener à bien ce programme, le Gouvernement s'appuie sur l'Agence du numérique (\*). Elle est chargée de l'impulsion, de l'animation et de l'accompagnement des projets et des initiatives numériques développés dans les territoires par les collectivités publiques, les réseaux d'entreprises, les associations et les particuliers. Elle comprend trois Pôles responsables que sont : la Mission Très Haut Débit, la Mission French Tech et la Mission Société Numérique.

Par ailleurs, de nombreuses associations se sont, également, saisies de ces questions. Emmaüs Connect, depuis 2013, agit pour que le numérique profite aux personnes en insertion et leurs accompagnants grâce à des ressources pédagogiques, des ateliers... La fondation des Petits Frères des Pauvres a financé une étude, rendue fin septembre 2018, sur l'exclusion numérique des personnes âgées. Elle fait état de 13 recommandations sur l'accessibilité des équipements numériques, une utilisation plus aisée des outils, des démarches en ligne plus « humaines ».

Ces actions ont un large écho sur les territoires et le Pôle Métropolitain doit faciliter le déploiement des initiatives locales.

\*- L'Agence du numérique est un service à compétence nationale dépendant du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, créée par Décret n° 2015-113 du 3 février 2015.

## 1.4 Les talents du numérique à attirer et à former

Le deuxième axe de réflexion concerne la pénurie des « talents » du numérique qui handicape tant les entreprises que le territoire. Ce constat repose sur deux problématiques :

- ◆ Une offre de formation pas toujours adaptée aux besoins des entreprises.
- ◆ Des difficultés de recrutement (peu de candidats, de nombreuses offres)

La problématique du recrutement dans la filière numérique est largement connue et très présente à l'échelle nationale et régionale. D'après le cluster Digital League, sur 900 emplois numériques disponibles dans le Puy-de-Dôme, l'Allier et la Haute-Loire, il n'y aurait que 300 emplois pourvus.

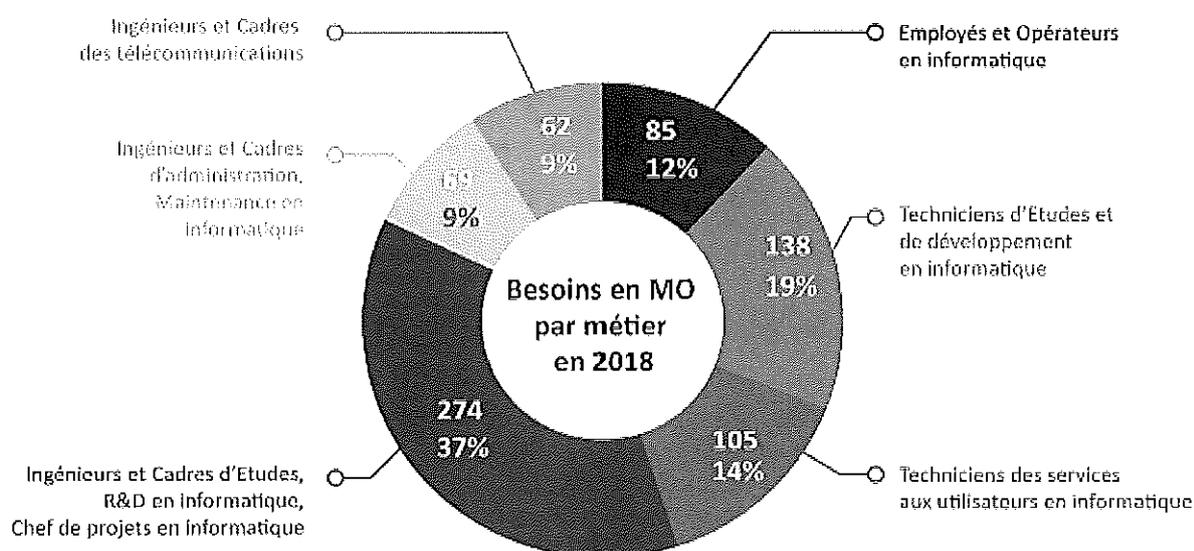
Ce constat s'explique par un manque de visibilité des opportunités de carrière et du cadre de vie qu'offre le territoire et un manque de formation des professionnels locaux vis-à-vis des évolutions de leur métier/compétences vers le numérique.

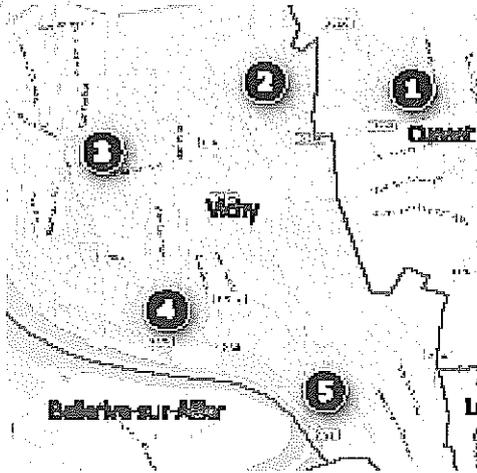
De plus, toujours d'après l'enquête réalisée par l'observatoire régional du numérique, 6 entreprises numériques sur 10 éprouvent comme première difficulté en termes de recrutement pour le développement de leur activité : recruter les bons profils (loin devant les problématiques de charges (36%) ou de conjoncture économique fragile (35%)).

Cette problématique du recrutement est présente sur la métropole clermontoise et exacerbée dans les villes petites et moyennes du Pôle Métropolitain (concurrence potentielle entre la Métropole et les autres villes du Pôle Métropolitain mais également entre ces villes).

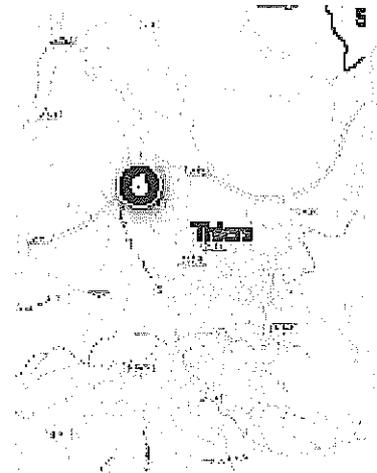
Selon les chiffres de Pôle Emploi, issus de l'exploitation des besoins en main d'oeuvre, 733 projets de recrutements dans des métiers du numérique étaient recensés en 2018 sur les bassins d'emplois de Clermont, Issoire, Riom/St-Eloy, Vichy/Cusset, Thiers et Brioude. Il s'agit de besoins pour les métiers de :

- ◆ Employés et opérateurs informatiques
- ◆ Techniciens d'études et de développement informatiques

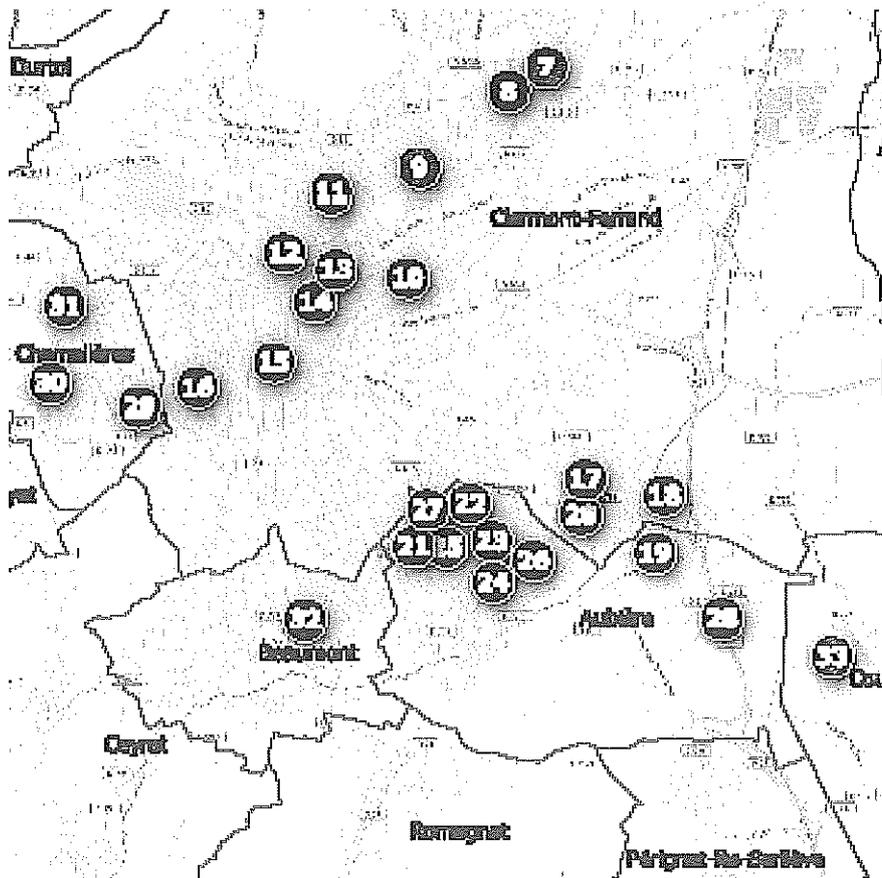




Vichy / Cusset



Thiers



Clermont Auvergne Métropole

### B - Zoom « les femmes et le numérique »

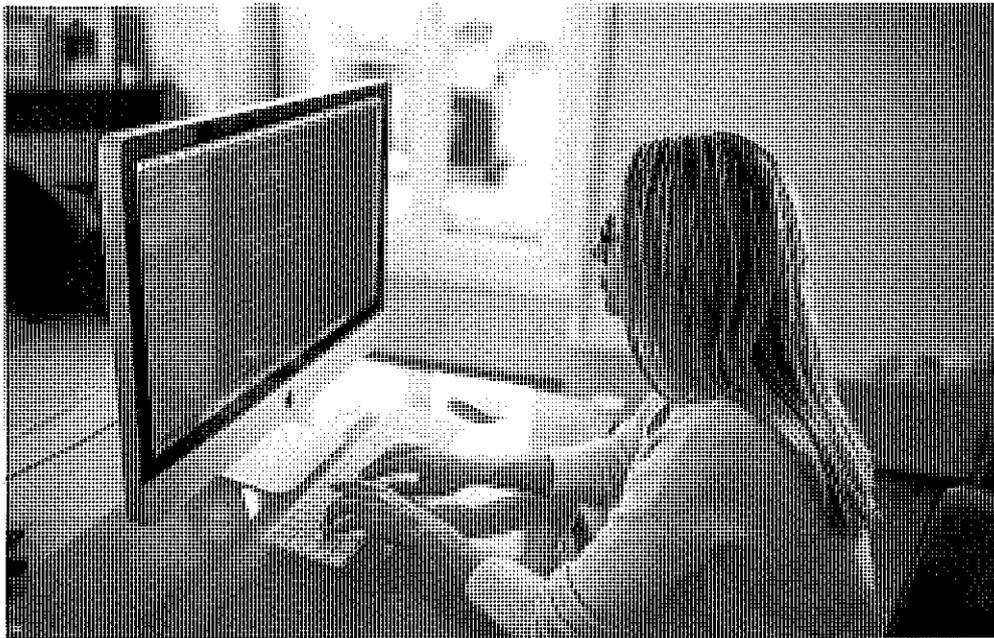
Face à ces difficultés de recrutement, le public féminin peut constituer une première réponse.

Selon l'association Talents du Numérique (\*), les femmes ne sont présentes que sur 33% des postes pourvus du secteur numérique, contre 53 % tous secteurs confondus. La moyenne des femmes dans les formations liées au numérique n'est que de 15%. Le baromètre EY/France Digitale (édition 2018) note que 30% des salariés de startups sont des femmes et dans seulement 9% d'entre elles, une femme est la dirigeante(\*\*).

Basée à Lyon, la fondation L Digital, sous l'égide de la Fondation Pour l'Université de Lyon, oeuvre pour favoriser la place des femmes dans le numérique. Leur territoire d'action est la région Auvergne Rhône Alpes.

Après avoir déployé de nombreuses actions en Rhône Alpes, L Digital souhaite sensibiliser les femmes du territoire. Elle s'est vue confier une mission par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité pour les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal. Au-delà de la sensibilisation, il s'agit de concrétiser l'ensemble des actions de communication et de promotion vers des recrutements effectifs de femmes dans les emplois numériques. La Fondation est ainsi vigilante à la création d'un réseau d'entreprises qui ont des besoins en recrutement. Des partenaires privées soutiennent d'ores et déjà la fondation : Altitud RH, Orange...et bientôt sur le territoire Sopra Stéria.

L Digital estime une création de 600 et 1000 nouveaux postes à pourvoir par an pour l'ensemble de la filière numérique dont 2/3 dans le secteur numérique et 1/3 dans les secteurs connexes ; pour le Puy-de-Dôme cela représenterait un objectif de 60 emplois par an pour les femmes en reconversion.



\*-Talents du numérique : association à but non lucratif. Elle permet aux entreprises et aux organismes de formation d'échanger et de se rencontrer.

\*\*-près de 300 startups française ont été interrogées

## 1.5 L'accompagnement des entreprises

Face à la réactivité du secteur numérique, au développement des usages, à la recrudescence d'innovations, aux bouleversements des modèles économiques, l'accompagnement des entreprises est primordial. Les entreprises des secteurs traditionnels doivent être soutenues dans la digitalisation de leurs activités pour rester compétitives et visibles sur leur marché. Les porteurs de projets et startups du numérique doivent également être accompagnés pour travailler leur modèle économique, accéder rapidement à leurs marchés...

Par ailleurs, le déploiement de programmes tels que Coeur de Ville ou Territoires d'Industrie(\*) peut être une opportunité pour accentuer l'accompagnement des entreprises dans la digitalisation de leurs activités.

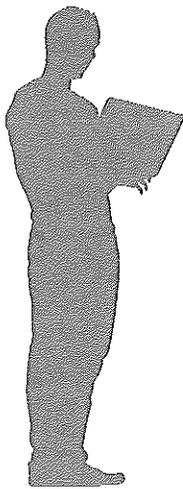
### A- Qu'est-ce que la transformation numérique ?

Au même titre que pour la révolution industrielle au 19<sup>ème</sup> siècle, le numérique bouleverse notre façon de produire et de consommer. Il est un enjeu stratégique pour toutes les entreprises, mais également pour les territoires. Le digital constitue, pour les entreprises, un facteur de croissance et d'emploi. Les TPE/PME, tout particulièrement, se doivent de prendre ce virage. Le véritable enjeu de la transformation numérique pour les entreprises est de rester compétitives.

La transformation digitale n'est pas uniquement liée à l'intégration de technologies numériques au sein de l'entreprise, mais également et surtout d'intégrer les usages numériques. Le cabinet IDC(\*\*) propose une définition de la transformation digitale : « un processus continu par lequel les entreprises s'adaptent aux changements disruptifs, ou en sont le moteur, auprès de leurs clients et sur leurs marchés, en utilisant les compétences digitales pour créer de nouveaux modèles économiques, produits et services. ».

La transformation numérique impacte les entreprises dites traditionnelles de plusieurs manières. Un premier impact concerne les métiers et les compétences. En effet, cette transformation induit l'apparition de nouveaux outils qui engendrent l'apparition de nouveaux métiers dans une entreprise, la mue de métiers déjà présents et la nécessité d'acquérir de nouvelles compétences.

D'autres impacts, sur l'organisation du travail, sur le management ou encore sur l'environnement de travail sont à souligner.



« Pour nos entreprises traditionnelles c'est le passage obligatoire pour approcher les marchés de demain. Pour le Pôle de compétitivité, c'est la transformation de tout un écosystème qui se retrouve autour du numérique, et qui crée le dynamisme de demain »

### Pôle de Compétitivité Minalogic

#### B - La transformation numérique sur le territoire du Pôle Métropolitain

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont lancé, en janvier 2018, une enquête auprès d'un panel d'entreprises représentatives du tissu régional de TPE/PME de l'industrie, du commerce, du BTP et des services.

Sur le territoire du Pôle Métropolitain (Hors département de l'Allier(\*\*\*)), 457 entreprises ont été interrogées.

\*-124 territoires bénéficieront d'un engagement spécifique de l'Etat au travers d'un contrat de projet territorial industriel (Issoire/Thiers, Riom/Vichy)

\*\* - Le cabinet IDC est le premier groupe mondial de conseil et d'études sur les marchés des technologies et de l'information

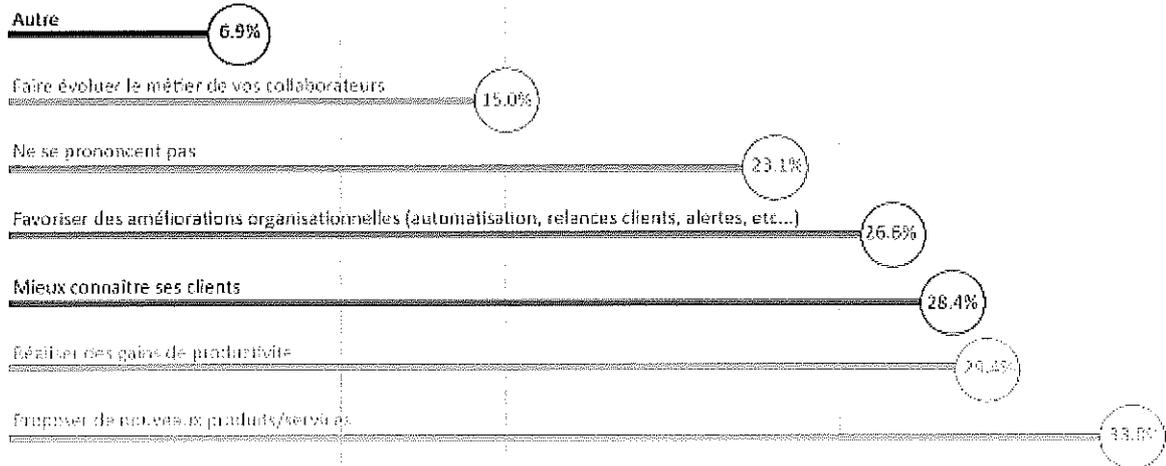
\*\*\* La CCI Allier n'a pas souhaité effectuer cette enquête

## Chapitre 1 - Etat des lieux et enjeux de l'écosystème numérique : où en est-on ?

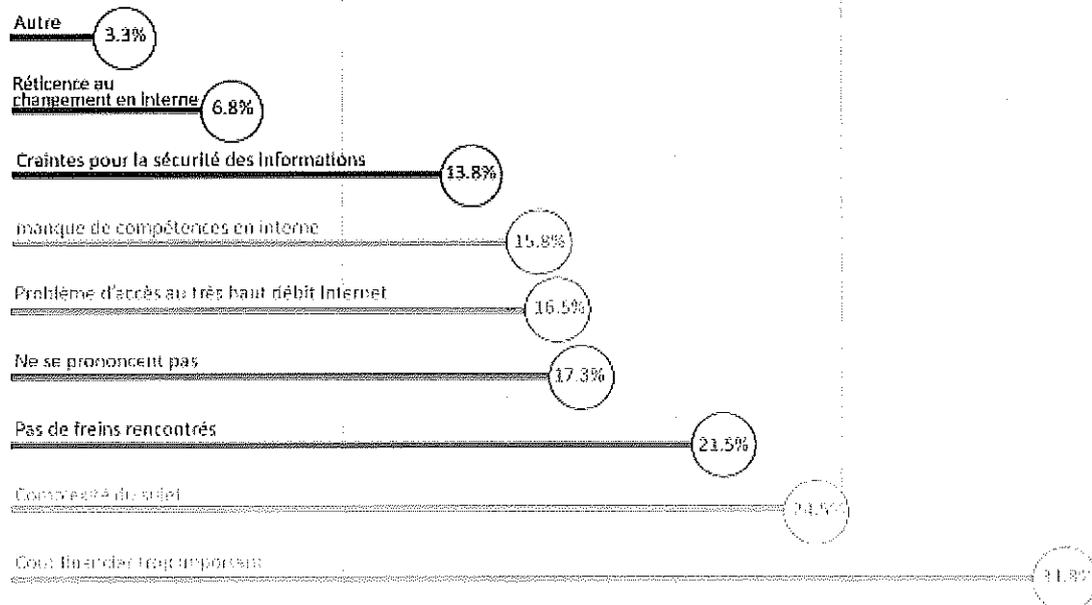
Les entreprises semblent globalement conscientes des apports que peut avoir la transformation numérique pour leur activité.

Concernant les points freinant les entreprises pour passer le pas dans l'évolution de leur activité vers le numérique, les dirigeants renvoient au coût financier que cela engendre, à l'adéquation des compétences...

### Que pensez-vous que la transformation numérique puisse apporter à votre entreprise?



### Quels sont, pour vous, les freins à la transformation numérique?



Le tissu économique du Pôle Métropolitain compte une très large majorité de TPE/PME (plus de 95%) et notamment dans des secteurs industriels traditionnels. Il est ainsi primordial de soutenir les dirigeants pour les convaincre et les accompagner dans la digitalisation de leur activité.

**D - Les infrastructures numériques : une obligation pour un territoire attractif et des entreprises compétitives**

L'enquête réalisée par la CCI montre que 16,5% des TPE/PME rencontrent des problèmes d'accès au très haut débit. Nombre de chefs d'entreprises déplorent ces difficultés et peuvent remettre en cause leur localisation sur le territoire. Pour obtenir un accès et un débit correct, les entreprises des villes petites et moyennes du Pôle Métropolitain peuvent avoir des surcoûts difficiles à supporter. Par exemple le coût mensuel d'un abonnement pour une ligne fibre optique dédiée avec un débit garanti de 100 Mbit/s est de :

- ◆ 450 € sur l'agglomération Clermontoise
- ◆ 866 € à Riom
- ◆ 1290 € à Vichy
- ◆ 1660 € à Thiers
- ◆ 2200 € à Gannat

Ce qui équivaut, à débit identique, à des coûts deux à cinq fois plus élevés.



Face à ce constat, en 2015 trois entreprises auvergnates leader en numérique et Macéo ont créés un noeud d'interconnexion internet (GIX/IXP) porté par une SCIC Massifix. Elle compte aujourd'hui 14 sociétaires. Il s'agit d'une infrastructure physique qui permet d'échanger du trafic internet local au lieu d'avoir recours à des infrastructures lointaines et plus coûteuses (Paris, Londres, Genève) et ainsi d'envisager une souveraineté numérique.

Massifix est une innovation à plusieurs titres :

- ◆ en matière de services numériques que les autres GIX ne proposent pas : transit IP, collecte et desserte grâce aux réseaux d'initiatives publiques (RIP), étude de raccordement ; le seul GIX « hybride ».
- ◆ en matière de forme d'entreprise : Massifix est une SCIC -Société Coopérative d'Intérêt Collectif- qui permet d'accueillir dans son capital des entités privées et publiques. 100% des bénéfices restent dans l'entreprise en réserves impartageables ; le seul GIX sous forme de SCIC.
- ◆ en matière de stratégie à double entrée : remplir son rôle d'utilité publique pour d'une part permettre un développement des acteurs numériques des territoires et d'autre part proposer des services d'interconnexions qui autorisent l'accès au très haut débit à des coûts compétitifs ; un GIX public-privé.

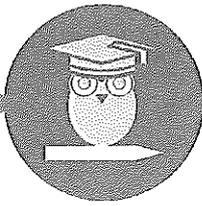
L'ensemble des EPCI du Pôle Métropolitain s'interrogent sur les infrastructures et essaient de trouver des réponses adaptées à leurs besoins. La Métropole clermontoise, depuis 2005, a équipé ses zones d'activités et principaux sites publics en fibres optiques. Aujourd'hui plus de 340 km de fibre ont été construits. Clermont Communauté Networks (filiale de Covage) exploite cette infrastructure via une Délégation de Services Publics.

Par ailleurs, la communauté de communes Plaine Limagne réfléchit à des solutions alternatives pour offrir aux entreprises et particuliers des débits internet suffisants. L'EPCI utilise notamment le WifiMax sur les différents sites de ses services.

**ENJEU**

**FACILITER LE DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES INTERNET ADAPTÉES AUX BESOINS DES ENTREPRISES, DES COLLECTIVITÉS, DES CITOYENS**

# Les acteurs de l'écosystème numérique



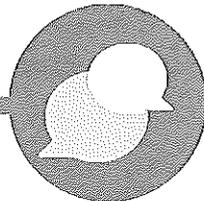
## FORMATION

UCAA  
ESC  
DIGITAL CAMPUS  
ISIMA  
AFORMAC  
E-CAMPUS  
U'DEV  
...



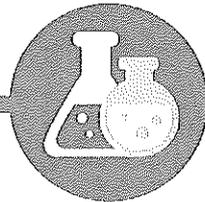
## ENTREPRISES EMBLEMATIQUES

TROIS(POINT)ZERO  
WHISPERIES  
SOPRA STERIA  
POBRUN  
BRAINCUBE  
PERFECT MEMORY  
CGI  
DOMRAIDER  
BE-ALMERYS  
...



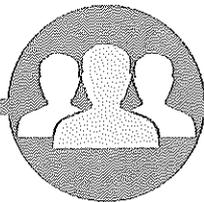
## STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

BUSI  
COCO SHAKER  
SQUARELAB  
LE BIVOQUAC  
CCI PUY DE DÔME  
CCI ALLIER  
MAISON INNOVERGNE  
AUVERGNE RHÔNE  
ALPES ENTREPRISES  
VICHY COMMUNAUTÉ  
DÉVELOPPEMENT  
...



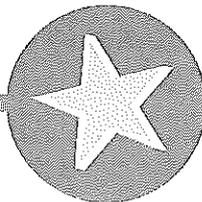
## LIEUX D'EXPERIMENTATIONS

FAB LAB DE LAPALISSE  
FAB LAB DE PLAINE LIMAGNE  
FAB LAB DE L'ESACM  
EPICENTRE FACTORY  
ESPACE DIGITAL DE L'ATRIUM  
ACOLAB  
...



## ASSOCIATIONS

MEDNUM 63  
L'ETINGELLE  
LES P'TITS DÉBROUILLARDS  
LAVAJUG  
CLERMONT TECH  
...



## TÊTES DE RESEAUX

DIGITAL LEAGUE  
E CLUSTER (AUVERGNE EFFICIENCE INDUSTRIELLE)

## Chapitre 2

# Plan d'actions

## Fiche Action 1

# Espaces et lieux connectés

## Action transversale

### Mailler le Territoire de Tiers-lieux, mettre en réseau et accompagner la montée en compétence des FabLabs

#### Motivation de l'action

Plusieurs FabLabs ont été créés ou seront bientôt ouverts sur le territoire du Pôle métropolitain (Lapalisse, Maringues, Riom, Vichy, etc.). Un FabLab est un atelier de fabrication collaboratif où citoyens, comme entrepreneurs peuvent créer des prototypes, mais aussi échanger, découvrir, accéder à des machines de fabrication numérique (imprimante 3D, découpeuse laser, etc.).

La montée en compétence des animateurs de FabLab et la mise en réseau de ces lieux constituent des enjeux pour les rendre attractifs et qu'ils participent pleinement à la vie et au développement des territoires.

#### Description de l'action

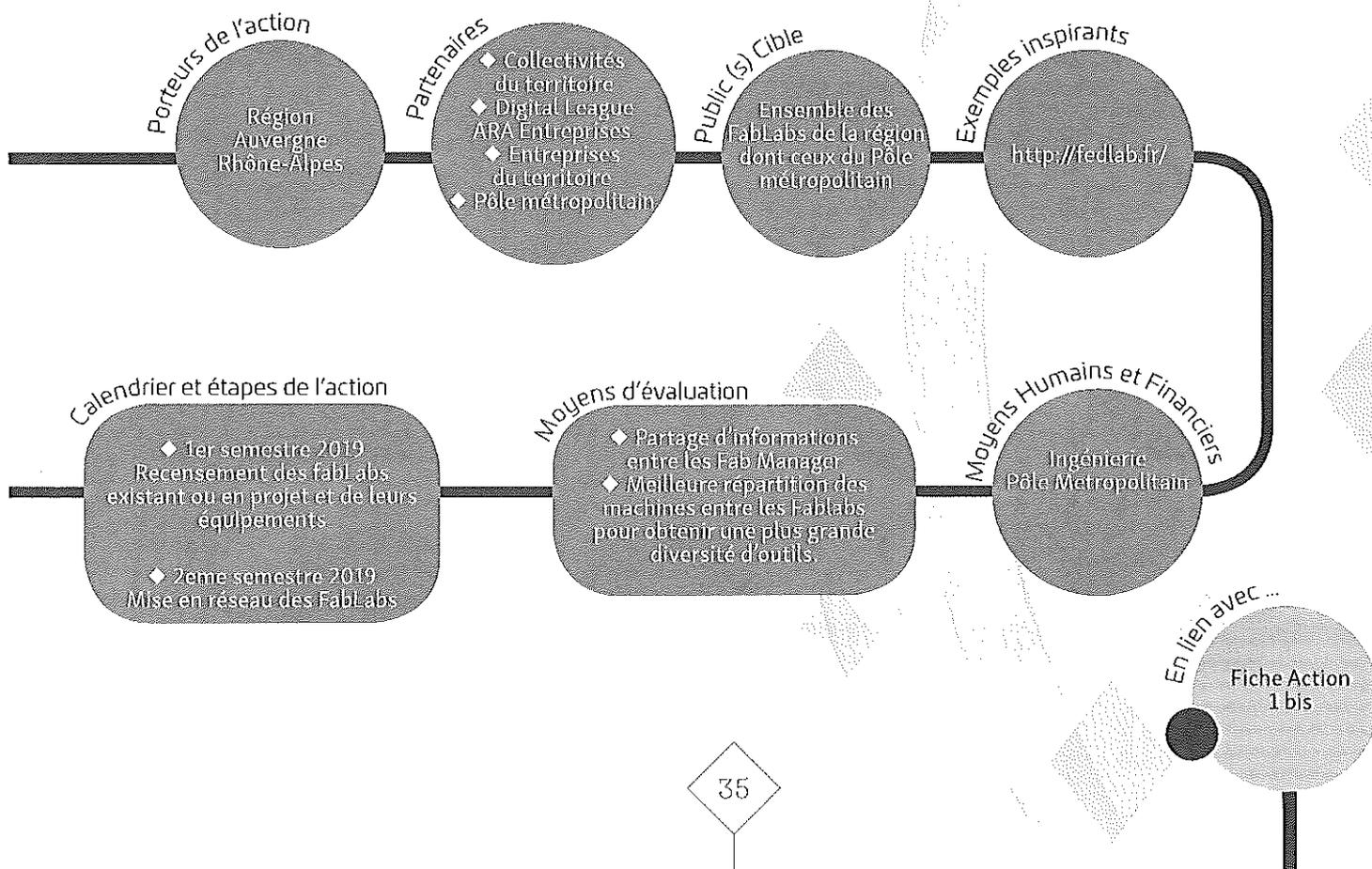
FabLab, de la contraction de « Fabrication Laboratory », laboratoire de fabrication en français, est un lieu ouvert au public mettant à la disposition de ce dernier un arsenal de machines et d'outils numériques utilisés pour la conception et la réalisation d'objets de toutes sortes. On y trouve aussi bien des entrepreneurs ou des étudiants qui souhaitent passer plus vite du concept au prototype que des designers, artistes, inventeurs et toute une communauté de makers – hackers, bidouilleurs ou « fablabeurs » – passionnés de nouvelles technologies.

La région Auvergne Rhône Alpes est la première région à être labellisée Fab Région. Elle encourage l'émergence et le renforcement de FabLabs (viabilité économique) et souhaite ainsi les mettre en réseau afin de :

- ◆ favoriser un maillage territorial des FabLabs en déployant du matériel complémentaire et adapté aux besoins des utilisateurs
- ◆ développer les relations entre FabLabs et entreprises

La région va ainsi en 2019 :

- ◆ réaliser un recensement de ces lieux,
- ◆ faire un bilan du matériel proposé (à compléter par la Région)
- ◆ établir un programme d'action pour la mise en réseau des FabLabs



## Fiche Action 2

# Permettre à tous les citoyens de s'approprier les usages et potentialités du numérique

## Aller à la rencontre des usagers les plus éloignés du numérique pour les former à la prise en main des différents outils

### Motivation de l'action

Il est nécessaire d'aller vers les publics et non pas d'attendre qu'ils aillent d'eux-mêmes vers les médiateurs. En effet, les publics qui subissent la fracture au niveau des usages du numérique sont rarement enclins à demander de l'aide dans l'utilisation des outils numériques. Les plus éloignés sont ceux qui n'ont pas envie d'être aidé. Il faut susciter de l'intérêt.

Certains publics sont encore très éloignés de l'univers numérique. Il est primordial, de par l'évolution des démarches administratives ou de recherche d'emploi dématérialisées, d'insérer ces publics dans cet univers, ne serait-ce que pour les fonctions les plus basiques.

Sur le territoire du Pôle métropolitain, subsistent des zones géographiques encore mal desservie en termes d'équipements et d'infrastructures. Cette action leur permettrait d'avoir accès aux usages et aux équipements.

### Description de l'action

L'action consiste à proposer une médiation numérique pour accompagner tous les publics dans les usages numériques et leur apprendre, de manière ludique, à devenir autonome. Il s'agit, pour cela, de rassembler un réseau de médiateurs numériques qui iront à la rencontre des populations. Il s'agit, également, de rassembler les ré-seaux de médiation tels que les maisons de services au public, les médiathèques, les missions locales, les antennes de quartier du Pôle Emploi, les CCAS, les FabLab, les tiers lieux ou encore les centres commerciaux.

Ces équipes de médiateurs pourront ainsi accompagner de manière individualisée et conviviale les publics prioritaires, les plus éloignés du numérique, notamment les seniors et les bénéficiaires du RSA, afin de les former, de les initier et de les sensibiliser aux outils et usages du numérique.

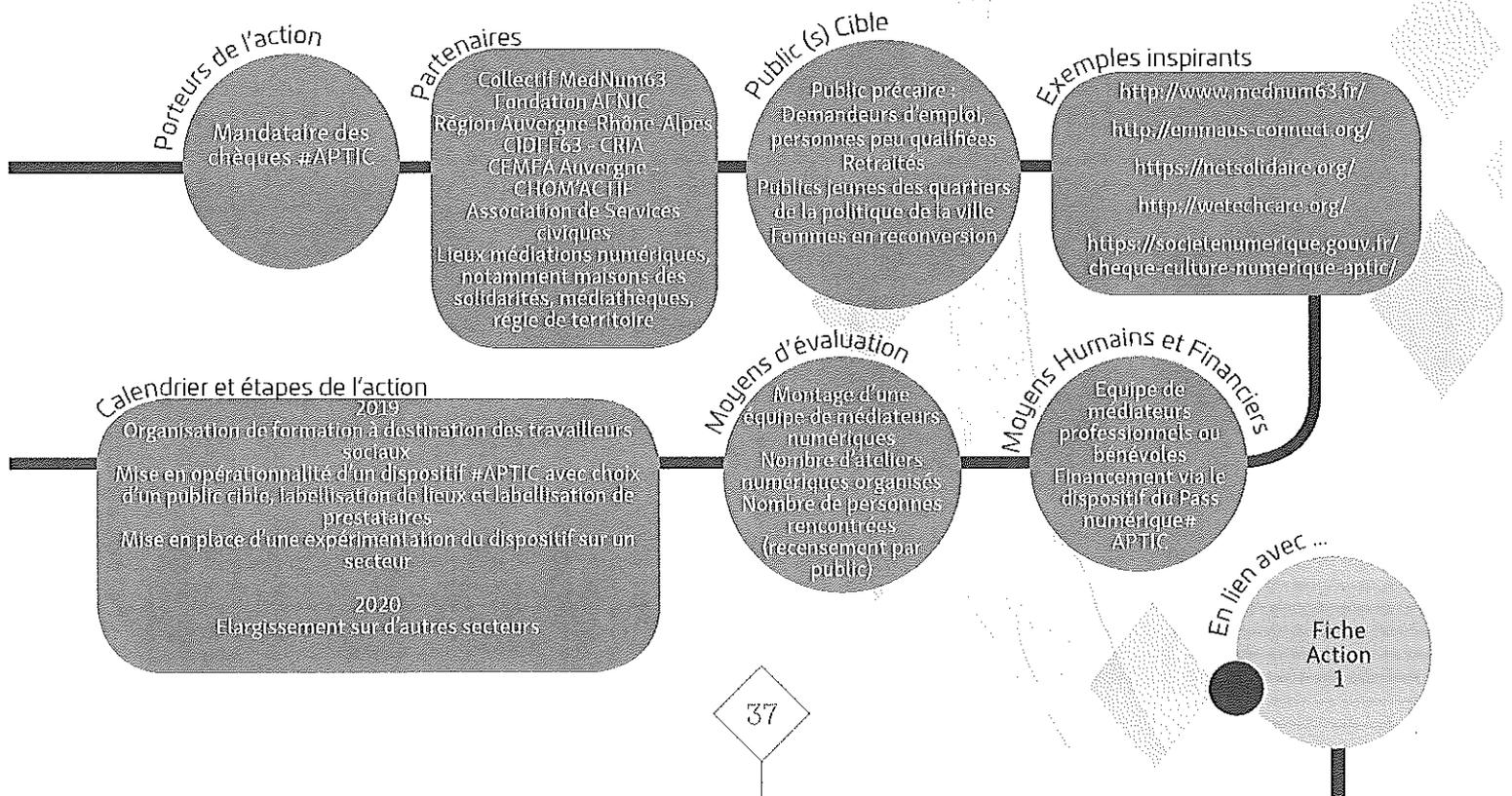
Ces formations ou sensibilisations se présenteraient sous la forme d'ateliers ludiques. Les participants à ces ateliers, pourront s'approprier, selon les différents niveaux et selon les publics, les usages du numérique.

Exemples : création d'une boîte mail et bonne utilisation de la messagerie électronique, utilisation d'outils de communication à distance, appropriation d'outils numériques (webcam, appareil photo, clé USB), accès aux droits, démarches administratives, ou encore recherches d'emploi et notamment rédaction de C.V et de lettres de motivation... Ces ateliers seront co-construit entre les accompagnants et les accompagnés.

Il s'agit également de faire de la pédagogie active : apprendre en faisant.

Le matériel informatique et numérique utilisé pour ces ateliers pourrait être issu de dons ou d'achats d'occasions (terminaux reconditionnés éventuellement mise à disposition pour de l'achat ou de la location).

Ces ateliers doivent s'articuler avec le déploiement du pass numérique #APTIC, dispositif expérimenté à l'échelle nationale et locale qui permet d'offrir, sous forme de chèque numérique, une prise en charge partielle ou totale des services d'accompagnement au numérique proposés aux citoyens.



◆ Fiche Action 4

**Accompagner vers l'autonomie  
tout au long de la vie**

**Essaimer des ateliers et forums numériques à destination  
des publics jeunes et des parents**

**Motivation de l'action**

Généralement, le jeune public sait utiliser les outils du « TECH » de façon ludique, mais ne sait pas se les approprier au-delà d'un usage souvent limité.

Le problème ne réside pas uniquement des enfants, mais également des parents, qui ignorent pour certains cet univers. Les ateliers à destination des enfants et des parents sont important, non pas pour que les parents poussent leurs enfants vers ce secteur et ces métiers, mais pour qu'ils ne les empêchent pas d'aller dans cette voie.

Le véritable but de ces Ateliers et événementiels est que les enfants et les adolescents ne soient pas qu'utilisateur, mais aussi acteur, voire les futurs talents du digital de notre territoire

Contrairement aux actions n°2 et 3, cette action vise la littératie numérique. Pour l'OCDE, la littératie numérique est « l'aptitude à comprendre et à utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses compétences et capacités. ».

**Description de l'action**

Cette action comprend deux volets :

1- Mettre en place des événements autour du numérique à l'attention du jeune public, mais également des parents, afin de sensibiliser les enfants à la programmation informatique et aux usages et bonnes pratiques du numérique de façon ludique et aux parents, afin qu'ils comprennent l'univers du numérique et qu'ils ne freinent pas leurs enfants à se tourner vers ces métiers. Ces Ateliers seraient destinés aux enfants en bas à âge jusqu'aux adolescents et disponibles pour des niveaux qui vont de débutant à très avancé.

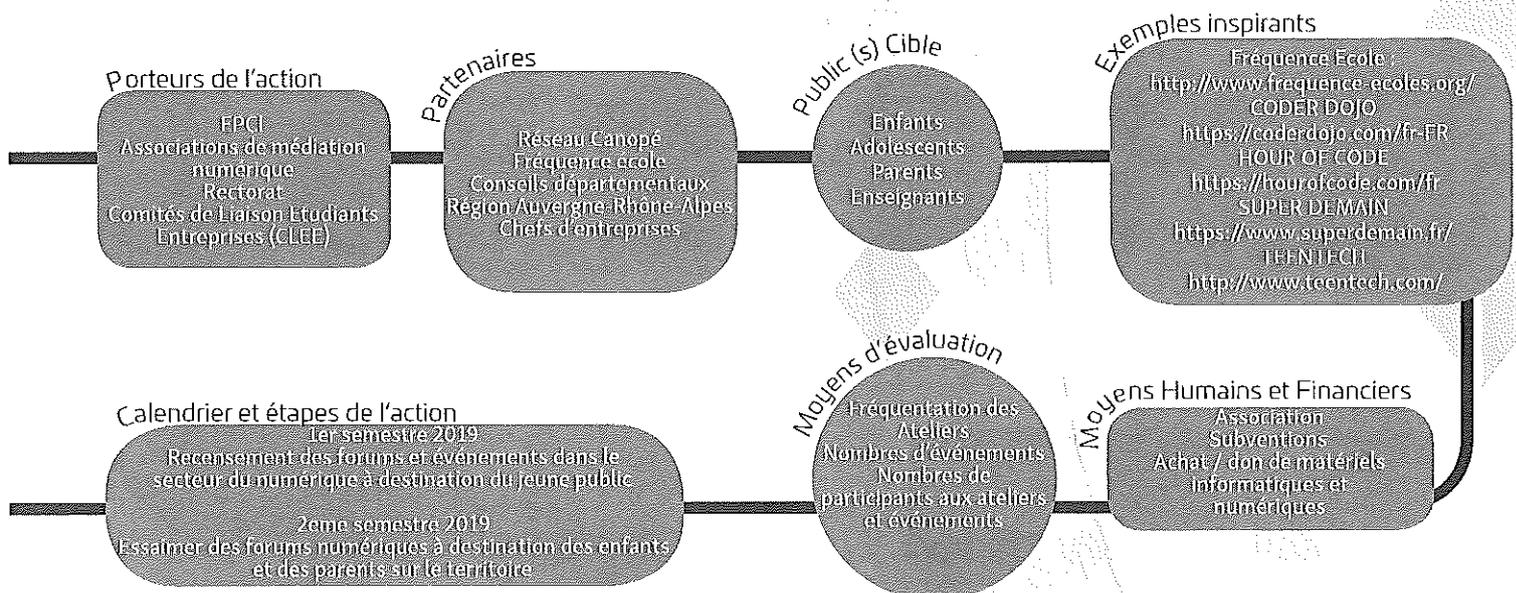
Le réseau Les Petits Débrouillards étant déjà implanté à Clermont-Ferrand, il pourrait s'agir d'établir une antenne dans les villes moyennes du territoire, comme à Vichy, Brioude ou Thiers.

Ces Ateliers pourraient être dispensés dans les FabLabs.

Cette action auprès du jeune public pourrait également s'intégrer dans les temps d'activités périscolaires.

2- Organiser des événements pour les adolescents pour comprendre le numérique et ses innovations en lien avec les entreprises locales.

Cette action, qui est à conduire en partenariat avec les collèges et les lycées, vise à rassembler autour d'un événement de type « SUPER DEMAIN » des start-ups et entreprises locales, des pédagogues, des designers, des scientifiques, des développeurs, des gamers, des makers .... tous acteurs des cultures numériques afin de partager leurs savoir-faire, leurs initiatives et leurs projets.



◆ Fiche Action 6

## Attirer les talents du numérique

### Aller à la rencontre des étudiants pour leur présenter les entreprises et les opportunités de carrière

#### Motivation de l'action

Les entreprises et les formations au numérique de notre territoire ne sont pas assez visibles. Les opportunités de carrières sont bien présentes mais pas assez connues, que ce soit sur notre territoire ou à l'extérieur. Cette action vise à promouvoir le territoire et ses entreprises.

#### Description de l'action

Il s'agit d'organiser le déplacement en bus, d'une délégation de chefs d'entreprise souhaitant aller à la rencontre des étudiants et leur présenter leurs activités et le territoire.

La délégation serait composée de représentants d'entreprises. Un appel serait lancé, afin de déterminer les entreprises potentiellement intéressées.

Le parcours de cette délégation se ferait en trois phases :

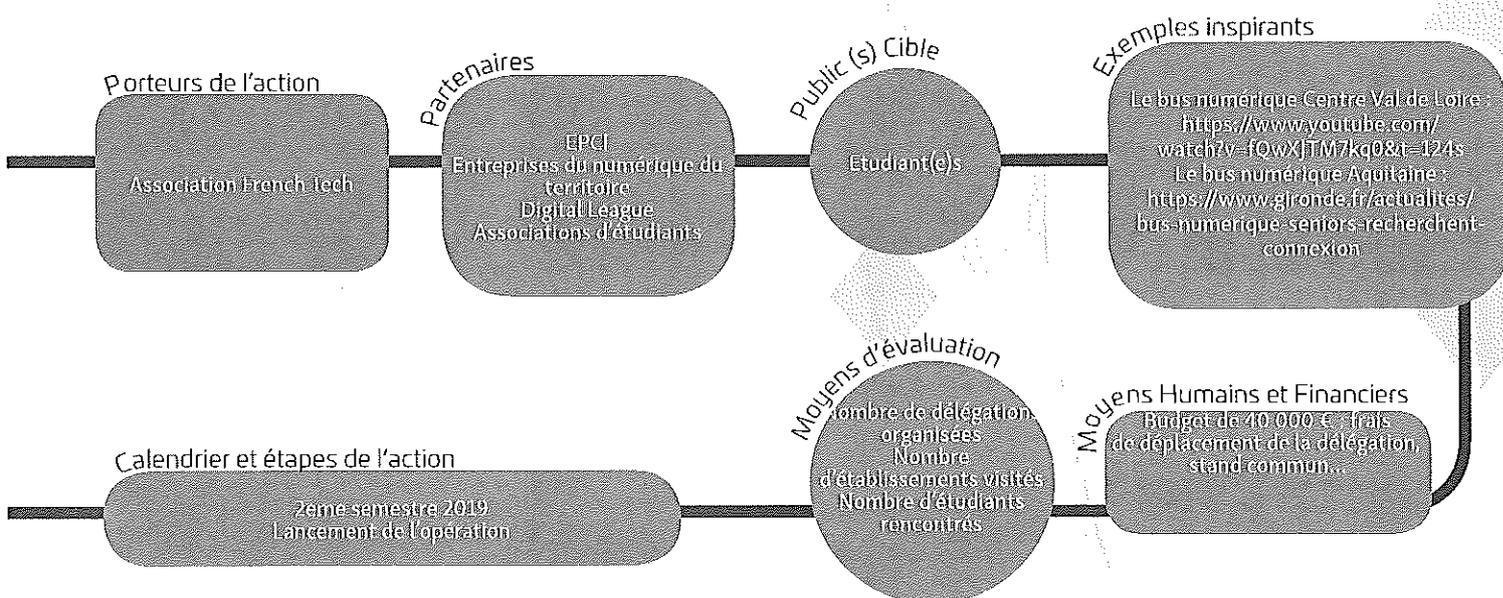
1ère phase : un parcours sur le territoire du Pôle métropolitain

2ème phase : un itinéraire à travers l'ensemble de la région ARA

3ème phase : un circuit national

La mise en place de la deuxième et de la troisième phase seront dépendantes du succès ou non de la première.

Des temps de présentation au sein des formations seront organisés (la liste des écoles et universités à cibler est à construire en partenariat avec les entreprises). Des stands communs peuvent être déployés lors d'évènements spécifiques dans les écoles (par exemples lors du forum Entreprises Elèves qui a lieu chaque année en octobre à l'ENSIMAG à Grenoble...)



## ◆ Fiche Action 8

# Former les talents du numérique

## Cartographier les formations du digital disponibles sur le territoire avec une approche par métiers et compétences, dans une logique de parcours

### Motivation de l'action

Les publics jeunes ainsi que les demandeurs d'emploi ne connaissent pas les opportunités qu'offrent les formations du numérique. Une cartographie des formations au numérique pourrait venir en appui de tous les acteurs de la formation, et notamment des centres d'information et d'orientation ainsi que de Pôle emploi.

Un tel outil pourra également intéresser directement les entreprises, leur donnant une visibilité par rapport à leurs propres besoins en formation

### Description de l'action

L'Auvergne en compte 5 dont le E-campus (les autres concernent l'aéronautique, le thermalisme, le design et l'agroalimentaire). Le rectorat anime ce dispositif afin de faire rayonner les formations numériques sur le territoire grâce à la mise en réseau des partenaires de la formation. Le recensement de l'ensemble des formations numériques est réalisé en partie. Il est nécessaire de le compléter.

Il s'agit aujourd'hui de consolider un listing exhaustif des formations initiales et continues présentes sur le Pôle Métropolitain à partir des différentes sources citées précédemment. Ce listing devra ensuite être formalisé dans un outil en ligne et interactif répondant à deux objectifs :

- ◆ Visualiser toutes les formations numériques disponibles sur le territoire du Pôle Métropolitain (avec différentes entrées : formations continues, initiales ; niveau de diplôme ; domaines...).

- ◆ Identifier tous les métiers et compétences auxquels ces formations amènent.

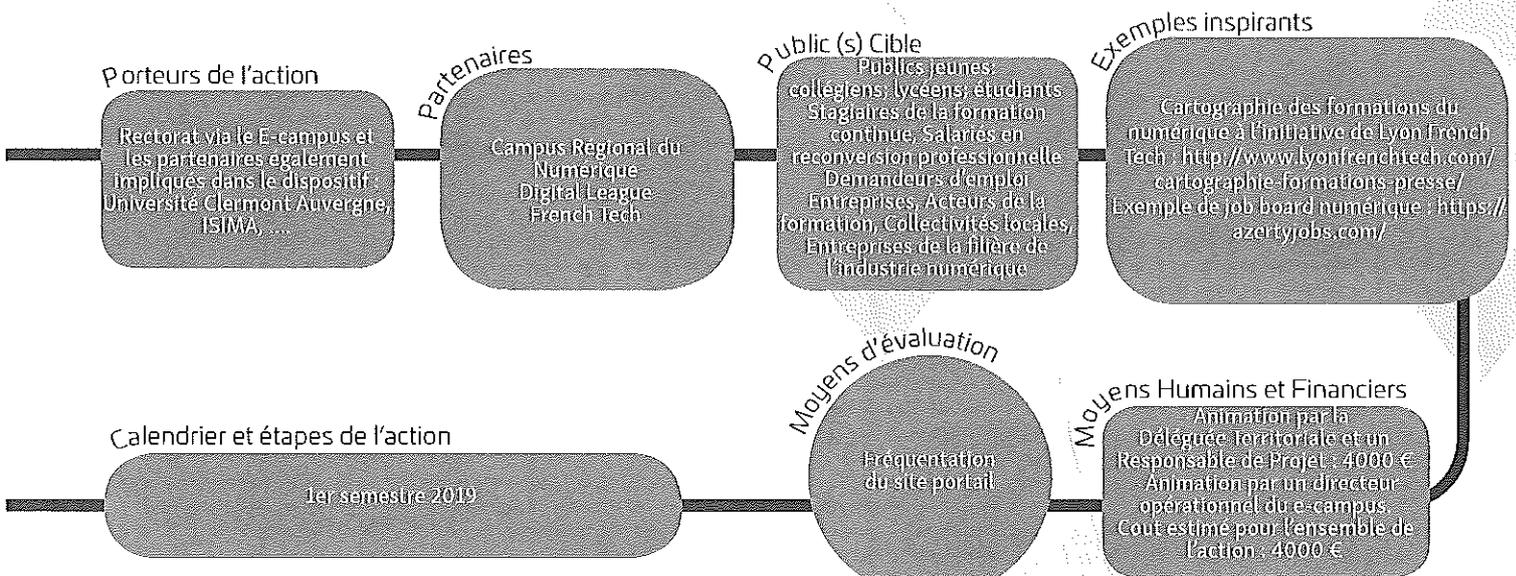
Cet outil peut faciliter l'orientation des jeunes, des demandeurs d'emplois, des salariés mais aussi les chefs d'entreprises pour trouver le parcours de formation le plus adapté en fonction de leurs besoins et motivations.

La carte devra être mise à jour au fil de l'eau, en fonction des nouvelles formations disponibles et de celles disparaissant.

Elle devra également faire l'objet d'une communication large : écoles (du collège jusqu'à l'université, etc.), les organismes de formation continue, les entreprises, Les têtes de réseaux... L'offre de formation identifiée dans la cartographie sera mise en ligne sur un portail

internet dédié, hébergé et administré par le Rectorat de Clermont-Fd et les partenaires impliqués dans le eCampus (en lien avec d'autres plateformes : onisep, parcoursup...)

La carte pourra ensuite être complétée par un job board territorial mettant en ligne l'ensemble des offres d'emplois du numérique disponibles et les cv des candidats). Cet outil visera également à renforcer la visibilité des formations existantes, des emplois disponibles et de faire le lien avec les talents du territoire. L'outil « JobBoard » de Digital League pourra être utilisé dans le cadre de cette action et sera enrichi à cette fin.



## ◆ Fiche Action 10

# Former les talents du numérique

Animer un groupe de travail, entre le monde professionnel et le monde académique, pour connaître les besoins en formation de la part des entreprises (ESN et autres secteurs).

### Motivation de l'action

De façon plus rapide que dans d'autres domaines, le numérique est un secteur dont les compétences évoluent très vite au gré des projets à développer et des besoins du marché. Cela a pour conséquence une recherche permanente, plus ou moins ponctuelle, de compétences spécifiques. Les formations doivent ainsi être très réactives et proposer des modules mis à jour régulièrement. L'objectif de ce groupe de travail est de faciliter les liens et les interactions entre les entreprises de la filière de l'industrie numérique et le monde de la formation pour co-construire des solutions adaptées aux besoins du marché de l'emploi.

### Description de l'action

Il est nécessaire d'instaurer et de formaliser un dialogue permanent entre les chefs d'entreprises et les organismes de formations (initiales et continues) afin d'adapter le contenu des modules aux besoins des entreprises.

Digital League réalisera une étude des besoins en compétences numériques du territoire en amont de la mise en place des groupes de travail thématiques.

Il s'agira de mettre en place des groupes de travail thématiques animés par Digital League et le Rectorat dans le cadre du E Campus, sous forme de tables rondes d'échanges entre chefs d'entreprises, responsables RH et responsables pédagogiques du territoire.

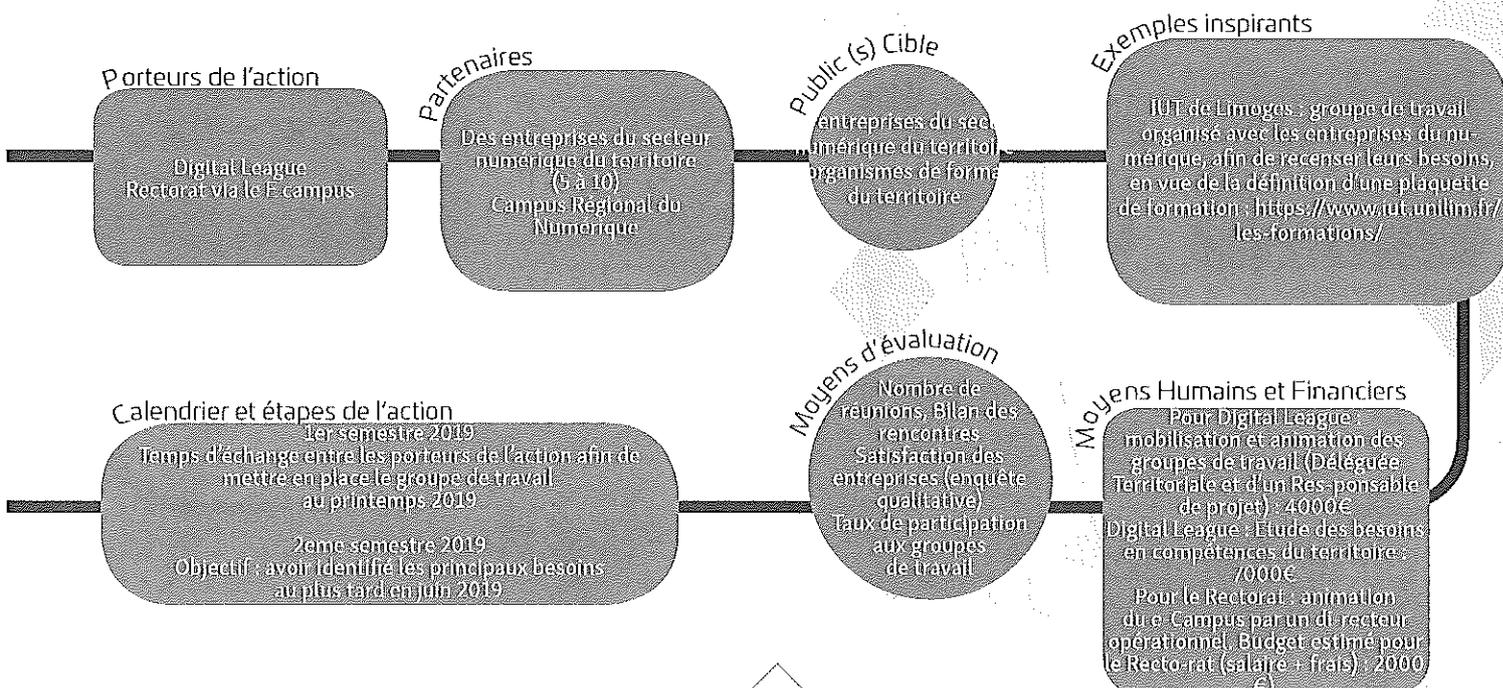
Mise en place dans un 1er temps dans le cadre d'un groupe pilote avec quelques entreprises. Les thèmes qui devront impérativement être abordés sont les suivants :

- ◆ Le recensement des besoins, exprimés ou latents, des entreprises, i.e. leurs attentes auprès des organismes de formation, leurs besoins en terme de compétences de la part des diplômés, leurs besoins en termes de compétences techniques et transversales (en lien avec les actions 1 et 4).

- ◆ Après ce recensement, les organismes de formation prendront la parole pour évoquer les actions qui peu-vent être menées selon chaque besoin. Les organismes de formation justifieront également les raisons pour lesquels il serait difficile de combler certains besoins.

Les rencontrent potentielles des entreprises avec les jeunes en formation initiale (collèges, lycées, etc.)

- ◆ Les partenariats potentiels (en plus de ceux déjà existant) entre les entreprises et les organismes de formations, sous la forme de recrutement de stagiaires et d'étudiants en alternance.



◆ Fiche Action 12

## Mettre en synergie l'écosystème sur le pôle métropolitain

### Déployer MassifIX, infrastructure numérique neutre pour les professionnels

#### Motivation de l'action

Le déploiement de cette infrastructure permet une amélioration et une sécurisation du débit internet, une baisse des coûts pour les utilisateurs professionnels, un développement du très haut débit local et de ses usages et un développement local et de la filière numérique.

Les bénéfices pour le territoire sont le maintien des activités et l'attractivité économique. MassifIX rend possible aux offreurs de services locaux le développement d'offres pour les entreprises aujourd'hui difficilement accessibles financièrement : sauvegarde à distance, plan de reprise informatique, hébergement d'infrastructures sécurisées...

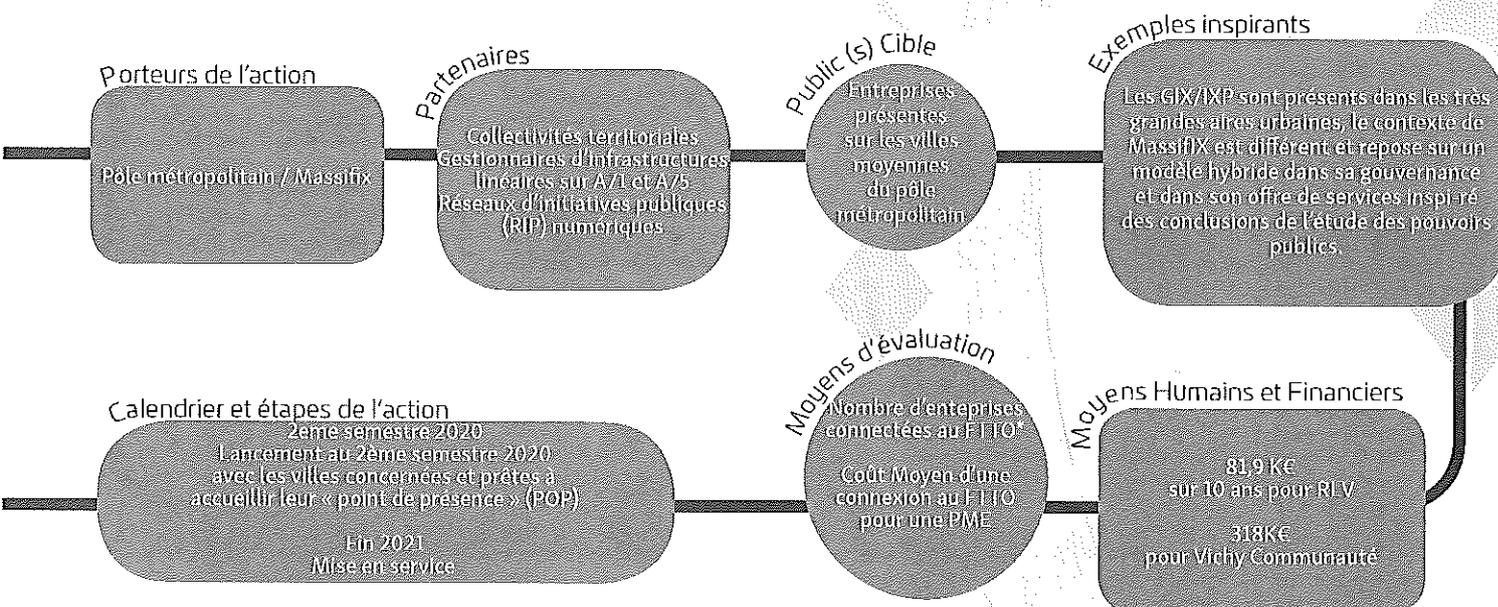
Cet aménagement numérique correspond à un circuit court du numérique, levier stratégique pour la souveraineté numérique du territoire.

#### Description de l'action

Un GIX est une infrastructure physique qui permet d'échanger du trafic internet local au lieu d'avoir recours à des infrastructures lointaines et plus coûteuses.

MassifIX est un outil de développement économique, numérique et local, fruit d'une réflexion initiée en 2011 par les pouvoirs publics du Massif central à travers une étude technique et économique.

MassifIX est un noeud d'interconnexion internet (GIX /IXP). Il s'agit d'une infrastructure physique qui permet d'échanger du trafic internet local au lieu d'avoir recours à des infrastructures lointaines et plus coûteuses (Paris, Londres, Genève). MassifIX permet également d'imaginer des services numériques innovants en réponse aux besoins des acteurs locaux publics et privés avec plus d'autonomie.



◆ Fiche Action 14

## Mettre en synergie l'écosystème numérique sur le pôle Métropolitain

Animer un groupe de travail entre le Pôle métropolitain et les référents informatiques des collectivités du territoire, pour coordonner et articuler les données en Open Data à l'échelle du Pôle métropolitain

### Motivation de l'action

Code général des collectivités territoriales - Article L1112-23 :

Les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels elles appartiennent ont l'obligation de rendre accessibles en ligne les informations publiques mentionnées aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code des relations entre le public et l'administration, lorsque ces informations se rapportent à leur territoire et sont disponibles sous forme électronique.

Les collectivités commencent à travailler sur cette obligation de mise à disposition de données.

Les EPCI entre eux ne connaissent pas les productions de chacun et passent peut-être, certaines fois, à côté de partenariat ou d'information permettant d'alléger leur travail ou en tout cas de le rendre plus efficient. Il s'agit là d'un vaste territoire, composé de 11 EPCI et ceux-ci ne travaillent pas toujours aux mêmes moments ou sur les mêmes sujets et sont pour certains très éloignés géographiquement et se rencontrent donc très peu souvent.

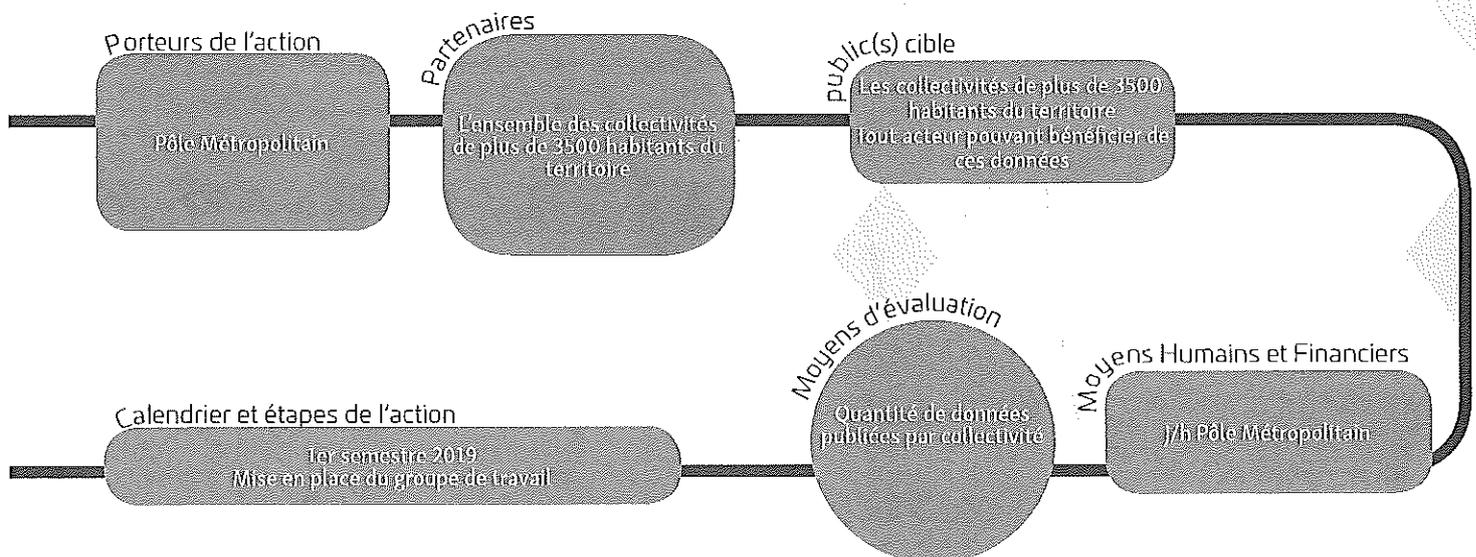
### Description de l'action

Le mouvement « Open Data » (ou « données ouvertes ») est une démarche de publication de données numériques en ligne selon une série de dix critères garantissant leur libre accès et réutilisation par tous.

Une donnée brute est dite ouverte si elle est publiée de manière complète, primaire, opportune, accessible, exploitable, non discriminatoire, non propriétaire, libre de droits, permanente et gratuite (définition LiberTIC).

L'action consiste à créer un groupe de travail entre les informaticiens ou les référents informatiques des collectivités du territoire. Cette mise en réseau des informaticiens permettra de pouvoir mettre à disposition les données sur le même format. En effet, pour favoriser la réutilisation des données par des acteurs publics ou privés, il faut que ces données soient toutes sur un même format plat.

Le Pôle métropolitain pourra porter cette action dans la mise en réseau des collectivités (information et coordination).



# Glossaire

## *PIA (Programme d'Investissement d'Avenir)*

Le Programme d'Investissement d'Avenir est piloté par le commissariat général à l'investissement et mis en place par l'Etat, pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet.

## *Territoire d'Innovation - Grande Ambition (TIGA)*

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, l'Etat a confié à la Caisse des Dépôts la gestion de l'action « territoires d'Innovation – Grande Ambition ». Dans ce cadre, le Commissariat général à l'Investissement et la Caisse des Dépôts ont lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'identifier et sélectionner des projets originaux associant un haut niveau d'innovation et un écosystème territorial

## *Happi Montana*

Happi Montana est une des candidatures du TIGA (cf définition précédente) portée par MACÉO (cf définition suivante). Cette candidature multi-acteurs publics-privés à l'échelle du Massif Central a pour vocation de doter cet espace d'un accélérateur d'innovation et de développement d'envergure nationale

## *Macéo*

Macéo est l'association des acteurs publics et privés du Massif central unissant leurs forces pour porter des projets au service de ses territoires de montagne : innovation, développement, attractivité, rayonnement

## *Urbact 3*

Urbact est un programme de coopération territorial. Il permet aux villes européennes d'échanger leurs connaissances et leurs expériences en matière de développement urbain

## *TechTown*

Le réseau Techtown, dont Clermont-Ferrand fait partie, découle directement du programme Urbact 3. Il a rassemblé, entre 2016 et 2018, des villes moyennes européennes autour de l'économie digitale et a pour but un partage de connaissances et la création d'un programme d'actions locales

## *French Tech*

La French Tech est un label français attribué à des espaces Métropolitains reconnus pour leur écosystème de startups, ainsi qu'une marque commune utilisable par les entreprises innovantes françaises. Il existe 9 réseaux thématiques French Tech au niveau national. Clermont-Ferrand a été labélisée et fait partie du réseau thématique French Tech #CleanTech #Mobility, qui est un réseau composé de 16 écosystèmes. Ses membres ont pour objectifs la croissance et le rayonnement des start-ups #CleanTech #Mobility en France et à l'international.

## *Cluster*

Les clusters sont des réseaux d'entreprises, fortement ancrées localement, sur un même créneau de production et sur une même filière. Ils permettent de fédérer et de conquérir des marchés qui auraient été inaccessibles pour les entreprises seules.

## *Digital League*

Digital League est le cluster de la filière numérique en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le rôle de ce cluster est de favoriser la croissance économique et l'emploi en région de cette filière. Ses missions sont de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les membres et de fédérer.

Ce cluster compte plus de 500 membres

## *Le Damier*

Le Damier est le cluster de la filière image et son de la métro-pole clermontoise et alentours. L'objectif de ce cluster est de créer des espaces de collaboration, de conquérir de nouveaux marchés et de développer la visibilité de cette filière. Ce cluster compte une cinquantaine de membres

# Glossaire

## *Mission Société Numérique*

La mission Société Numérique est un des 3 axes de l'Agence du numérique. Elle met en oeuvre un programme d'action pour favoriser l'autonomie et la capacité de tous à saisir les opportunités du numérique et pour accompagner la transition des territoires. Elle permet d'outiller et d'accélérer des projets d'inclusion numérique.

## *APTIC*

Le pass numérique APTIC est soutenu par la Mission Société Numérique. C'est un outil se présentant sous la forme d'un chéquier, comprenant 10 chèques de 10 euros. Cet outil permet de favoriser la montée en compétence numérique de la population.

## *E-campus (Campus des Métiers et des Qualifications)*

Les campus des Métiers et des Qualifications contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Leur dynamique doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ils peuvent en outre s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux.

Le e-campus prend effet sur un axe Clermont-Ferrand / Puy-en-Velay / Aurillac / Montluçon.

L'enjeu du Campus est de contribuer à l'ambition régionale de créer les conditions favorables à l'émergence et au développement d'un pôle d'excellence numérique en Auvergne autour d'une spécificité liée à l'identité numérique, à la cybersécurité et à la traçabilité des données

## *Jobboard*

Un jobboard est un site web qui met en ligne des offres d'emploi



# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

La convention de mise à disposition de services entre Clermont Auvergne Métropole et le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'appliquait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée de deux ans, jusqu'au 31 Décembre 2015.

La convention de mise à disposition de services entre la Métropole et le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est reconduite tacitement d'année en année jusqu'au 31 Décembre 2020, selon les dispositions prévues par l'Avenant n°1, joint en annexe.

La convention prévoit, notamment, que le montant annuel prévisionnel relatif aux missions réalisées par les directions supports de la Métropole au profit du Pôle métropolitain est ajusté en année n+1, en fonction du volume d'activité et des moyens effectivement mis en œuvre. Ainsi, une régularisation du montant facturé est effectuée en année n+1.

Pour 2018, le montant prévisionnel de la fiche sectorielle est égal au montant effectué, il n'y a donc pas lieu d'effectuer une régularisation. Le montant n'ayant pas été facturé au Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne en 2018, il sera reversé à la Métropole en 2019.

Pour 2019, le montant prévisionnel s'établit à 1 970 €, selon la fiche sectorielle jointe également en annexe.

\*\*\*

### Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- De valider le montant de 3 940 € pour les années 2018-2019 selon la fiche sectorielle prévisionnelle 2016 jointe en annexe.

Nombre d'électeurs inscrits :	40
Nombre de votants :	33
Nombre total des voix exprimées :	33
Pour :	33
Contre :	0
Nombre de bulletins Blancs :	0
Nombre de bulletins Nuls :	0

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

**Convention de mise à disposition de services**  
**entre la Communauté d'Agglomération Clermontoise**  
**et le Syndicat Mixte ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne**  
**Avenant n°1**

Entre :

La Communauté d'Agglomération Clermontoise, Clermont Communauté,  
Représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, habilité à l'effet des présentes par une  
délibération du Conseil de la Communauté en date du 22 avril 2014,  
Désignée ci-après, par le terme « La Communauté d'Agglomération»

d'une part,

Et :

Le Syndicat mixte ouvert Métropole « Clermont- Vichy- Auvergne »,  
Représenté par son Président en exercice Monsieur Claude MALHURET, habilité à l'effet des  
présentes par une délibération du Comité Syndical en date du 08 Novembre 2014,  
Désigné ci-après, par le terme « SMO MCVA »

d'autre part,

Par convention en date du 28 février 2014, les parties aux présentes ont prévu la mise à  
disposition de Directions ressources de la Communauté d'agglomération au profit du syndicat  
mixte ouvert Métropole « Clermont Vichy Auvergne » dans le cadre des dispositions des articles  
L5211-4-1 et D5211-16 du Code général des collectivités territoriales.

Le présent avenant vise à modifier l'objet de la convention initiale ainsi que les dispositions  
concernant les conditions de reconduction de la présente convention. En effet et afin d'assurer la  
continuité du dispositif actuel il est nécessaire de proroger la convention d'un an et d'assurer son  
renouvellement d'année en année, par reconduction tacite.

Il est donc convenu :

Article 1<sup>er</sup> :

L'Article 1 : L'objet de la convention est ainsi modifié :

La direction concernée par la présente convention est :

Affaires juridiques/Assemblées et instances.

Il est précisé que la salle des assemblées de Clermont Communauté est mise à disposition à du  
syndicat mixte ouvert « Clermont Vichy Métropole » à titre gratuit pour la tenue de ses réunions.

Article 2 :

L' Article 6 : Durée de la convention et dénonciation est ainsi modifiée

La présente convention conclue initialement pour une durée de 2 années civiles (2014,2015) est  
renouvelée pour un an jusqu'au 31 décembre 2016. Elle sera ensuite prorogée d'année en année  
par reconduction tacite jusqu'au 31 décembre 2020.

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

29 AVR. 2019

Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

Article 3 :

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Art. 4 :

Le présent avenant n° 1 prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Fait à Clermont-Ferrand,

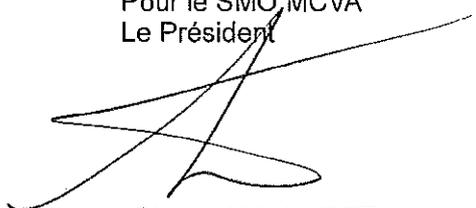
Le ..18./03/..2016.....,

Pour Clermont Communauté,  
Le Président,



Olivier BIANCHI

Pour le SMO MCVA  
Le Président



Claude MALHURET

## Fiche sectorielle 2015- régularisation

Mise à disposition des directions ressources de Clermont Communauté au profit du syndicat mixte ouvert Métropole « Clermont Vichy Auvergne »

### Détail des activités réalisées en 2015

Délibération du comité syndical du 25 janvier 2014

Délibération du conseil de la Communauté du 28 février 2014

#### Pour Clermont Communauté

Directions mise à disposition : affaires juridiques/assemblées instances, Commande publique et moyens des services, finances, systèmes d'information.

Référent avec le syndicat mixte: /

#### Pour le syndicat mixte ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne :

Référent avec la Communauté : M Rachid Kander

#### Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir au fonctionnement général du syndicat mixte ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne.

La Communauté met à disposition ses directions :

Affaires juridiques / assemblées instances

Organisation des réunions des instances, formalisation des délibérations et transmission en préfecture : 1 jour directeur + 1 jour rédacteur

Assistance technique à la réalisation de 4 réunions du conseil métropolitain (régisseur et volet manifestation/ réception) : 3 jours rédacteur + 3 jours adjoint administratif

Commande publique / moyen des services

Néant

Finances

#### Volet budget

Préparation au DOB et au budget 2015 (4 réunions, délibérations, maquette budgétaire) : 3 jours directeur/ directeur adjoint

Suivi de l'exécution budgétaire et préparation des décisions modificatives en cours d'exercice, virements de crédits : 2 jours rédacteur

Compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats (délibération, maquette compte administratif) : 3 jours directeur/ directeur adjoint

Participation aux réunions instances métropolitaines : 2 jours directeur / directeur adjoint

#### Volet exécution budgétaire

##### Dépenses/recettes

visa des bons de commande sur logiciel : 1 jour adjoint administratif

Arrivée des factures au siège social du syndicat mixte, enregistrement dans le logiciel sur place – à voir sur poste secrétariat et gestion administrative (pour assurer le suivi en cas de relance fournisseur et vérifier le respect des délais de paiement), certification du service fait, puis transmission à la direction des finances

Mandatement des factures et émission des titres à la trésorerie (flux Hélios + bordereaux, mandats, titres et pièces justificatifs + photocopies pièces + paramétrage flux en PESV2  
→ 2 jours adjoint administratif + 3 jours rédacteur

- Écritures de fin d'exercice (rattachements charges et produits : période de fin décembre à début janvier) : 0.5 jour rédacteur

### Détails des montants pour l'année 2015

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2014 sur une base ETP de 220 jours/an.

Activités	détail agents	équivalent temps plein des agents affectés	masse salariale des agents affectés	frais directs (20%)	dépenses liées à l'activité	Total (€)
affaires juridiques assemblées instances	1 jours directeur	0,002	330	66	0	397
	4 jours rédacteur	0,018	805	161	0	967
	3 jours adjoint administratif	0,014	477	95	1 500	2 073
finances	8 jours directeur / adjoint directeur	0,04	2 873	575	0	3 447
	4 jours rédacteur	0,018	805	351	0	2 107
	3 jours adjoint administratif	0,01	460	92	0	552
<b>total</b>		0,104	5750	1 340	1500	8590

Le montant initial était fixé à 20147 euros. Le montant réel étant de 8590 euros, la régularisation à effectuer est de 11557 euros en faveur du Syndicat Mixte Ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne.

## Fiche sectorielle 2016

Mise à disposition des directions ressources de Clermont Communauté au profit du syndicat mixte ouvert Métropole « Clermont Vichy Auvergne »

### Détail des activités prévisionnelles en 2016

Délibération du comité syndical du 25 janvier 2014

Délibération du conseil de la Communauté du 28 février 2014

#### Pour Clermont Communauté

Direction mise à disposition : affaires juridiques/assemblées instances,

#### Pour le syndicat mixte ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne :

Référent avec la Communauté : M Rachid Kander

#### Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir au fonctionnement général du syndicat mixte ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne.

La Communauté met à disposition ses directions :

Affaires juridiques / assemblées instances

Assistance technique à la réalisation de 5 réunions du conseil métropolitain (régisseur / adjoint administratif

Commande publique / moyen des services

Néant

Finances

Néant

### Détails des montants prévisionnels pour l'année 2016

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2015 sur une base ETP de 220 jours/an.

Activités	détail agents	équivalent temps plein des agents affectés	masse salariale des agents affectés	frais directs (20%)	dépenses liées à l'activité	Total (€)
affaires juridiques assemblées instances	2 jours Adjoint administratif	0,009	318	64	1500	1882

Le montant prévisionnel pour 2016 est de 1882 euros

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

# Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 20 MARS 2019

9 heures

### STRATEGIE DE COMMUNICATION DU POLE METROPOLITAIN

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 20/03/2019 à 9H00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

#### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Frédéric AGUILERA - *Président*, M. Dominique ADENOT, M. Bertrand BARRAUD, M. Nicolas BONNET, M. Frédéric BONNICHON, M. Jacques DE CHABANNES, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Jean-Claude GUILLON, Mme Isabelle LAVEST, M. Gabriel MAQUIN, M. Christian MELIS, M. Patrick MONTAGNER, M. Bertrand PASCIUTO, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE

#### Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Marcel ALEDO, ayant pouvoir à M. Frédéric AGUILERA  
M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Frédéric BONNICHON  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bertrand BARRAUD  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. Dominique ADENOT  
M. Jean-Pierre BRENAS, ayant donné pouvoir à M. Hervé PRONONCE  
M. Cyril CINEUX, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LAVEST  
Mme Danielle GILBERT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Henri GISSELBRECHT, ayant donné pouvoir à M. Roger GARDES  
M. Jean-Sébastien LALOY, ayant donné pouvoir à M. Gabriel MAQUIN  
M. Pierre PECOUL, ayant donné pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Gilles VOLDOIRE, ayant donné pouvoir à M. Gilles PAULET

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME  
29 AVR. 2019  
Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

#### Étaient excusés :

M. Tony BERNARD, Mme Marion CANALES, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Claude NOWOTNY, M. Pascal PIGOT

Conseillers en exercice : 40

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 0

Conseillers ayant donné pouvoir : 12

Total votants : 33

# Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Depuis sa création en 2013, le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne anime, coordonne et pilote des réflexions stratégiques et des actions d'intérêt métropolitain autour notamment des thématiques de la mobilité, de l'économie, de la rivière Allier. Le Pôle métropolitain travaille pour ses membres et au service des habitants du territoire. Pourtant, malgré de nombreuses actions et études engagées, le Pôle métropolitain souffre aujourd'hui d'un manque de (re)connaissance et de visibilité sur son périmètre d'intervention.

Les élus ayant souhaité positionner le Pôle métropolitain non pas comme un outil « grand public », mais comme un lieu de dialogue et d'échanges au service des EPCI membres et des acteurs institutionnels du territoire, le syndicat mixte n'a jamais fait l'objet de publicité ou de communication particulières. Ainsi, le logo du Pôle est une compilation des logos des membres, qui évolue au gré des adhésions et autres évolutions institutionnelles (fusion des EPCI, par exemple). Le site internet de Pôle est la résultante, relativement modeste, du site mise en place lors des Assises métropolitaines. Certains partenaires, y compris élus, peinent à comprendre le positionnement et le rôle du Pôle métropolitain dans l'organisation institutionnelle du territoire.

Pourtant, des évènements communicants ont émaillé la vie du syndicat, parmi lesquels :

- les premières Assises métropolitaines le 8 décembre 2012 (avant même la création du syndicat) pour présenter la charte d'engagement entre les intercommunalités de Clermont-Ferrand, Riom et Vichy, préfiguration du futur pôle métropolitain (environ 200 participants)
- les secondes Assises métropolitaines le 7 décembre 2013 pour présenter le pôle métropolitain nouvellement créé et poser les bases du « récit métropolitain » (environ 300 participants)
- les troisièmes Assises métropolitaines le 11 juin 2016 pour faire le bilan des actions engagées et positionner la métropole de l'ouest dans le nouveau contexte post-fusion régionale (environ 600 participants).

Le Pôle métropolitain ayant fait ses preuves en tant que lieu de débat, de nombreuses conférences sont inscrites au programme de travail 2019 (par exemple, Voiture autrement, rivière Allier, économie numérique). Mais son manque d'identité visuelle et d'inscription de ces événements dans une stratégie d'ensemble risque de faire défaut, et pourrait minimiser la reconnaissance et l'audience légitimes que le pôle devrait tirer de ces temps forts.

Un premier travail avec les DG des intercommunalités-membres (comité technique du 10 janvier 2019) a confirmé le besoin de doter le Pôle métropolitain d'une stratégie de communication. Les idées sont nombreuses, tant au niveau des outils à mobiliser que des cibles, et l'appui d'un professionnel de la communication permettra d'éclairer et d'orienter ces réflexions vers des propositions adaptées et efficaces.

Après 6 ans d'existence et en amont des élections municipales, il semble opportun de profiter de l'année 2019 pour confier à un prestataire l'élaboration d'une stratégie de communication pour le Pôle métropolitain qui aura pour objet de faire connaître, partager et capitaliser les travaux, études et réflexions engagés au sein du Pôle depuis sa création.

**Dans cette optique, il est proposé au Conseil de Pôle métropolitain le lancement d'une étude visant à définir :**

- la cible,
- les objectifs,
- les messages,
- le plan d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie de communication du Pôle métropolitain, selon des scénarios financiers et temporels.

Il est estimé une durée de réalisation de l'étude de 6 mois, hors période de validation politique.

